

M. Pepin quitte la présidence de la CSN

par Gisèle Tremblay

M. Marcel Pepin a démissionné hier de ses fonctions à la présidence de la CSN.

M. Pepin, qui a fait part de sa décision à ses collègues du bureau confédéral réuni pour la dernière fois avant l'été, demeurera toutefois à son poste jusqu'à l'automne.

Un congrès spécial ou encore le conseil confédéral, organe souverain de la CSN entre les congrès, élira alors son successeur. C'est le bureau confédéral qui en décidera, mais M. Pepin n'a pas caché sa préférence pour la première voie.

Le président de la CSN a motivé son

départ ainsi dans un communiqué: "La CSN, qui a évolué très rapidement depuis quelques années, a besoin d'un renouvellement à la présidence pour prendre un élan encore plus considérable."

M. Pepin, dont la décision remonte déjà à un mois et demi, a expliqué aux journalistes accourus plus tard à son bureau que la société québécoise traverse présentement une période de profonde mutation, que la CSN doit se renouveler en fonction de ces changements et qu'un nouveau président pourrait donner à la centrale l'impulsion requise.

Un homme qui a été dirigeant du mou-

vement pendant dix ans (six ans comme président et quatre ans comme secrétaire général) arrive plus difficilement à suivre le courant, a poursuivi M. Pepin: or, la CSN, elle, doit suivre.

Telle est la raison profonde que donne à son geste M. Pepin: les nombreuses crises qu'a traversées la CSN depuis un an ne sont, en comparaison, que "des accidents", dit-il. Il n'aurait d'ailleurs jamais démissionné pendant l'une de ces crises, a-t-il tenu à souligner.

Sous sa présidence les effectifs de la CSN sont passés de 140.000 à 250.000. On ne connaît à M. Pepin aucun dauphin. L'annonce de sa démission a surpris

tout le monde, d'autant que M. Pepin n'était même pas à mi-chemin de son mandat, renouvelé en décembre dernier pour une période de deux ans.

"Tout ce que je peux dire, a déclaré là-dessus M. Pepin, c'est que je croyais alors pouvoir faire mon mandat. Maintenant je crois personnellement qu'il est préférable de partir."

M. Pepin est revenu lundi à ses bureaux après s'être absenté une semaine entière. Chaque fois qu'il doit annoncer une décision importante, a commenté sa secrétaire, Mme Jacqueline Dubuc, au service de M. Pepin depuis dix ans, il prend quelques jours de re-

traite. La dernière fois, a-t-elle rappelé, c'était la "lettre aux militants".

Dans cette lettre, qui date de janvier 1970, M. Pepin s'opposait fermement à la thèse de M. Michel Chartrand et de ses partisans pour qui les travailleurs devaient former une machine électorale et viser la prise du pouvoir. M. Pepin y observait qu'il fallait auparavant avoir l'appui des syndicats.

La décision de M. Pepin a étonné le président de la FTQ, M. Louis Laberge, qui s'est dit touché: "La position du président de la CSN n'est pas une sinécure, surtout depuis tout dernièrement... Même si parfois nous avons été des adversaires, ça fait toujours quelque chose quand un collègue, je dirais même un ami quitte son poste."

Dans l'édifice de la CSN, où la démission du président faisait hier l'objet de toutes les conversations, la plupart attribuaient à la fatigue. Beaucoup exprimaient leur déception en même temps que leur inquiétude quant à la succession.

Seule Mlle Francine Lalonde, présidente de la Fédération nationale des enseignants, a orienté ses réflexions dans le même sens que le principal intéressé: "La CSN doit faire, sur plusieurs plans, son autocritique, a-t-elle dit. Le geste de M. Pepin sera sans doute un catalyseur

Voir page 2: Marcel Pepin



Marcel Pepin

la météo

Généralement ensoleillé et chaud avec un maximum de près de 80.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office fédéral

VOL. LXII - NO 137

Montréal, mercredi 16 juin 1971

15 CENTS

Davis: la demande du Québec doit être discutée, mais dans un contexte élargi



Tout sourire, MM. Bennett et Davis

Gagnon et Larue-Langlois acquittés de conspiration

par Pierre Richard

Charles Gagnon et Jacques Larue-Langlois ont été acquittés hier de l'accusation de conspiration séditionnaire par un jury de douze Québécois qui ont délibéré pendant presque quatre jours avant de s'entendre sur le verdict à rendre.

Le président du jury a annoncé les deux verdicts d'acquiescement au début de la matinée d'hier. Les quelque 100 proches et sympathisants des deux accusés qui avaient envahi la salle d'audience, ont accueilli ces verdicts par des applaudissements et des cris de joie.

Charles Gagnon s'est alors levé pour remercier les douze jurés: "Je vous félicite pour votre courage et votre lucidité. Si les autorités en place avaient fait preuve d'un tel courage et d'une telle lucidité lors de la crise d'octobre, nous n'aurions pas connu ce que nous avons connu. Vous êtes douze Québécois qui présentez des milliers d'autres Québécois qui disent non à la répression politique."

Gardé en "détention préventive" depuis huit mois, Gagnon a alors demandé au juge Laurent Belanger sa libération sous cautionnement; alléguant qu'il venait d'entendre toute la cause, le juge Belanger a refusé d'entendre cette demande. Quelques minutes plus tard, le juge Antonio Lamer accordait à Gagnon un cautionnement de \$950 pour l'accusation d'appartenance au FLQ qui pèse encore contre lui; la Couronne ne s'est pas opposée à ce cautionnement.

Avant de recouvrer sa liberté, Gagnon devra obtenir un deuxième cautionnement de la Cour d'appel pour la sentence de trois mois de prison qui lui a été imposée, au début de mai, par le juge Georges Chailles pour un outrage au tribunal en novembre dernier, cette deuxième demande est présentée ce matin.

Pour sa part, Me Robert Lemieux, qui a défendu Larue-Langlois avec Me Bernard Mergier, a déclaré: "C'est une victoire pour la liberté d'expression. Plutôt que de faire 35 semaines de procès à Charles Gagnon pendant trois

ans, il serait peut-être plus important que le procureur général et ses collègues dépensent argent et énergies à mettre en branle les réformes pour obtenir une véritable démocratie politique et judiciaire."

Après l'ajournement de la cour, plusieurs des personnes présentes se sont précipitées pour embrasser et féliciter les jurés exténués mais visiblement heureux.

Dans le grand hall du Palais de justice, le leader syndical Michel Chartrand a ensuite entonné une chanson, semant ainsi la consternation chez les avocats et policiers qui s'y trouvaient. Et le syndicaliste, qui avait été accusé de la même conspiration il y a quelques

Voir page 2: Gagnon

VICTORIA (par Michel Roy) — Les premiers ministres réunis à Victoria ne peuvent s'entendre sur les aspects constitutionnels de la politique sociale et reprendront ce matin, toujours à huis clos, l'étude de la proposition québécoise et de la contre-proposition fédérale dont Le Devoir a réussi hier soir à obtenir le texte.

Pour contourner cette impasse, le premier ministre de l'Ontario a proposé en fin de journée, dans une déclaration faite à la presse, de remettre à une prochaine conférence l'examen de cette question, mais cette fois dans le contexte plus large de la répartition des compétences constitutionnelles, de la réforme de la fiscalité et du partage des impôts.

M. Davis estime que la proposition de M. Bourassa, si elle comporte de nombreux avantages, présente aussi des inconvénients majeurs, en particulier au chapitre des compensations fiscales. Cette proposition québécoise, rappelons-le, tente à modifier l'article 94-A de la constitution afin de reconnaître aux provinces la primauté législative à l'égard des allocations familiales, des allocations de formation de la main-d'œuvre, du supplément de revenu garanti, des allocations de jeunesse et allocations sociales, de l'assurance-chômage, des pensions de vieillesse et des prestations additionnelles.

M. Davis déclare en outre qu'il ne partage pas l'inquiétude exprimée par M. Trudeau quant à "l'érosion" des programmes fédéraux de sécurité de revenu et à l'affaiblissement du pouvoir de dépenser qui en résulterait. Le premier ministre de l'Ontario pense qu'Otawa peut assurer une saine gestion de la politique fiscale en disposant d'une assiette plus étroite.

La contre-proposition fédérale dont Le Devoir a obtenu le texte se lit comme suit:

"1) Le Parlement du Canada peut légiférer sur les pensions de vieillesse et prestations additionnelles, y compris les prestations aux survivants et aux invalides sans égard à leur âge, ainsi que sur les allocations familiales et les allocations de jeunesse, mais aucune loi ainsi édictée ne doit porter atteinte à l'application de quelque loi présente ou future d'une législature provinciale en ces matières."

"2) Il n'est pas loisible au gouvernement du Canada de proposer à la Chambre des communes de projet de loi relatif à l'une des matières mentionnées à l'article 1, à moins qu'il n'ait au moins 90 jours avant de faire une telle proposition, informé le gouvernement de chaque province du contenu de la législation proposée et demandé son avis."

Non seulement les porte-parole des provinces sont-ils à des degrés divers, opposés à la formule québécoise (dont le texte a été reproduit à quelques reprises dans les journaux du Québec à la veille de la conférence); mais ils sont aussi très sceptiques, à-t-on appris, à l'égard de cette contre-proposition fédérale qui reconnaît la primauté aux provinces dans les domaines énumérés et fait obligation au gouvernement fédéral de consulter celles-ci.

On aura remarqué toutefois qu'il n'est pas fait état dans cette proposition d'un quelconque mécanisme de compensation

Voir page 2: Davis

M. Bourassa assouplit ses positions

de notre envoyé spécial, Gilles Lesage

VICTORIA — Le premier ministre, M. Robert Bourassa, a laissé entrevoir hier qu'il a assoupli ses revendications en matière de politique sociale. Même là, il est fort improbable que la conférence constitutionnelle en vienne à des conclusions fermes ici, ce soir.

Au cours d'une brève rencontre avec les journalistes, en fin d'après-midi, il a dit que les discussions à ce sujet avaient trait surtout à la compensation fiscale ou financière, advenant que certaines propositions québécoises soient ac-

Voir page 2: Bourassa



Un geste expressif de M. Bourassa

Les provinces réproouvent le troc qu'offre le Québec

de notre envoyé spécial, Michel Roy

VICTORIA — Afin de mieux faire comprendre la position qu'il défend ici en matière de politique sociale — et qui a fait l'objet des débats à huis clos au cours de l'après-midi, — la délégation québécoise avait invité hier les ministres des autres provinces et du gouvernement central à une séance d'information présidée par M. Claude Castonguay.

Ce fut un échec, ou presque. A peine une trentaine de fonctionnaires et une poignée de ministres ont répondu à l'invitation que M. Bourassa leur avait adressée. Cette réunion, qui devait précéder la reprise des travaux de la conférence, en matinée, a commencé avec quelque retard et s'est prolongée jusqu'à 11 h 30 environ. Des représen-

tants de la délégation québécoise ont affirmé que l'opération, bien qu'elle n'eût pas l'ampleur souhaitée, n'avait pas été inutile. Mais l'initiative n'a pas dissipé les sentiments d'agacement et de contrariété qu'éprouvent les premiers ministres provinciaux à l'idée que M. Bourassa est venu à Victoria pour troquer son consentement à la formule d'amendement contre les pouvoirs accrues qu'il sollicite à l'article 94-A.

Cette stratégie est d'autant plus réprouvée que M. Bourassa n'exprime même pas de réserve à l'égard de la formule de rapatriement et d'amendement. Au total, celle-ci lui paraît satisfaisante. C'est pourquoi les autres premiers ministres voudraient amener le Québec à

distinguer les problèmes, à renoncer au marchandage, à dire tout net qu'il souscrit à la formule de modification constitutionnelle. Ensuite, disent-ils, on pourrait étudier le reste.

Sur ce point, M. Trudeau n'a pas la même attitude que les premiers ministres provinciaux. Aux journalistes qui l'interrogeaient, il a dit que la position adoptée par M. Bourassa ne l'étonnait pas puisqu'elle avait été établie déjà au cours de la conférence de février.

"Nous sommes réunis ici, a-t-il dit, pour essayer de nous mettre d'accord sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour, y compris la politique sociale..."

Mais les perspectives d'un accord sur la proposition québécoise sont plutôt sombres malgré l'évidente volonté qui pousse M. Bourassa à rechercher avec M. Trudeau, à la faveur d'entretiens privés, un compromis acceptable.

Mais, sur la notion même de compromis, les avis sont partagés au sein même de la délégation québécoise. Et, de toute façon, ce n'est pas à Victoria cette semaine que MM. Trudeau et Bourassa parviendront à définir le moyen terme qu'ils recherchent.

Une certaine confusion enveloppe à cet égard les propos tenus lundi par M. Trudeau. Le premier ministre avait d'abord déclaré qu'il souscrivait aux principes généraux énoncés dans l'allocution inaugurale de son collègue. Celui-ci, disait-il, demande la concurrence, et nous sommes d'accord; il demande la consultation obligatoire, et nous sommes d'accord; il demande enfin la priorité dans certains domaines, nous sommes encore d'accord.

Mais de quelle concurrence, de quelle priorité et de quels domaines de la politique sociale s'agit-il donc?

Tard dans la soirée de lundi (heure du Pacifique), M. Trudeau a apporté à la presse les explications sans lesquelles d'aucuns couraient déjà à des conclusions trop optimistes.

Voir page 2: On réproouve

La Cour force le Times à suspendre la publication du rapport MacNamara

NEW YORK (AFP) — Un juge fédéral a ordonné hier au New York Times de suspendre jusqu'à samedi 13 heures la publication de l'étude secrète du Pentagone sur le Vietnam, commencée dimanche.

La veille au soir, M. John Mitchell, attorney general, avait envoyé un télégramme au journal lui demandant de cesser cette publication de documents classés "top secret" mais le journal avait décidé de passer outre dans l'intérêt du peuple américain qui a le droit d'être informé, disait-il. Le Times avait cependant annoncé qu'il se conformerait à toute décision judiciaire.

C'est le juge du district fédéral de Manhattan (première instance), M. Murray Gurfein qui, après avoir entendu les deux parties, a ordonné l'arrêt provisoire de la publication des documents. Il

a fixé à vendredi matin une nouvelle audience au cours de laquelle sera débattue la requête gouvernementale tendant à interdire au journal la poursuite de la publication de ces documents.

Le juge Gurfein a proposé à quatre reprises que le New York Times suspende la publication volontairement. Le prof. Alexander Bickel, de la faculté de droit de Yale, comparaisant au nom du Times, a déclaré qu'il n'était pas autorisé à accepter une suspension volontaire. Le professeur Bickel a déclaré par ailleurs que si le juge Gurfein prenait une décision d'arrêt de publication, il serait le premier juge fédéral dans l'histoire des Etats-Unis à interdire à un journal américain de publier quoi que ce soit.

Le procureur-adjoint Michael Hess,

qui présentait la requête du gouvernement, a souligné que les trois séries de documents parues jusqu'ici ont déjà "sérieusement perturbé nos relations étrangères". Dans sa requête écrite, M. Hess a souligné que si la publication ne cessait pas, "les intérêts de la défense des Etats-Unis et la sécurité de la nation subiraient un tort immédiat et irréparable". Le journal, a-t-il ajouté, ne souffrira aucun dommage s'il arrête la publication tandis que les relations extérieures de la nation sont "sérieusement affectées" chaque jour où ces articles paraissent.

Le juge a demandé à M. Hess s'il existait un précédent à une "injonction à s'abstenir" requise à l'encontre d'un journal. M. Hess a répondu que le gouvernement appuyait sa requête sur une

loi criminelle relative à la détention de documents secrets. Questionné par le juge, M. Hess a déclaré qu'il ne posait pas le problème sous l'angle de l'obtention légale ou illégale des documents par le Times, mais qu'il s'agit d'une "détention non-autorisée de documents".

L'avocat du Times a fait remarquer que la loi invoquée par le gouvernement se réfère à l'espionnage et ses dérivés et qu'il faut dans ce cas produire plus que "des considérations générales".

L'ordre de suspendre la publication jusqu'à samedi n'est pas sujet à appel.

Les termes employés par le juge Gurfein sont les suivants: "Les problèmes soulevés par cette action (en justice) sont sérieux et fondamentaux. Ils concernent non seulement

Voir page 2: NY Times

suites
de la première
page

NY TIMES

la procédure mais aussi la substance même, avec, probablement, des implications constitutionnelles. Je pense que l'affaire est tellement importante et tellement imbriquée dans l'histoire des rapports entre la sécurité du gouvernement et la liberté de la presse qu'un débat plus approfondi que celui que les deux parties ont eu l'occasion de conduire est nécessaire". Le juge a déclaré qu'il ordonnait l'arrêt provisoire de la publication parce que "à mon avis le dommage passager qui résulterait de la non-publication en attendant qu'une injonction puisse être appliquée n'aurait aucune commune mesure avec le tort irréparable qui serait causé aux intérêts du gouvernement des États-Unis si (la publication) se poursuivait avant la décision finale".

Le juge a par contre rejeté la requête du gouvernement qui demandait que les documents soient remis par le Times au Pentagone.

Le Times d'hier consacrait encore au rapport et à son analyse six pages pleines, soit près de 35.000 mots.

Cette troisième livraison divulgue les origines de la décision du président Johnson d'engager des forces terrestres américaines dans une action offensive au Sud-Vietnam. Cette décision fut prise le premier avril 1965 et confirmée dans un mémorandum du 6 avril qui soulignait le désir du président qu'aucune publicité ne fut donnée à cette décision. L'analyse de cette décision faite par le Pentagone souligne en effet qu'il s'agissait d'une nouvelle orientation de la politique vietnamienne du gouvernement américain et que cette nouvelle orientation pouvait avoir des conséquences considérables qui échappaient d'autant moins aux responsables de la politique qu'il était axiomatique depuis la guerre de Corée d'éviter une nouvelle guerre terrestre en Asie.

L'analyse de la situation telle qu'elle se présentait au printemps de 1965 fait état de l'absence de résultats politiques à la suite des bombardements américains au Nord-Vietnam.

L'administration Johnson avait espéré que les raids briseraient la volonté d'Hanoi et engageraient le gouvernement nord-vietnamien à arrêter l'insurrection vietcong au Sud-Vietnam. Les bombardements ininterrompus avaient commencé le 2 mars, ils semblaient toutefois avoir l'effet contraire et après un mois l'optimisme américain diminuait.

Toujours selon l'analyse des événements faite par le Pentagone et telle que la résume le New York Times, trois options s'offraient alors à Washington: se retirer du Sud-Vietnam et laisser Saigon se défendre seule, engager des forces terrestres américaines ou accroître considérablement les bombardements du Nord-Vietnam. Cette dernière option fut immédiatement rejetée parce qu'elle présentait le danger réel d'entraîner une intervention chinoise.

Presque simultanément, le président Johnson tentait d'apaiser les critiques et de s'assurer l'appui de l'opinion publique en offrant, dans son discours du 7 avril à l'université John Hopkins de Baltimore, de négocier sans conditions préalables et de financer un vaste projet de développement économique du delta du Mékong à concurrence d'un milliard de dollars.

Les documents secrets révèlent que dans les mois qui suivirent, le général Westmoreland ne cessa de réclamer des effectifs supplémentaires, ses demandes aboutissant le 7 juin à un message à Washington demandant l'envoi le plus vite possible de 44 bataillons au Vietnam.

L'analyse faite par le Pentagone des réactions que ce message souleva dans les milieux gouvernementaux est longue et minutieuse mais le New York Times observe que l'auteur de cette analyse n'a pu que donner un aperçu du rôle de M. Johnson dans ce débat. Le 28 juillet toutefois, le président annonçait dans une conférence de presse que les forces requises par le général Westmoreland lui seraient fournies pour faire face à l'agression ennemie. Le 30 juillet, l'état-major conjoint approuvait le déploiement de 44 bataillons, soit 193.887 hommes. A la fin de l'année 1965, les effectifs américains au Sud-Vietnam avaient atteint 184.314 hommes.

L'analyse du Pentagone résume ainsi la situation au sein du gouvernement américain: ceux qui participèrent à la décision d'engager les 44 bataillons américains reconnaissent que la bataille du Sud-Vietnam avait conduit à un seul "à l'entrée dans une guerre terrestre asiatique. Le conflit était envisagé comme devant être de longue durée. Le choix à l'époque n'était pas de négocier ou de ne pas négocier, il n'était pas de tenir pour un certain temps ou d'abandonner la partie — le choix était de sauver ou de perdre le Sud-Vietnam".

Le secrétaire d'Etat William Rogers, au cours d'une conférence de presse qu'il a donnée hier, a déclaré que la publication du rapport McNamara ne modifierait en rien la politique indochinoise du gouvernement Nixon. "Je ne pense pas, a-t-il ajouté, qu'elle aura le moindre effet sur l'attitude de Hanoi dans la négociation de Paris".

Comme l'avait déjà fait la veille le porte-parole de la Maison Blanche, M. Rogers s'est attaché à minimiser l'importance des révélations contenues dans le document, tout en soulignant la gravité d'une fuite qui intéresserait les archives secrètes du pays.

Après avoir souligné certaines lacunes du document, M. Rogers a cependant dit qu'il s'agissait "d'une affaire très grave", et il a indiqué que certains gouvernements étrangers étaient en train de poser au département d'Etat des questions embarrassantes à ce sujet.

Sans vouloir dire que l'administration Johnson avait menti devant l'opinion publique américaine, notamment à propos

des incidents du golfe du Tonkin, le secrétaire d'Etat a souligné néanmoins que l'administration Nixon, elle, disait la vérité.

GAGNON

mois, de chanter: "Amenez-en des conspirations, des séditions, des Querton (allusion à un policier qui a témoigné contre les accusés),..."

La fête s'est alors déplacée du Palais de justice aux terrasses de la Place Jacques Cartier. Et autour des tables chargées de bouteilles de bière, on retrouvait l'ex-accusé Larue-Langlois, sept des douze jurés, la femme de Charles Gagnon, les avocats Lemieux et Mergier, le chef syndical Michel Chartrand, Me Anne-Marie Blanchet-Parodi, observatrice déléguée par la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme, de nombreux sympathisants et quelques journalistes.

Refusant de dire quoi que ce soit sur le contenu de leurs délibérations, les jurés ont quand même livré quelques impressions sur l'expérience qu'il leur avait fallu vivre et qu'ils ont décrite comme épuisante mais profondément humaine. Ils n'ont pas caché que l'acte d'accusation leur avait posé de difficiles problèmes d'interprétation mais ils semblaient satisfaits de leur besogne et profondément fiers de leur décision; quelques-uns de leurs remarques sur le fonctionnement de l'appel judiciaire auraient sans doute fait rougir nombre de juges et de procureurs.

Ces deux verdicts sont venus clore un procès qui a duré plus de six semaines et qui, selon plusieurs observateurs, était le plus important et le plus décisif de la série de "procès politiques" qui font suite à la crise d'octobre (si l'on exclut les procès relèves directement à l'affaire Laporte).

Charles Gagnon et Jacques Larue-Langlois avaient été appréhendés et incarcérés lors de la rafle policière effectuée dans la nuit du 16 octobre dernier, quelques heures avant la proclamation de la loi sur les mesures de guerre.

Au début de novembre, le procureur général a porté contre eux et contre Pierre Vallières, Michel Chartrand et Robert Lemieux une accusation de conspiration séditeuse qui devait donner lieu au célèbre procès des Cinq; ce procès s'est terminé, avant même qu'un jury ne soit choisi, le 12 février dernier, avec l'annulation de l'acte d'accusation par le juge Roger Ouimet.

Mais le 8 mars, une accusation presque identique de conspiration séditeuse était reportée contre Pierre Vallières, Charles Gagnon et Jacques Larue-Langlois, cette fois, le procureur général décidait de ne pas inculper Michel Chartrand et Robert Lemieux.

Portant sur cette nouvelle accusation, le présent procès a débuté le 4 mai dernier avec comme accusés, Larue-Langlois et Gagnon; après de longs débats orageux, Pierre Vallières, malade, avait obtenu un procès séparé qui a été fixé à l'automne prochain.

Maintenant que ses deux "co-conspirateurs" ont été acquittés, il est devenu presque impossible au procureur général de poursuivre les procédures contre Vallières dans cette cause. Vallières doit cependant répondre d'une accusation d'incitation au meurtre et à l'enlèvement et d'une accusation d'appartenance au FLQ; il est toujours incarcéré au centre Parthenais, et tout cautionnement lui a été refusé.

Parmi les nombreux commentaires qui fusaient de toute part après que le verdict eut été rendu, celui-ci revenait le plus souvent: "La dernière justification de la fameuse insurrection appréhendée vient de s'effriter..."

Le ministère public était représenté dans cette cause par trois avocats privés qui avaient été choisis par le ministre de la justice afin de s'occuper de cette cause; il s'agit de Mes Jacques Clément, Bruno Pateras et Gabriel Lapointe.

MARCEL PEPIN

à cet égard. C'est peut-être la seule façon de provoquer des changements."

Elle s'était auparavant déclaré déçu. "M. Pepin est un homme fort et je ne vois pas qui peut le remplacer." M. Gilles Beaulieu, trésorier du Conseil central de Montréal, trouve également l'événement déplorable: M. Pepin a été celui qui a mis au monde l'action politique à l'échelle du mouvement. A l'exécutif, il défendait les positions politiques."

M. Jacques Dion, trésorier de la CSN, a affirmé: "Je trouve malheureux que la CSN fatigue un homme au point qu'il ne peut plus résister." Ce que confirmait M. Pierre Vadeboncoeur, du secrétariat d'action politique: "C'est un geste épuisable, pire que celui de premier ministre à Québec."

"Même ceux qui avaient contre lui une certaine rancœur vont le regretter", a dit de son patron la secrétaire, Mme Dubuc, qui affirme reconnaître sa fatigue à "la démarche, plus lourde".

Laissant chacun sur sa surprise, certains à leurs ambitions et la plupart à leur déception, M. Pepin s'envolera dans une semaine vers la Yougoslavie où il sera pendant huit jours l'invité des syndicats yougoslaves: il y étudiera le système d'autogestion des entreprises.

ON RÉPROUVE

"Quels sont les domaines de la politique sociale à l'égard desquels vous accepteriez de reconnaître aux provinces la priorité?"

"C'est ce qu'on négocie précisément", a répondu M. Trudeau.

Répondant à la même question, posée en anglais, le premier ministre a ajouté: "J'ai dit qu'il pourrait y avoir primauté législative des provinces, comme cela existe dans l'article 94-A actuel. Mais cela ne doit pas être interprété comme signifiant que nous acceptons de restreindre ou de limiter le pouvoir fédéral de dépenser... Si le Québec tente de détruire notre pouvoir de verser des paiements directs aux individus, il n'existe alors aucune possibilité d'entente... Mais si le Québec dit que nos programmes dans le domaine social devront s'harmoniser, s'intégrer avec ses législations dans le même domaine et qu'en cas de conflit, les nôtres devront s'ajouter aux leurs, alors, je n'y vois pas d'objection..."

"Si, par exemple, en matière d'allocations familiales, vous reconnaissez la primauté du Québec, a-t-on encore demandé à M. Trudeau, qui recueille l'argent? Qui la donne à qui?"

"Ce n'est pas une question de primauté, a répondu le premier ministre. Si la province de Québec veut taxer pour donner les allocations familiales aux jeunes, elle peut le faire et elle le fait effectivement aujourd'hui. Le gouvernement fédéral donne des allocations familiales comme vous le savez pour un total de... \$200 millions à la province de Québec. Nous taxons et nous le donnons aux enfants, aux familles de la province de Québec. Il n'y a pas conflit, que je sache; par conséquent, il n'est pas question de priorité. Il y a concurrence de juridiction..."

Comme on lui demandait à quelles conditions le gouvernement fédéral consentirait à céder des points d'impôt dans l'éventualité où le Québec prendrait à sa charge la totalité d'un programme social, M. Trudeau a répondu:

"Concéder des points d'impôts, on fait ça lorsqu'il y a des programmes conjoints, mais lorsque c'est un droit de chaque gouvernement de payer l'allocation, chaque gouvernement taxe et fait ces paiements là. Il n'y a pas de conflit..."

"Autrement dit, demande-t-on à M. Trudeau, si le Québec veut la primauté dans ce domaine-là, il devra lui-même taxer les citoyens?"

"Qu'est-ce que ça serait la primauté suivant une autre interprétation? répond le premier ministre. Voulez-vous dire que le Québec pourrait dire au fédéral: ne taxez pas! Je ne pense pas que le Québec prenne cette position."

En somme, a dit M. Trudeau, lorsqu'il ne s'agit pas d'un programme à frais partagés, on ne peut pas céder des points d'impôts à une province qui déciderait de prendre à sa charge des paiements directs aux individus, lesquels sont versés en vertu du pouvoir fédéral de dépenser.

Cette position de principe étant établie, on voit mal ici quel pourrait être le compromis auquel consentirait le Québec. Mais il n'est pas exclu, indique-t-on, que le gouvernement central, sans aliéner son pouvoir de dépenser, offre au Québec, sous forme de compensation, une somme égale à celle qu'il aurait versée aux individus de cette province.

Au chapitre des allocations familiales, par exemple, Ottawa verserait au gouvernement du Québec une somme approximative de \$200 millions. Mais il reste à trouver la formule, celle que soumet le Québec dans sa proposition d'amendement à l'article 94-A n'étant pas jugée acceptable.

DAVIS

fiscale pour le cas où une province choisirait de ne pas profiter d'un programme fédéral.

Cette proposition d'Ottawa, a-t-on indiqué dans l'entourage de M. Bourassa, est "évidemment inacceptable" au Québec dans sa forme actuelle.

D'autre part, les procureurs généraux, réunis séparément hier sous la présidence de M. John Turner, ont discuté d'un projet de Cour suprême garanti par la constitution. Là encore, a-t-on indiqué, des désaccords se sont manifestés quant au mode de nomination des juges sur une base régionale ou provinciale.

Enfin, il semble qu'Ottawa devra faire son deuil du moins par l'instinct d'une proposition de droits linguistiques inscrites dans la constitution, les provinces n'étant pas disposées à s'engager pour autant que leurs juridictions sont touchées. Mais il se peut qu'Ottawa obtienne que les principes de sa loi sur les langues officielles soient garantis par la constitution.

BOURASSA

ceptées par Ottawa et les provinces.

Et s'il n'y a pas d'entente? "Nous verrons, a répondu M. Bourassa. Nos propositions sont logiques et sensées. Les discussions vont se poursuivre avec les autres."

Le premier ministre a cité en exemple de la primauté législative que le Québec cherche à obtenir le champ des allocations familiales. "C'est principalement cela que nous voulons," a-t-il dit.

En ce qui concerne les autres secteurs, tel celui des pensions de vieillesse, il serait disposé à procéder à des arrangements administratifs.

Cette position paraît plus souple que les demandes initiales du ministre des affaires sociales, M. Claude Castonguay, et donnerait raison aux gens qui, du côté d'Ottawa, souhaitaient que les propositions formulées dans l'amendement à l'article 94 ne soient pas irréductibles, mais plutôt un point de départ pour les négociations. Le gouvernement fédéral a d'ailleurs soumis hier aux premiers ministres ses propres contre-propositions sur lesquelles la discussion devait porter.

Avant de quitter Québec, la semaine dernière, le premier ministre avait d'ailleurs confié qu'il serait "mal pris" si Ottawa lui remettait tout d'un coup le vaste secteur de la politique sociale et de la sécurité du revenu qu'il réclame pourtant depuis janvier dernier."

M. Bourassa aurait assoupli ses positions à la suite de nombreuses entrevues avec M. Trudeau. Ce dernier lui aurait fait savoir qu'il était disposé à faire des concessions si le premier ministre québécois en faisait autant. Faute de mieux, M. Castonguay lui-même serait prêt à composer, convaincu qu'après avoir entrouvert la porte, il sera possible par la suite d'élargir l'ouverture.

Tel ne serait pas toutefois l'avis des principaux conseillers des deux hommes politiques.

Chose certaine, le Québec ne saurait se satisfaire du statu quo, et M. Bourassa ne voudrait pas retourner à Québec les mains vides.

M. Trudeau a dit lundi soir qu'il était prêt à céder la priorité législative aux provinces, mais non à consentir des points d'impôt. Autrement dit, pour financer son programme de sécurité du revenu, le Québec devrait lever de nouveaux impôts.

Interrogé sur cette question, M. Bourassa a été fort circonspect, prétextant qu'il n'avait pas pris connaissance de façon officielle des contre-propositions fédérales. Mais il a dit qu'une mésentente à cette conférence ne le pousserait sûrement pas à recourir à de nouveaux impôts pour occuper le champ que le Québec convoite. Il a ajouté que l'on continuait plutôt de discuter et de négocier, ne voyant pas pourquoi Québec ferait les frais des programmes qu'il récupérerait et qui ne seraient plus à la charge du gouvernement central.

Marcel Pepin

Son seul intérêt: le syndicalisme

"Je n'ai jamais pensé à avoir d'autre intérêt que le syndicalisme", disait hier M. Marcel Pepin en commentant sa démission.

M. Pepin, né à Montréal en 1926, travaille pour la CSN depuis 1948. Il était alors étudiant en relations industrielles à l'université Laval et faisait du porte à porte en faveur de la centrale. Il est d'ailleurs fils d'ouvrier: son père, M. Ernest Pepin, était fendeur de cuir.

Après avoir obtenu sa maîtrise, M. Pepin a été conseiller technique à la Fédération nationale de la métallurgie (CSN) de 1949 à 1961. Il est alors devenu secrétaire général de la CSN, poste qu'occupe présentement M. Raymond Parent.

En 1965, il était élu à la succession de M. Jean Marchand à la tête de la CSN et avait obtenu, au congrès général de la CSN en décembre dernier, un nouveau mandat présidentiel de deux ans, sans opposition.

M. Pepin est également directeur du Comité de coordination pour les négociations dans le secteur public (CCNSP), organisme où s'élabora la stratégie du front commun inter-syndical (CSN-CEQ-FTQ) dans la ronde de négociations qui s'ouvre cette année entre les 250.000 salariés de l'Etat et le gouvernement québécois.

M. Pepin a exprimé le désir hier de conserver cette fonction, où ses talents reconnus d'habile négociateur ont l'occasion de se déployer. L'ex-président de la CSN est aussi membre du Comité consultatif du travail et de la main-d'oeuvre (CCTM) et si le nouveau président de la CSN ne s'y oppose pas, il se déclare intéressé à y demeurer.

Car, fidèle à l'orientation de sa jeunesse, M. Pepin entend demeurer au sein de la CSN pour y assumer de nouvelles responsabilités: "Je désire ardemment rester au service des travailleurs", a-t-il confié.

La réforme des prisons n'est pas encore une préoccupation sociale

OTTAWA (PC) — La réforme des prisons n'est pas encore une préoccupation d'ordre politique ou social au Canada. Telle est l'opinion exprimée dans un mémoire présenté par des délégués de Windsor, Ont., à la réunion du Congrès canadien de la criminologie.

Ce mémoire a été présenté et préparé par M. Douglas Sanders, professeur associé à la faculté de droit de l'université de Windsor.

Il précise que "ni les associations de correction ni la John Howard Society ne constituent des groupes de pression en ce qui a trait à la réforme pénale".

La réforme pénale est "entravée" par le refus de la société de se rendre compte du caractère des crimes et par l'importance que mettent les populations de détenus à évaluer les aspects de la structure sociale de la société canadienne.

"La société continue de faire des souffrances des criminels et ne demande pas plus que leur châtiment et leur isolement".

Les prisons ont été critiquées pour l'absence de classement des criminels et des mesures correctionnelles précises destinées à répondre aux exigences.

Le mémoire s'en prend également aux activités en cours dans les prisons.

"Elles ne sont aucunement aptes à la formation" et leur rythme est extrêmement lent.

"Les détenus, même dans nos plus récentes prisons, continuent à coudre des sacs postaux, fonction qui n'a rien d'atrayant sur le marché du travail."

Le mémoire laisse entendre que l'histoire n'a rien appris aux responsables "et que la plupart des observateurs sont d'avis que le système pénal en est un de corruption."

Le mémoire ajoute que la défaillance du système pénal pourrait être attribuée au manque de bonne volonté et d'expérience.

Pour sa part, l'Association psychi-

trique de l'Ontario a recommandé que le projet de loi portant sur les jeunes délinquants soit retardé afin de permettre la présentation de mémoires de la part d'autres groupes.

Boscoville

De son côté, le Père Noël Mailloux, l'un des fondateurs et animateurs de Boscoville, centre de réhabilitation pour délinquants de 16 à 21 ans, a déclaré qu'il faudrait établir des programmes spéciaux pour le traitement et la résocialisation des détenus âgés de 18 à 26 ans.

Le Père Mailloux, psycho-éducateur professionnel, a rappelé que le rapport Ouimet avait recommandé l'établissement d'institutions spéciales pour les détenus de 18 à 21 ans. Mais le gouvernement canadien n'a encore rien fait de concret dans ce domaine.

Boscoville, fondée en 1950, est une institution qui fait figure de modèle dans le domaine de la résocialisation des délinquants. Seulement 7% des pensionnaires récidivent, alors que dans les institutions traditionnelles le taux de récidive est en moyenne de 80%.

Le livre blanc sur la défense ne serait publié que cet été

OTTAWA (d'après CP) — Le Livre blanc du gouvernement canadien sur la défense ne sera publié que cet été, si le cabinet se met d'accord avant la fin de juin sur son contenu, a déclaré hier aux Communes M. Donald Macdonald.

Le ministre répondait au critique du parti conservateur sur les questions de défense, M. Michael Forrestal, député de Dartmouth-Halifax-Est. L'on sait que les Chambres ajournent leurs travaux le 30 juin jusqu'au 7 septembre.

Le retard dans la publication du Livre blanc sur la défense serait dû aux discussions sur les affaires constitutionnelles et sur la fiscalité, fort accaparantes pour les membres du cabinet.

Le Livre blanc aura comme point de départ une déclaration du premier ministre Trudeau en date du 3 avril 1969, où les priorités du Canada en matière de défense devenaient: protection de la

souveraineté, défense du continent, OTAN et mission de gardien de la paix dévolue à l'ONU.

M. Forrestal a dit avoir appris que quelques passages du document étaient soumis à une révision à la lumière des récentes déclarations de M. Trudeau, lors de son voyage en URSS, sur les réductions mutuelles des troupes entre l'Est et l'Ouest.

Au nombre des sujets dont devrait traiter le Livre blanc, l'on peut retenir: rôle du Canada dans la défense aérienne de l'Amérique du Nord; une solution de rechange à l'aviation Argus; la part du Canada dans la guerre anti-sous-marine; le type d'armes pour équiper nos troupes en Europe et, hypothétiquement, le budget de la défense qui est gelé, jusqu'à la fin de l'année financière 72-73, à un milliard huit cents millions de dollars.

LE PROJET

Suite de la page 3

commentaire. On sait cependant que le gouvernement a sérieusement envisagé de créer provisoirement 22 commissions scolaires au lieu de 11. Sur chacune des 11 unités territoriales, il y aurait donc eu deux commissions scolaires: une catholique, une protestante. Une fois les problèmes constitutionnels réglés, on aurait fusionné ces commissions deux à deux.

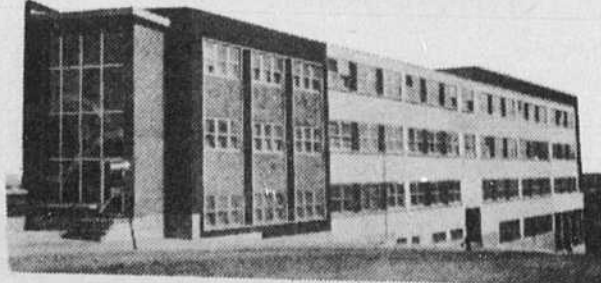
Cette hypothèse semble avoir été abandonnée malgré sa rentabilité électorale certaine: elle aurait été trop complexe tout en laissant de côté le problème des neutres. Le risque aurait aussi été grand de se retrouver avec des structures permanentes au cas probable où l'impasse juridique aurait persisté.

Pour le moment, le gouvernement ne semble nullement décidé à se rabattre sur une division linguistique qui aurait pourtant l'avantage de satisfaire la communauté anglophone.

Il rencontrerait pourtant l'opposition des groupes catholiques et des ultranationalistes qui y verraient une soumission à l'électorat anglophone.

naissance des techniques d'auto-information, la psychologie de l'employeur, les dynamismes nouveaux des conglomerats industriels, la signification des groupes d'intervention jusqu'aux "habilités" très concrètes (skills) pertinentes aux réactions optimales dans tel ou tel ensemble de conjonctures. C'est l'art de savoir "comment faire quand on ne sait pas quoi faire".

IMMEUBLE MODERNE
A VENDRE OU A LOUER



2850 EST, SHERBROOKE:

- Superficie: 40.000 p.c.
- Idéal pour école, clinique, bureaux;
- A l'épreuve du feu;
- Chauffage zone;
- Climatisation, si désiré;
- Ascenseur - 10 personnes;
- Aucune limite de zonage;
- Occupation le 1er août 1971.
- Facilité de stationnement

RENSEIGNEMENTS: 845-3382

À VENDRE



Luxueuse résidence, genre triplex détaché, 3 logements plus 2 garages, chauffage central, garage au niveau de la rue avec œil de bœuf, terrain entièrement paysagé 50' x 114' côté ouest, boul. Pie IX entre St-Zotique et Balong. Idéal pour professionnel. Prix demandé \$55.000. Pas d'agent. Renseignements V. Pineault. Tél.: 526-9241 ou 622-4607

La restructuration scolaire à Montréal

Le projet 28 ne sera pas présenté à cette session

par Gilles Provost

Le projet de loi 28 sur la restructuration scolaire de l'île de Montréal ne sera pas présenté à la session en cours de l'Assemblée nationale.

Cette nouvelle a été confirmée hier au Devoir par une source proche du ministre de l'éducation.

Bien plus, il est probable que le projet de loi sera mis au rancart et ne reviendra que sous une forme fort différente de ce qu'a laissé entendre le gouvernement jusqu'à maintenant.

Le gros problème que le gouvernement n'est pas encore parvenu à régler est celui de la validité constitutionnelle d'une

loi qui supprimerait les commissions scolaires protestantes dont l'existence est garantie par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. Or, le bill 28, de même que le célèbre projet 62 du gouvernement précédent, prévoyait le remplacement des commissions scolaires existantes par onze commissions bilingues et multiconfessionnelles.

Jusqu'à maintenant, aussi bien les anglophones que certains catholiques ont manifesté leur intention de contester la validité de cette loi si elle était adoptée. Un groupe important d'anglophones semble même avoir manifesté l'intention de

cesser d'acquiescer les taxes scolaires, selon des déclarations récentes de M. Saint-Pierre, ministre de l'éducation.

Si, après la mise sur pied des nouvelles structures scolaires, la cour suprême déclarait la loi 28 inconstitutionnelle, le gouvernement se trouverait pris dans une situation intenable. Il pourrait difficilement supprimer les nouvelles structures même pas encore rodées. Par contre, il ne pourrait pas encore défier la Cour suprême alors qu'il s'est fait élire sur le thème du "fédéralisme rentable".

Jusqu'à maintenant, toutes les exper-

tises ont abouti à la même conclusion: le projet de loi peut très difficilement être concilié avec les dispositions de la constitution canadienne. Le dossier que le gouvernement voulait dresser pour une défense éventuelle reste encore dangereusement mince.

Les pressions ne viennent pas uniquement des organismes anglophones qui craignent que les nouvelles structures ne soient un instrument d'assimilation et qui avaient déjà manifesté l'intention de contester la validité du bill 62.

L'Association des parents catholiques tient aussi à conserver des commissions

scolaires confessionnelles et serait prête à aller devant les tribunaux. Même l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, a réaffirmé récemment sa ferme volonté de garder des écoles confessionnelles même s'il ne s'est pas absolument opposé au projet de loi.

Certaines sources laissent même entendre que l'archevêché n'exclut nullement une contestation légale. Une rencontre aurait déjà eu lieu entre le ministre de l'éducation et Mgr Grégoire mais on ne serait parvenu à aucun accord après quatre heures de discussion.

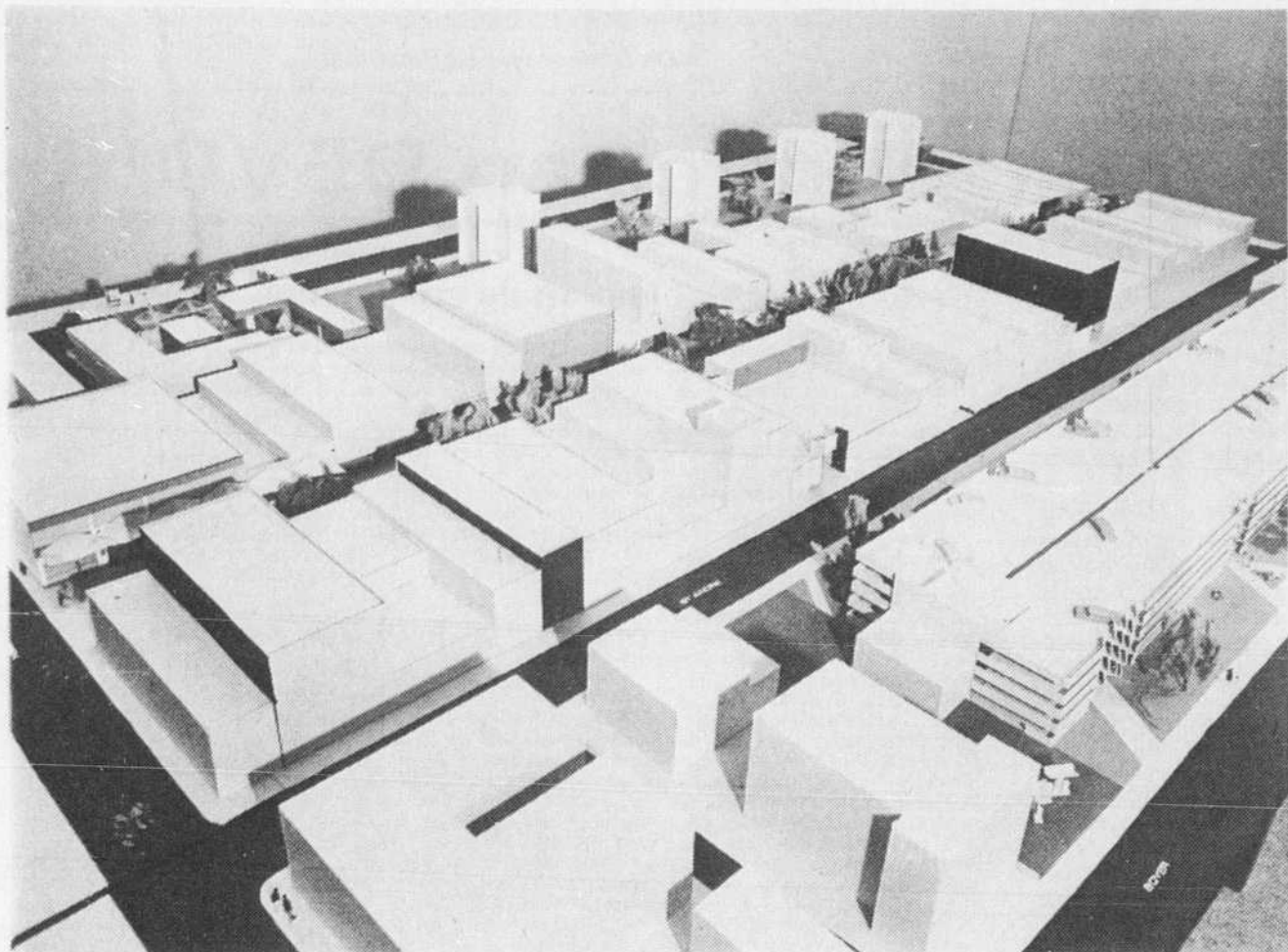
Dans ces conditions, il est normal que

le gouvernement ait retardé la présentation de son projet de loi en jour depuis plus de cinq mois. Maintenant, il est trop tard pour que le projet de loi puisse être adopté avant la fin de la session, dans moins d'un mois.

Depuis quelques semaines, de très nombreuses réunions ont rassemblé le ministre de l'éducation, le sous-ministre Yves Martin et des experts chargés de la rédaction de certains articles délicats, tels M. Robert Normand et M. Gilles Poirier (vice-président de la CECM).

Ces personnes refusent de faire tout

Suite à la page 2



Le projet de mail de la Plaza Saint-Hubert prévoit la construction entre les rues Saint-André et Boyer (en bas, à droite) d'un édifice de stationnement dont le sous-sol servirait à l'entreposage de marchandises. Il propose en outre la construction d'édifices de type HLM (en haut, à droite). Au centre, on devine le mail lui-même qui constituerait tout autant un havre de repos qu'un lieu de promenade.

Se disant "exploités"

Les denturologistes manifestent

Les denturologistes manifesteront demain soir (19h) devant l'immeuble du Collège des chirurgiens-dentistes du Québec, au 801 est, rue Sherbrooke, pour:

● protester contre "l'exploitation" de leurs collègues et contre l'utilisation d'agents provocateurs qui sont cause

de la comparaison de 13 denturologistes devant les tribunaux pour "pratique illégale de l'art dentaire".

● protester contre le refus opposé par Bell Canada à une rubrique "denturologistes" dans l'annuaire, sous prétexte que cela mènerait à l'arrestation de bon nombre d'entre eux;

● rappeler aux autorités gouvernementales qu'elles auraient mauvaise grâce à ne pas accorder aux denturologistes le libre exercice de leur art, sans intermédiaire et sans vexation.

Deux faits significatifs sont invoqués: le Québec paie directement par chèque au denturologiste les prothèses dentaires confectionnées pour les assistés sociaux; sur leur déclaration de revenu pour "l'impôt", presque tous les denturologistes indiquent les revenus tirés de la "pratique illégale de l'art dentaire".

Le porte-parole des mécontents et organisateur principal de la manifestation de demain est M. Michel Saint-Louis, secrétaire du SPDQ (Syndicat professionnel des denturologistes du Québec) reconnu en mai 1970. M. Saint-Louis a souligné hier que les denturologistes passent 7.000 heures à apprendre à fabriquer des prothèses dentaires et que nombre d'entre eux suivent maintenant, à Laprairie, des cours d'hygiène et de pathologie, pour mieux faire tomber les préventions gouvernementales contre l'autorisation de "prendre les empreintes" avant de fabriquer les prothèses.

Un technicien dentaire proprement dit avait autrefois cinq ans d'études à faire en technologie dentaire, après une onzième année.

Maintenant, il faut avoir complété "secondaire 5", trois années de Cégep et une année de stage en laboratoire avant de devenir: technicien dentaire à l'emploi d'un dentiste OU technicien dentaire directement au service du public.

Suite à la page 2

aujourd'hui

Aujourd'hui et jusqu'au 20 juin inclusive, exposition industrielle et commerciale de la Chambre de Commerce senior de Lachute à l'Aréna du Club des Lions de Lachute.

Aujourd'hui, demain et vendredi, session d'étude des directeurs des services aux étudiants des cégeps au Lac Beauport. Le thème de la session est: "Cégep, milieu de vie?". Parmi les invités signalons la présence de M. Marcel Rioux, sociologue de l'université de Montréal et M. Maurice Champagne, auteur de La violence au pouvoir.

A 10h00, audience publique organisée par La Laiterie Perrette au salon Maisonneuve du Motel Fontainebleau, 5500 est, rue Sherbrooke. La Laiterie Perrette veut signifier aux consommateurs qu'elle s'oppose à une augmentation possible du prix minimum du lait.

A 12h30, M. Claude Deschamps, directeur général des Festivals de Musique du Québec est l'invité du Club Kiwanis-Outremont à l'occasion de sa réunion hebdomadaire au Club Saint-Denis.

A 20h00, rallye Masse-Montréal au Club Renaissance de Montréal, 427 est, rue Sherbrooke.

Le juge Barbeau épié?

La police tire quatre balles sur un rôdeur

Quatre coups de feu ont été tirés par un policier, dans la nuit de lundi à mardi, en direction d'un individu d'allure suspecte qui rôdait près de la maison du juge Alphonse Barbeau, au 541, rue Dunlop, à Outremont.

L'incident qui a eu lieu vers 3h30 du matin, est survenu, selon la police, au moment où une voiture dans laquelle prenaient place cinq individus, s'est

arrêtée près de la maison du magistrat. Un individu serait alors descendu du véhicule pour se diriger par la suite vers la maison du juge Barbeau laquelle était cependant surveillée, depuis octobre dernier, par la Sûreté du Québec.

Trouvant l'individu suspect, l'agent de police qui était à ce moment là de garde est intervenu et a fait feu sur lui à quatre reprises. Il semble cependant qu'aucune balle n'ait atteint la cible car l'individu a pu rejoindre ses présumés complices pour ensuite prendre rapidement la fuite à bord de leur automobile.

On se rappellera que le juge Alphonse Barbeau a récemment présidé le procès de Francis Simard qui a été reconnu coupable à cette occasion de l'enlèvement et de la mort de l'ex-ministre du travail du Québec, M. Pierre Laporte.

A l'heure actuelle il est impossible de savoir s'il existe un lien entre cet incident et la peine d'emprisonnement à perpétuité que purge présentement Francis Simard.

Maintenant

LE CHILI: AVANT-PRÉMIÈRE DU QUÉBEC?

La icon est que chaque peuple possède sa réalité propre, et que face à cette réalité, il doit agir. Il n'y a pas de recette. Notre cas, par exemple, ouvre des perspectives, des voies nouvelles.

Je désire recevoir MAINTENANT à partir du mois de

Abonnement ordinaire \$7. ☐
Abonnement étudiant \$5. ☐

NOM

ADRESSE

2715, Chemin Côte Ste-Catherine
Montréal 250
(514) 739-2758

ASSURANCE-MOTO

467-9311
861-5395

Au printemps l'eau dégoutte...

Faites installer les

GOUTTIÈRES

HO-DO

Galvanisé • Cuivre • Aluminium
Émaillé

ESTIMATION GRATUITE

MONTRÉAL 322-4160
QUÉBEC 872-9244
PRIMEAU MÉTAL INC.

Le mail Saint-Hubert: un projet qui ne restera pas lettre morte

par André Charbonneau

Le projet de mail de la Plaza Saint-Hubert, élaboré par des étudiants de l'école d'architecture de la faculté d'aménagement de l'université de Montréal, ne semble pas devoir rester dans les tiroirs. A titre d'essai, la ville de Montréal paraît en effet disposée à fermer la rue Saint-Hubert entre les rues Beau-bien et Jean-Talon au cours de la dernière semaine de juillet et les deux premières d'août. En outre les marchands et les propriétaires de la Plaza, non seulement s'intéressent au projet, mais travaillent présentement à sa réalisation.

Hier, une centaine d'entre eux se réunissaient à l'hôtel Grand Motor du chemin Côte-de-Liesse pour étudier en ateliers les propositions qui leur sont faites. Loin de contester celles-ci, ils ont cherché les moyens de les concrétiser. C'est ainsi qu'ils ont demandé la fermeture de la rue Saint-Hubert à titre d'essai à la fin de juin. Les représentants de la ville présents les ont assurés de l'appui des autorités municipales.

De la ville, ils attendent également la construction d'un parc de stationnement en hauteur entre les rues Boyer et Saint-Hubert. Entre eux, ils tenteront d'obtenir une politique de location des espaces commerciaux qui tienne compte de l'équilibre nécessaire entre les différents types de commerces. Ils semblent également disposés à remplacer leurs vitrines par une promenade inspirée des places françaises (vg. Palais royal). Ceci suppose enfin un réaménagement des magasins de façon à ce qu'ils deviennent globalement comme en vitrine.

Les propriétaires et marchands aimeraient également que ce réaménagement commercial coïncide à tout le moins avec un réaménagement du quartier tout entier. Aussi, cherchent-ils à obtenir un appui de la ville au chapitre de la rénovation tout en tentant de susciter l'intérêt de promoteurs immobiliers pour la construction de nouvelles bâtisses de type HLM.

Conscients en effet de la nécessité d'améliorer leur clientèle, les marchands imaginent mal un projet qui ne viserait pas en même temps l'amélioration du quartier tout entier. Avec la construction de parcs de stationnement, ils comptent également étendre leur rayon d'action. Enfin, ils songent à coordonner leur publicité de façon à présenter une image prestigieuse et cohérente. En ce sens, ils voudraient parvenir à s'entendre pour uniformiser les prix de ventes de commerce à commerce.

Les étudiants d'architecture qui ont élaboré ce projet et qui sont parvenus à intéresser l'association de la Plaza viennent de recevoir un nouvel appui. Le secrétariat d'Etat du gouvernement fédéral leur a en effet octroyé une somme de \$7.390 pour pousser plus avant leur travail, dans le cadre des travaux étudiants d'été.

Ce même secrétariat a également consenti à verser une subvention semblable à un groupe d'étudiants des Hautes études commerciales visant à leur

Expo sur la lutte contre la pollution

Sous le titre "Le salon de l'avenir", une exposition rassemblera les grandes compagnies, les gouvernements et divers organismes sociaux autour du thème de la lutte à la pollution du 3 au 7 novembre prochain, à la place Bonaventure.

Cette manifestation culturelle devrait permettre aux industries et aux gouvernements de faire connaître leurs efforts et leurs réussites dans cette lutte contre ce nouveau fléau du monde technologique. Divers kiosques permettront aussi au public de se familiariser avec les divers types de pollution et de prendre conscience des nombreux débouchés professionnels créés par cette nouvelle industrie.

André Vachon est nommé conservateur

QUÉBEC (PC) — M. André Vachon, historien et ancien directeur général des presses de l'université Laval, a été nommé conservateur des Archives nationales du Québec, a annoncé le ministre des affaires culturelles, M. François Cloutier.

M. Vachon succède à M. Raymond Douville.

permettre d'exécuter cet été des recherches commerciales.

Une enquête préliminaire leur a déjà permis de constater que le projet de mail était approuvé à 63% par les marchands de la Plaza. Ces étudiants travailleront désormais avec ceux de l'école d'architecture et les responsables de l'association de la Plaza auxquels est venu s'adjoindre un bureau d'experts en communication.

Au cours de la conférence de presse qui a succédé aux travaux des différents ateliers, le député d'Olier, M. Fernand Picard, qui remplaçait le ministre du transport M. Georges Tremblay, retenu à Québec, a demandé aux hommes d'affaires de suggérer aux gou-

vernements des solutions concrètes aux problèmes de stationnement dont souffrent les villes, les assurant de l'intérêt du gouvernement.

De son côté le député fédéral de Saint-Denis, M. Marcel Prud'homme, a souhaité que les différents gouvernements s'entendent en matière urbaine pour le plus grand bien de la population. Quant à lui, il s'est dit disposé à appuyer auprès de ses collègues les demandes de la ville de Montréal visant à une plus grande autonomie locale dans l'administration des sommes versées par le gouvernement fédéral à des fins d'habitation et notamment à des fins de rénovation.

La CUM dépose son rapport annuel

Le comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, présidé par M. Lucien Saulnier, présentera ce soir à l'hôtel de ville de Montréal son rapport annuel au cours d'une assemblée régulière du Conseil. De même, les rapports annuels du Bureau d'assainissement de l'air et de la Commission de transport seront également déposés.

L'assemblée aura également à approuver des virements de crédit au profit de

la Commission de transport. Ces virements de crédit sont rendus nécessaires pour combler l'insuffisance des prévisions budgétaires. Alors qu'on prévoyait en effet une baisse importante dans le nombre de voyageurs, on enregistra la contraire une hausse qui s'établissait à quelque \$5 millions durant les cinq premiers mois du présent exercice. Ainsi, loin de réduire le service tel que prévu, les autorités ont été amenées à l'augmenter.

Surplus budgétaire à Laval

Pour la cinquième année consécutive, la ville de Laval a terminé son exercice financier avec un surplus budgétaire. Le rapport des vérificateurs révèle en effet un excédent des revenus sur les dépenses de \$108.817 pour l'année 1970. A cette somme s'ajoute le revenu net provenant de l'imposition des taxes des années antérieures pour créer un surplus disponible, applicable à l'exercice 1972, de \$391.511.

Dans l'ensemble, les prévisions budgétaires ont été respectées dans chacun des services et à la plupart des postes. On note toutefois un accroissement des dépenses au chapitre des salaires et

traitements et à celui de l'enlèvement de la neige. Par contre, la collection plus efficace des taxes aurait amené une augmentation des revenus.

Au cours de la même année, la dette obligataire a toutefois augmenté de \$5.000.000, les immobilisations de \$7.390.000 tandis que la ville émettait deux obligations totalisant \$14.200.000 pour des dépenses de nature capitale et de financement.

On note que la population de Laval atteignait, à la fin de 1970, 237.918 personnes et que la valeur déclarée des permis de construction pour les biens imposables s'élevait à \$61.405.173.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
à Montréal

Année universitaire
1971 - 1972
SESSION D'AUTOMNE

PROGRAMMES DE MAÎTRISES

Maîtrise ès arts (études littéraires)
Maîtrise ès arts (histoire)
Maîtrise ès arts (psychologie)
Maîtrise ès arts (science politique)
Maîtrise ès arts (sciences religieuses)
Maîtrise ès arts (sociologie)
Maîtrise ès sciences (mathématiques)
options: mathématiques
mathématiques appliquées
enseignement des mathématiques

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis aux études de maîtrise, les candidats doivent posséder le baccalauréat spécialisé, ou une formation jugée équivalente.

DURÉE DES ÉTUDES

Les maîtrises comportent 45 crédits incluant la scolarité, les travaux de recherche et le mémoire. Ces crédits correspondent normalement à une année entière d'activités, ou trois sessions.

Les demandes d'admission doivent parvenir au Bureau du Registraire, avant le 1er juillet 1971.

Pour tout autre renseignement, s'adresser au:

Bureau du Doyen des études avancées et de la recherche, Université du Québec à Montréal, Case postale 3050, succursale B, Montréal 110, Québec, Tél.: 876-3154 ou 3155

éditorial

La démission de Marcel Pepin

Pas plus que tant d'autres organismes engagés dans la crise de structure que traverse notre société, le syndicalisme n'échappe à la loi d'usure qui épuise prématurément de nos jours les dirigeants d'institutions. Hommes politiques, dirigeants universitaires, administrateurs, évêques, militants sociaux: dans tous les secteurs chauds de l'activité, on est témoin de démissions imprévues, là où les voyages au long cours étaient naguère la règle. Même au sortir des triomphes les plus importants, il n'est pas d'homme qui soit assuré de durer indéfiniment. Ceux qui durent trop longtemps connaissent d'ailleurs la plupart du temps une survie plutôt extérieure: l'influence morale qui est l'attribut le plus important des postes qu'ils occupent les quitte généralement avant terme.

Survenant quelque temps à peine après qu'il eut apparemment résolu avec succès la vingtème peut-être des crises qu'il a dû traverser depuis 1965, la démission de M. Marcel Pepin comme président de la CSN crée une surprise très vive dans tous les milieux. Elle suscite nombre d'interrogations quant aux motifs qui l'ont inspirée et quant aux conséquences qui pourraient en découler pour la CSN et le syndicalisme en général.

Succédant en 1965 à Jean Marchand, Marcel Pepin héritait d'une succession attrayante. La CSN avait conquis sous le régime Lesage, des milliers de nouveaux membres dans le secteur public et parapublic. Ses effectifs avaient pratiquement doublé. Elle s'était dotée d'un personnel permanent plus nombreux, plus jeune, plus agressif et plus qualifié.

En pénétrant le secteur public, la CSN gonflait ses effectifs et ses budgets. Mais elle héritait aussi des frustrations accumulées chez ses nouveaux adhérents par des années de paternalisme et de patronage. Elle assumait de plus les attentes très grandes qu'avait fait naître chez les employés du secteur public une propagande syndicale dangereusement inflationniste. En multipliant, ses effectifs permanents, la CSN s'obligeait, à court terme, à choisir bon nombre de ses responsables parmi de jeunes spécialistes issus de milieux n'ayant souvent que des racines superficielles dans le mouvement.

De ce double développement, devaient découler de multiples secousses tant sur le plan extérieur que sur le plan intérieur. Aux yeux du grand public, la CSN a donné, sous la présidence de Marcel Pepin, l'image

d'un mouvement déterminé à ne reculer devant aucune grève pour faire valoir ses revendications. Hôpitaux, fonction publique, Hydro, transports en commun, Régie des alcools: peu de secteurs de l'administration publique (provinciale ou municipale) peuvent se vanter de n'avoir pas eu des accrochages sérieux avec la CSN ces dernières années.

Dans ces conflits, Marcel Pepin passa aux yeux du public pour le "dur", pour l'esprit qui dictait chaque mouvement de la machine syndicale. L'histoire reconnaîtra qu'en effet le président de la CSN ne se désolidarisa jamais des grandes revendications de ses syndicats entre 1965 et 1971. Ce qu'elle ajoutera au dossier, c'est que M. Pepin se vit le plus souvent imputer la responsabilité de décisions qui, en vertu des structures décentralisées de la CSN, avaient été prises par d'autres, et que ses interventions dans la plupart des conflits eurent un effet modérateur et apaisant. Nonobstant le masque intransigent qu'il projetait à la télévision, Marcel Pepin était, au fond, un président modéré et très porté à la recherche d'un compromis honorable dans une situation difficile.

En même temps qu'elle s'engageait dans des conflits très graves, la CSN a continué, sous Marcel Pepin, d'ouvrir largement ses cadres à une nouvelle classe de permanents venus pour la plupart de l'extérieur du mouvement. L'intégration des nouveaux venus a donné naissance à des difficultés aiguës dont la récente crise des permanents syndiqués n'a été que l'une des manifestations. On a observé, parmi ces permanents, un taux de mobilité extrêmement élevé qui a affecté la stabilité de la centrale et la qualité des services offerts aux syndicats affiliés. Non moins grave devait se révéler le bouillonnement anarchique engendré par certains permanents plus soucieux de promouvoir leur propre idéologie que de s'astreindre à une discipline indispensable pour l'efficacité dans l'action.

On eut l'impression, au dernier congrès tenu en décembre, que M. Pepin était solidement en selle. Cela n'avait d'ailleurs rien d'inusité. M. Pepin possédait l'art de passer d'une crise à l'autre en ayant l'air, après avoir paru menacé, d'augmenter sa force. Mais dès qu'on s'approchait un peu du mouvement, on sentait qu'un malaise était toujours présent et que la tâche du président condamnait celui-ci à une insécurité presque chronique. M. Pepin avait visiblement — le dernier congrès l'a montré — la confiance de la base. Il ne semblait pas posséder au même degré le contrôle de la ma-

chine que constituent les cadres permanents du mouvement.

Sur le plan politique, la présidence de M. Pepin a été marquée par une chute de prestige de la CSN. Le mouvement s'est radicalisé dans ses interventions extérieures. Il a, par contre, perdu une certaine ampleur de vision et une certaine solidité qui le caractérisèrent sous Jean Marchand.

De 1965 à 1971, il s'est produit un déclin marqué des services d'éducation et de recherche à la CSN. Le mouvement s'était naguère doté d'un excellent service d'éducation. Il s'était également constitué un réservoir d'expertise auquel il pouvait faire appel pour la préparation de ses grandes interventions publiques. La propagande a semblé, ces dernières années, prendre le dessus sur cette pédagogie de travail en profondeur.

Par contre, la CSN, sous la présidence de M. Pepin, a accentué son caractère militant. Ce caractère se manifeste dans les négociations: la CSN a la réputation d'être plus dure à la table de négociations que la FTQ. Il a aussi cherché à s'exprimer sur le plan plus large de la société globale. A ce dernier niveau, les mots ont trop souvent précédé l'action; celle-ci reste à définir d'une façon réaliste et articulée. La CSN a su se révéler, dans les moments difficiles, un point d'appui précieux pour les nouvelles forces contestataires qui se sont fait jour dans le milieu. Parce qu'elle n'a pas toujours exercé à leur endroit une indispensable fonction critique, elle a, tendu, dans certaines luttes, à faire figure de chapelle plutôt que de centre de ralliement pour les forces progressistes.

Présidence tourmentée et agitée, exercée dans le respect des valeurs démocratiques et un grand souci de présence aux aspirations nouvelles qui s'exprimaient dans le milieu, marquée d'expérience coûteuses qu'aucun mouvement ne saurait se permettre de répéter ou de perpétuer indéfiniment, souvent mal comprise à l'extérieur par suite de traits particuliers qui en trahissaient gauchement les intentions profondes, animée par une prise de conscience de plus en plus aiguë des contradictions inhérentes à la société de consommation: tel aura été le passage de Marcel Pepin à la tête de la CSN. Le président démissionnaire sera vivement regretté. Il sera également difficile à remplacer.

Claude RYAN



De l'Atlantique au Pacifique

■ lettres au DEVOIR

Vatican II et l'objection de conscience

Dans votre article récent faisant état de la réclamation du Vatican pour la reconnaissance de l'objection de conscience, on lisait entendre que jusqu'à présent le Vatican n'avait jamais fait mention de l'objection de conscience, sauf de façon indirecte dans l'Encyclopédie "Gaudium et Spes".

Je tiens à vous signaler cette erreur, en vous faisant remarquer que le Concile Vatican II, dans le Schéma XIII (Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps, chapitre V, "Sauvegarde de la Paix"), a déjà fait des allusions évidentes dans ce sens:

"Il semble équitable que des dispositions humaines soient légalement prises pour ceux qui, par motif de conscience, refusent d'employer les armes, pourvu qu'ils acceptent quelque autre manière de servir la communauté" (V. 79).

"C'est le même esprit qui nous pousse à louer ceux qui renoncent à défendre leurs droits par une action violente et recourent à des moyens de défense qui sont à la portée des faibles eux-mêmes" (V. 78).

Dans tout ce Schéma XIII, si fortement marqué par l'attentat respect de l'homme, la reconnaissance de l'objection de conscience, comme celle de la non-violence, ne pouvait pas manquer, mais elle s'y

trouve à l'état de semence. Ceux qui ont des yeux pour voir peuvent en dégager le tronc, les branches, le feuillage, les fleurs et le fruit.

Nous nous réjouissons de la croissance de cette petite semence. Dieu veuille que tous les objecteurs de conscience du monde entier, en particulier ceux des Etats-Unis, d'Espagne, de Grèce et d'Amérique latine puissent au plus tôt recou-

vrir leur liberté par la reconnaissance de leur droit fondamental à refuser d'apprendre à tuer leurs frères.

Matilde FRANCOEUR

Beloeil, le 3 juin 1971

NDLR: Le document de Vatican II dont parle notre correspondante a précisément pour titre "Gaudium et Spes".

Le prix de la liberté à M. Bourassa

Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa a reçu dernièrement le prix de la liberté pour "le courage et l'esprit de leadership dont il a fait preuve lors de la crise d'octobre. Vous ne rêvez pas, vous avez bien lu. Ce prix est décerné chaque année par un comité canado-américain, formé d'un groupe d'hommes d'affaires de Windsor, Ontario et Detroit, Michigan et entend reconnaître une contribution spéciale à la cause de la liberté. Un journal parlait, à l'occasion de l'attribution de ce prix à M. Bourassa, de critères inconnus. Quand l'on sait que ce prix fut attribué à Martin Luther King en 1969 et à

John F. Kennedy en 1965, de sérieux doutes apparaissent rapidement. C'est vrai que le ridicule ne tue plus de nos jours, mais il ne faudrait pas prendre les gens (les Québécois, en l'occurrence) pour de véritables imbéciles. Berthio a déjà écrit à propos d'une de ses caricatures que: "Les Bourassa se suivent..." Tout le monde aura deviné la suite logique de cette phrase pleine de vérité.

Jamais prix de la liberté n'aura été si mal attribué. Ce prix de la liberté 1971 est une injustice et une injure à la vraie liberté.

Pierre LATREILLE

Montréal, le 13 juin 1971

Un débat qui passe à côté du vrai problème

Depuis quelques jours, dans les colonnes de Devoir, on polémique sur la langue québécoise. Me permettez-vous d'ajouter quelques remarques au débat?

Par exemple, si M. Tellier et M. Turi "révèlent de proclamer le québécois langue nationale du Québec, ils perdent une excellente occasion de nous convaincre de ses possibilités".

On peut se poser d'autres questions à la lecture de la phrase: "Le Québécois se refuse à parler français même en France, comme le Français se refuse à parler québécois au Québec". Le Québécois, le Suisse et le Provençal qui, tout en restant dans la francophonie, changent-ils de langue en route comme on change de costume? Le seul qui puisse le faire sera sans doute le Québécois: à condition qu'il maîtrise bien l'anglais, de toutes façons, quelle classe de Québécois peut s'offrir périodiquement son petit tour d'Europe? De plus, n'y a-t-il vraiment aucun problème de langage entre l'intellectuel bourgeois du Québec et l'ouvrier des mines ou le cultivateur du Québec (idem pour la France)? Et le Français qui arrive au Québec peut-il parler québécois? Car enfin, oui ou non, choisit-on sa langue maternelle?

D'autre part, si l'on veut établir un parallèle entre le passage du latin au français pendant le Moyen-âge, et celui du français au québécois de nos jours, alors faisons-le jusqu'au bout: le latin, en Gaule, était la langue du conquérant bien armé, parlée bientôt par l'élite gauloise et de façon très déformée par les colons romains des basses classes, qui l'ont transmise à la masse du peuple gaulois. Ce qui donnerait, au Québec: la langue du vainqueur par les armes, l'anglais

(et non le français), parlée correctement par l'élite mais maltraitée par le peuple — on ne peut malheureusement ignorer pour travailler l'attaque depuis trois siècles une langue française qui se défend héroïquement. Mais la langue du vainqueur d'autrefois, selon le modèle choisi par M. Turi, devrait finir par triompher pour nous donner un néo-anglais et non pas un néo-français. En fait, si ce risque persiste, c'est pour une autre raison: l'anglais est la langue des patrons américains d'aujourd'hui, et le même danger commence à exister d'ailleurs en France (cf. l'article d'Alfred Sauvy dans Le Mon-

de du 8 juin). Cependant, il est sans doute faux d'affirmer qu'on soit actuellement sans pouvoir sur l'évolution d'une langue. Ces querelles ne font, en dernière analyse, que masquer par des arguments linguistiques fallacieux, un problème d'ordre politique, celui de l'impérialisme américain et toutes ses conséquences. Car il est fort possible, même pour une petite nation, de résister à un puissant voisin, mais seulement dans la mesure où elle ne lui est pas asservie économiquement, politiquement, et donc culturellement.

M.G. PARET

Montréal, le 12 juin 1971.

Justice pour la femme québécoise

L'article de madame Lise Balcer paru dans le Devoir du 8 juin, sous le titre de "La discrimination contre la Québécoise" est absolument admirable au niveau de la sincérité et de la logique.

En effet, il est curieux qu'on ne se soit pas encore aperçu combien il est ridicule et naïf qu'une moitié de l'humanité, parce qu'elle passe debout, se croise supérieure et méprise l'autre moitié parce que celle-ci procède autrement.

Madame Balcer et ses collègues prisonnières politiques (qu'on a essayé d'ailleurs de faire passer pour des détenues de droit commun auprès de la population) font non seulement accomplir des pas de géant au Québec pour le dégarage de nos néo-colonialismes, mais en même temps, ces jeunes femmes nous engagent tout simplement dans le progrès moral en jetant une lumière crue et impitoyable sur nos institutions judiciaires à caractère

féodal et sans cesse tripotées politiquement, à savoir: nomination des juges pour "services rendus", par des partis politiques; la complicité de ces messieurs toujours pas démontée par voie de concours comme cela se fait en France et dans tous pays civilisés. Sans oublier les "amis de la cour" payés \$300 par jour. Comment se fait-il qu'il faille tant les payer pour qu'ils soient épris de justice? Etc. etc.

Je ne vois pas comment l'homme peut attendre sa propre dignité et devenir véritablement un être civilisé s'il ne s'engage pas à fond pour détruire toutes formes de discrimination qui sévissent envers cette autre moitié de l'humanité inextricablement liée à la sienne et sans laquelle, les hommes, ne serions même pas de ce monde.

Georges SAVARIA

Montréal, le 10 juin 1971

Des reproches à "Femme d'aujourd'hui"

Après l'émission télévisée du 24 mai dernier sur l'avortement, j'avais écrit des lettres de reproches à M. Fernand Choquette, le réalisateur, ainsi qu'à madame Michèle Lussier, superviseur des émissions féminines (qui est habituée de recevoir mes lettres), avec l'intention d'en faire parvenir des copies aux grands quotidiens de la métropole. Ces lettres sont restées dans un tiroir. Pourquoi?

Premièrement, les propos d'un invité de l'émission, le docteur J. A. Jacques Desrosiers, obstétricien-gynécologue bien connu et respecté et professeur agrégé, m'avaient tellement déçu (j'aurais dû deviner qu'il y avait eu du "découpage") que je m'étais dit: à quoi sert de continuer la lutte contre l'avortement sur demande si LUI ne peut pas dire plus que ça! Deuxièmement, les mots "on causait, on s'amusait" (témoignage d'une avortée racontant un peu ce qu'il s'était passé avec le médecin et l'infirmière durant "l'incident") — oui, je dis bien l'incident car on avait l'impression qu'elle décrivait tout simplement une journée de magasinage. En fait, on apprenait par la suite qu'elle était allée dîner

avec des amis ce soir là), ces mots, dis-je, m'avaient mis dans un tel état de révolte que je ne savais plus si, en faisant une critique de l'émission, je pouvais me fier à mon jugement.

Je suis donc reconnaissant au docteur Thérèse Martel-Juras de Victoriaville dont la lettre "Une émission tendancieuse sur l'avortement" fut publiée le 8 juin. Avec force et lucidité, cette femme professionnelle exprimait ses craintes, lesquelles sont partagées par bon nombre d'hommes et de femmes, même si certaines statistiques semblent parfois prouver le contraire.

Je suis reconnaissant aussi au docteur Desrosiers dont la lettre "Crédibilité d'une institution" fut publiée le 12. Son expérience, décrite avec beaucoup de précision, ne peut laisser personne indifférente. Ce qu'on a fait de son témoignage est répréhensible pour ne pas dire odieux. Nous ne DEVONS pas ignorer ses mots: "Mais le public doit savoir pourquoi tant de médecins spécialistes refusent de participer à l'information, et que ce soit toujours les mêmes qui font passer leurs idées. Ainsi, la place sera libre à ceux qui se servent des médias d'information et non qui servent l'information."

Devons-nous tolérer à NOTRE télévision d'Etat une situation aussi déplorable?

Claire CAMPBELL

Montréal, le 12 juin 1971

Victoria

M. Bourassa doit écarter les compromis faciles

par CLAUDE LEMELIN

A travers le huis clos de Victoria, les correspondants du Devoir ont cru percevoir hier, au sein de la délégation fédérale et de plusieurs délégations provinciales, une nette volonté de compromis devant les revendications du Québec en matière sociale. On ose croire que cette volonté de compromis aura été avivée par la séance d'information organisée par le Québec à l'intention des conseillers techniques des autres délégations; mais on espère en même temps que le bon-ententisme des uns et les protestations des autres ne feront pas perdre de vue à M. Bourassa l'objectif qu'il a posé dans sa déclaration liminaire: la reconnaissance, par amendement constitutionnel, de la prépondérance législative du Québec et de toute autre province qui voudrait s'en prévaloir en tout ce qui trait à la politique sociale.

Il convient, à ce propos, de dissiper l'équivoque sur laquelle semble reposer la stratégie adoptée par Ottawa pour neutraliser les revendications du Québec. L'amendement réclamé par MM. Bourassa et Castonguay n'a pas simplement pour but de permettre la mise en oeuvre du plan Castonguay-Nepveu de sécurité du revenu et de réhabilitation sociale — ce que pourraient vraisemblablement permettre les "arrangements administratifs" évoqués à plusieurs reprises par le premier ministre Trudeau. Plus fondamentalement, la nouvelle rédaction de l'article 94-A proposée par le Québec vise à mettre un terme une fois pour toutes à l'irresponsabilité politique, à l'anarchie conceptuelle et à l'incertitude institutionnelle qui ont régné jusqu'ici

dans le champs de la sécurité sociale. Désormais, la compétence ultime en ce domaine appartiendrait à un ordre de gouvernement et à seulement un ordre de gouvernement — en l'occurrence les provinces.

Il ne s'ensuivrait pas automatiquement, ni même nécessairement, une amélioration des programmes — encore que, dans le cas du Québec, l'intention déclarée du gouvernement Bourassa de mettre en oeuvre les recommandations de la commission Castonguay-Nepveu autorise de fortes présomptions en ce sens; mais il résulterait nécessairement de cet amendement constitutionnel que, désormais, les citoyens sauraient sans l'ombre d'un doute à quel gouvernement reprocher les carences du système de sécurité sociale, de quel gouvernement réclamer des réformes et quel gouvernement posséderait le pouvoir ultime de légiférer pour donner force de loi à ces réformes.

Pas de compromissions

Aucun aménagement administratif, si souple soit-il, aucun règlement financier, si généreux soit-il, ne saurait donc autoriser la délégation du Québec à renoncer au principe de la prépondérance législative. En revanche, MM. Bourassa et Castonguay devraient envisager favorablement toute proposition susceptible de sauvegarder et même d'accroître le pouvoir jusqu'ici reconnu au Parlement fédéral de redistribuer plus équitablement entre les provinces les ressources pouvant être affectées au financement de la politique sociale. Mais outre ce-

la, le compromis semble rechercher les premiers ministres pourrait fort bien porter sur les catégories de programmes auxquelles s'appliquerait le principe de la prépondérance législative des provinces, ainsi que sur les modalités qui en préciseraient transitoirement l'exercice.

De propos délibéré, le premier ministre du Québec a choisi de n'édulcorer aucunement, dans sa déclaration liminaire, les revendications de son gouvernement en ce qui a trait à la politique sociale; il peut donc maintenant se permettre de jeter un peu de lest pour se rapprocher quelque peu des positions d'Ottawa et des autres provinces; et les deux poids qu'il devrait d'abord songer à larguer, ce sont les lois et l'habitation.

Etant donnée, en effet, l'incidence marquée de ces deux catégories de programmes sur la situation socio-économique faite aux citoyens (et surtout les plus défavorisés d'entre eux), M. Castonguay a pu légitimement les inclure dans sa définition initiale de la politique sociale. Néanmoins, on pourrait arguer tout aussi légitimement que les lois sont rattachées davantage à la politique culturelle que l'habitation est plus intimement liée à la politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Pour être logique avec lui-même, le Québec devra éventuellement réclamer que soit reconnue, sous une forme ou sous une autre, la prépondérance législative des provinces sur ces deux secteurs de l'activité gouvernementale; mais il ne l'a point encore fait, du moins officiellement, et cette négligence — heureuse en l'occurrence — lui permet d'accepter à Victoria que la négociation du statut constitutionnel de l'habitation et des lois soit reportée à plus tard.

Où s'arrêter?

Toutefois, on ne voit guère à quel les autres catégories de programmes incluses par M. Castonguay dans sa définition de la politique sociale le Québec pourrait renoncer sans renoncer simultanément à la possibilité d'intégrer, sous sa gouverne, l'ensemble des programmes de sécurité du revenu et de réhabilitation sociale. Des programmes administrés jusqu'ici par le gouvernement fédéral, l'un — le supplément du revenu garanti aux vieillards — devra vraisemblablement être fondu avec le régime général d'allocations sociales du Québec; deux autres — les allocations familiales et la formation professionnelle — devront être radicalement transformés avant de pouvoir s'imbriquer aux nombreux programmes québécois auxquels ils devraient logiquement être rattachés:

impôts sur le revenu, allocations aux jeunes, financement scolaire dans le cas des allocations familiales, services sociaux et système d'éducation, dans le cas de la formation professionnelle.

A la rigueur, le régime de sécurité de la vieillesse et l'assurance-chômage pourraient continuer d'être administrés par Ottawa, le gouvernement québécois établissant les barèmes, conditions et équivalences de ses propres programmes en fonction de ceux des programmes fédéraux. Mais alors, Québec devrait absolument disposer d'un droit de veto sur toute modification de ceux-ci, sous peine de voir toute sa planification sociale bouleversée par une initiative fédérale; et ce droit de veto, c'est la prépondérance législative.

En l'occurrence, il vaudrait mieux que M. Bourassa revienne bredouille de Victoria plutôt que de céder sur le principe qu'il est allé y défendre; et si on lui proposait un compromis dont il douterait qu'il satisfasse les exigences minimales du Québec en matière sociale, il serait plus sage que le premier ministre le prenne en délibéré, rentre tranquillement dans la capitale et y réfléchisse un peu. Car il sera toujours temps de signer sur le pointillé des amendements de forme plutôt que de substance de la constitution dont ses amis libéraux d'Ottawa voudraient faire leur prochaine monture électorale...

Tour de Babel

Les fils de Noé, raconte la Bible, tentèrent un jour d'élever une tour pour atteindre le ciel. Pour contrer cette entreprise audacieuse, Dieu sema la confusion des langues. Ce premier désaccord sur la langue de travail entraîna la pagaille que l'on sait.

Pour empêcher l'unité européenne qui s'élabore difficilement, nul besoin d'une intervention divine puisque existe déjà outre la confusion des langues, celle des monnaies et des nationalismes. Voici un tableau saisissant de l'Europe tracé par le *Corriere della Sera*: "En une superficie trois fois inférieure à celle des Etats-Unis, l'Europe compte onze langues, d'innombrables dialectes, quinze monnaies différentes et de nombreuses formes de gouvernement qui vont de la démocratie parlementaire et de la monarchie à la république présidentielle et à la dictature."

Les pays d'Europe vont-ils réussir cet exploit: bâtir la tour de Babel de l'unité en restant chacun dans sa tour d'ivoire?

Rolande A. LACERTE

Varès, juin 1971

■ propos d'actualité

"L'histoire nous montre que les Canadiens français n'ont pas vraiment cru à la démocratie pour eux-mêmes et que les Canadiens anglais ne l'ont vraiment pas voulue pour les autres. Tels sont les fondements sur lesquels les deux groupes ethniques ont eu l'absurdité de prétendre édifier des formes démocratiques de gouvernement. Il n'est pas surprenant dès lors que la structure qui en est résultée ait été peu consistante."

Pierre Elliott Trudeau, "Le fédéralisme et la société canadienne-française", Editions HMH, p. 107

"Les Canadiens anglais se sont pendant longtemps comportés, en politique nationale, comme s'ils croyaient que la démocratie n'était pas faite pour les Canadiens français."

La conduite politique des Canadiens anglais au Québec même confirme fort bien l'exactitude de cette affirmation. Dans cette province où le peuple avait été amené par l'histoire à croire que le gouvernement était l'apanage de la richesse et de la puissance plutôt

que de la volonté de la majorité, il se trouvait que les Canadiens anglais possédaient précisément les deux premières, mais non le nombre. Dans ces circonstances, les anglophones devaient peut-être inévitablement choisir de gouverner avec les moyens dont ils disposaient plutôt que de se dévouer à la tâche ingrate de prêter la démocratie dans la jungle qu'ils avaient eux-mêmes contribué à créer. Il n'en résulte pas moins que des sommes incroyables se dépensèrent au Québec à chaque élection: plusieurs fois plus par tête que dans les autres provinces. C'est bien beau de dénoncer la malhonnêteté des électeurs qui acceptent des réfrigérateurs et des postes de télévision en échange de leurs votes, mais il ne faut pas oublier qu'il est tout aussi dommageable pour la démocratie de corrompre les gens que de se laisser corrompre. Aussi la question se pose: qui est responsable de cette corruption?"

Pierre Elliott Trudeau, "Le fédéralisme et la société canadienne-française", Editions HMH, pp. 124-125

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 127. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, incorporée dans les lettres sont situées à 9130, rue Saint-Jacques, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne, \$35 par année, six mois, \$19. A l'étranger: \$40 par année, six mois, \$22, trois mois, \$12. Edition du samedi: \$10 par année, Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur, 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0838. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 944-3381 (groupe d'appels)

des
idéesdes
événementsdes
hommes

LIBRE OPINION

Faut-il rattacher l'école à l'emploi ou l'en libérer?

par GÉRARD MARIER

M. Marier travaille au Centre de recherche prospective en éducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Dans cette libre opinion, il explique pourquoi l'école ne doit pas, à son avis, s'organiser d'abord en fonction du marché du travail. Les sous-titres sont du Devoir.

Au cours des années 60, la croyance en l'école comme principal facteur de développement national et de promotion individuelle a été la vérité la plus universellement partagée. Personne n'aurait osé mettre en doute les nouveaux déterminismes de la scolarisation. A cette époque, le déparage entre les nations développées et les autres, c'était, pensait-on, l'école, et l'essence des sociétés post-industrielles à venir, ce devait être l'école, particulièrement l'université.

La récession des diplômés

Cette vision scolocentriste s'effondre au point que nous entrons en quelque sorte dans l'histoire post-scolaire. C'est au niveau de la rencontre de l'école et du travail que s'est produite la rupture de l'enchantement. Bien que partielles et souvent chargées d'émotions, les enquêtes sur les diplômés ne laissent aucun doute sur la tragédie d'un nombre grandissant d'entre eux. Aux États-Unis, la crise est aussi profonde. Sous le titre: The Graduate, 1971, Now Where Are The Jobs?, la revue Time décrivait le 24 mai dernier la récession générale qui frappe tous les diplômés américains, peu importe le prestige de l'université fréquentée.

La première réaction du pouvoir au défi posé par l'engorgement du marché du travail, c'est d'imposer le contingentement aux étudiants actuels en discriminant les candidats sur une base arbitraire, au mépris des idéaux de la société. La seconde, tenter de prévoir l'offre et la demande à moyen et à long termes. Cet exercice est dérisoire, parce que le futur du marché du travail est lié à des variables importantes, aujourd'hui indéterminées: la crise du dollar américain, les conflits de prestige et de pouvoir à telle instance gouvernementale, surtout les attentes culturelles de la société des années 70. Au fond, ce sont ces dernières, les qualités de la demande, qui finissent par imposer leurs normes à l'ensemble, et il est extrêmement difficile de prévoir leur évolution.

Par surcroît, au Québec, toutes les prévisions du travail sont indissociables des deux projets les plus ambitieux de la fin du XX^e siècle, inégaux, tout à fait différents l'un de l'autre et par conséquent par des partis politiques opposés, le projet de la Baie de James et celui de la souveraineté du Québec. Selon que l'un ou l'autre projet aboutira d'ici 1975-1980 — et qui peut à coup sûr le prédire? — la structure de l'emploi sera tout à fait bouleversée.

L'impossible planification

Dans la meilleure hypothèse, celle où des spécialistes pourraient déterminer avec une précision suffisamment grande pour être opérationnelle, le nombre d'ingénieurs, de professeurs, de médecins requis en 1975-1980, il faudrait supposer que le gouvernement fixera la ratio des candidats par régions et par universités, bloquer les définitions des tâches de chaque profession et interdire l'entrée ou la sortie importante des professionnels. Notre société se refusera, bien entendu, à une telle planification qui est du reste impossible, vue l'extrême fluidité des fonctions et des rôles. Malgré l'intérêt à prévoir le développement ou la stagnation des activités d'aujourd'hui et bien qu'on soit parfois capable d'évaluer avec une grande perspicacité des situations qui prévaudront en 1975, il n'en reste pas moins que cela reste abstrait, parce qu'aucune pression ne peut être assez contraignante pour lui donner une suite.

C'est par une autre approche qu'il faut reprendre la recherche sur le rapport entre l'école et le travail, sous peine d'entretenir une supercherie dangereuse. Nous proposons, quant à nous, une démarche prioritaire qui consisterait à relâcher le lien entre les études et la profession, et donner aux premières un caractère plus désintéressé, plus général, plus diversifié.

L'exemple du Japon

Le Japon est l'un des exemples les plus prestigieux d'un tel scénario. Les études n'ont pas de rapport direct avec le travail, de sorte qu'un gradué en agronomie ou en lettres travaille dans une compagnie d'instruments électroniques. La spécialisation académique n'a pas de sens pour le marché du travail. D'une part, ce sera dans la pratique et, d'autre part, dans certaines écoles supérieures spécialisées que l'on apprendra son métier. Jamais, l'on ne voit un tel exemple

d'attachement entre l'université et la vie professionnelle, où, si l'on préfère, une pareille gratuité des études avancées.

Les cours classiques, en France et au Québec, furent un modèle d'études qui ne préparaient à aucune profession particulière. Après avoir terminé, les étudiants optaient pour la médecine, le droit, le génie, l'actuariat, avec une chance égale de réussite dans l'un ou l'autre domaine.

La suite de l'histoire est connue. Depuis 1960, la tendance à la spécialisation n'a cessé de grandir, si bien que dans l'esprit d'un grand nombre, il n'est plus possible de choisir aujourd'hui une autre voie.

Sans reprendre un long débat, nous aimerions rappeler qu'une formation moins spécialisée reste une option d'autant plus valable que le marché du travail très changeant s'accroît de plus en plus mal d'une base ou d'une préparation trop étroite. L'exemple des étudiants et des jeunes travailleurs est convaincant. Les premiers, quoique leurs informations soient souvent moins profondes et moins vivantes que celles des seconds, sont plus efficaces, leurs informations étant plus générales et plus abstraites, compte tenu des structures de notre société. Raisonnable par analogie avec des cas particuliers, les jeunes travailleurs pèsent la démocratie d'après la conduite d'un député; l'économie, celle d'un industriel, et ainsi de suite. Rien n'est plus fragile dans un monde où les situations ne sont jamais les mêmes.

De peur d'être mal compris, nous ne souhaitons pas le retour à une formation générale ou à un ensemble de disciplines très amples, complémentaires et gratuites. On se référerait à coup sûr, à des modèles classiques, ce qui ne manquerait pas d'être suspect à celui qui a "le futur dans le sang", selon la formule suggestive de C.P. Snow. Quand nous regrettons la sujétion que l'on sait des études au marché du travail, et quand nous considérons comme heureux l'élargissement des connaissances, nous pensons à une école où la manière d'apprendre et l'appropriation du savoir sont beaucoup plus décisifs que ce que l'on apprend. Quelles que soient les fluctuations des problèmes et quels que soient les contenus de cours destinés à y préparer, ils ont de moins en moins d'importance, si les étudiants savent par entraînement comment créer, innover, dépasser leur expérience et leur perception. Sous diverses pressions, groupées sous le terme général de changement, le processus a pris par rapport au contenu un tel poids qu'il tend à devenir idéalement le contenu lui-même. Dans la mesure où les étudiants s'approprient l'esprit de l'avenir, sans égard à telle forme précise ou à telle autre de l'avenir, ils auront surmonté, à coup sûr, les pénuries de travail.

On a tort d'attacher l'importance que l'on sait au programme et au contenu de cours, et les prospectus d'école ne devraient pas s'en tenir exclusivement à leur description. Sans être négligeables, ils n'en sont pas moins secondaires par rapport à la manière dont ils sont traités: ce que les prospectus se gardent bien de dire.

Le Conseil supérieur de l'éducation

De ce point de vue, nous ne sommes pas d'accord avec le rapport du Conseil supérieur de l'éducation sur la création d'écoles d'ingénieurs-techniciens, présenté au Gouvernement le 11 mars dernier. Ce n'est pas du côté d'un plus

LIBRE OPINION

Après la pluie de lilas, la douche des prix d'entrée

par SOLANGE CHALVIN

Il est vrai que l'accès à la Terre des hommes est libre de toute entrave financière, à condition d'y marcher ou de se reposer dans l'herbe tendre.

C'est ce qu'ont fait dimanche des milliers de jeunes en quête d'espace vert, de grand air, d'amour et d'eau froide. Ils ont piaffé devant la barricade de six pieds élevée autour du théâtre de la Place du Canada, d'où le vent nous apportait les échos d'un orchestre pop mais comme ils n'avaient pas le dollar exigé pour entrer, ils se sont contentés d'écouter. Heureusement que la musique ne connaît pas les frontières des hommes...

Malgré toute ma bonne volonté, j'ai réussi dimanche à ne dépenser que \$12... Accompagné de trois enfants de 9 à 16 ans, je me suis rendu à Terre des hommes, en voiture. Le stationnement coûte \$2. Vous me direz que j'aurais pu éviter cette dépense, mais tout compte fait, avec trois enfants, il m'en aurait coûté quasiment aussi cher par le métro.

Nous avions apporté un pique-nique pour éviter les frais. Nous n'avons ajouté à cela qu'une "barbe à papa" pour le plus jeune, car cela fait partie de la fête à Terre des hommes. Elles se vendent tout de même \$0.40 (oh, il y a bien de petites "barbes" minables à \$0.25 mais je n'ai pas résisté).

Il est fort agréable de passer sans clôture du terrain de Terre des hommes à l'île Sainte-Hélène pour trouver des tables de pique-nique. Les enfants ont relégué les magnifiques piscines mais nous avions oublié les maillots de bain (comme les piscines ne sont pas gratuites, le bain aurait élevé nos dépenses de la journée).

Nous avons essayé au début de la journée de nous en tenir aux pavillons gratuits. Ils

sont difficiles à trouver et ceux que nous avons visités n'offraient rien de nouveau. Du "déjà vu" à l'Expo 67 ou l'an dernier, me répétaient les enfants qui m'ont entraînée vers la magnifique boule de verre américaine. L'entrée: \$1 pour les adultes et \$0.50 pour les enfants de 8 à 17 ans (par conséquent \$2.50 pour les 4). Heureusement que le film sur les parachutistes, super-hommes volants, nous a réconciliés avec le pavillon qui n'a rien de sensationnel et dont l'aménagement n'est pas terminé.

Cinéma 360 annonce l'ancien pavillon du Bell Téléphone: film exclusif présenté lors de l'ouverture de l'Expo d'Osaka. Encore \$2.50 pour la famille. Le film est excellent.

Les pavillons thématiques, donc instructifs, sont sûrement gratuits, me disent les enfants. Nous nous dirigeons vers Le monde insolite qui fascine les jeunes. Il en coûte \$0.50 pour les adultes et \$0.25 pour les enfants (total \$1.25). Du déjà vu, mais du déjà vu à revoir...

Enfin, voici le pavillon des enfants, celui où ils sont maîtres. Petit guichet significatif à l'entrée. Là aussi, il faut payer (\$1.25 pour la famille). On a changé quelques jeux et même les aînés n'ont pas résisté à une corde de Tarzan habilement montée sur une flaque d'eau. Ce pavillon demeure toujours aussi frais, aussi actif, aussi merveilleux parce que ce sont les enfants qui le transforment d'année en année.

Avant de quitter la Terre des hommes, les enfants in-



L'école ne devrait-elle pas plutôt montrer "comment faire quand on ne sait pas quoi faire?"

grand asservissement des études au travail qu'il convient de chercher le déblocage de l'école, et ce n'est pas un bon objectif que celui "d'organiser l'enseignement en fonction du progrès des connaissances technologiques" tel que le souhaite la conclusion du Rapport, comme si les connaissances technologiques étaient à l'extérieur de l'enseignement. C'est au cœur même de l'enseignement qu'il faut utiliser les innovations. En d'autres mots, et d'une façon plus concrète, l'école n'a pas à enseigner de telle manière qu'un étudiant puisse un jour se servir d'un ordinateur: elle doit plutôt offrir une éducation gratuite, et qui est telle parce qu'elle entre autres choses on y fait usage d'un ordinateur.

Qu'à certains niveaux, dans des domaines particuliers et pour des étudiants qui le souhaitent, l'enseignement privilégie le contenu à la manière, nous en sommes, mais ce que nous regrettons, c'est la priorité absolue que l'on s'est donnée, au détriment de l'acte pédagogique lui-même.

Il en va de ce dernier comme de l'informatique: peu

importe le contenu, qu'il s'agisse d'un débarquement sur la lune ou de la gestion d'une grande entreprise, il y a des processus qui sont partout les mêmes. Et c'est cela, qui mieux compris par l'école, serait la meilleure garantie d'un travail professionnel. Le problème de la rencontre de l'école et du travail est en train de pourrir, parce qu'il se développe une névrose autour de l'"out-put" ou de ce qui arrive après l'école, alors que l'on néglige l'"in-put", c'est-à-dire ce qui est mis au début du processus d'apprentissage: des éléments originaux de recherche susceptibles de faire des créateurs d'emplois? Ou des programmations faites d'avance pour des consommateurs d'emplois préexistants?

Nous ne savons pas de combien de nouveaux ingénieurs, chimistes ou physiciens nous aurons besoin au cours de la prochaine décennie (et, le saurons-nous, nous n'en tirons pas les conséquences opérationnelles, comme nous l'avons vu). Mais nous savons beaucoup de choses sur les qualités requises chez les travailleurs à venir, peu importe leur profession précise, la principale étant l'adaptation cybernétique fondée sur le principe essai-erreur. Ce sont ces qualités à développer qui doivent intéresser prioritairement la nouvelle praxis scolaire.

Suite à la page 2

COURS DE CONVERSATION ANGLAISE

Renseignez-vous sur nos cours accélérés ou intensifs disponibles toute l'année. La qualité des cours LPS est inégalable. Assistez sans obligation, à une démonstration gratuite.

LPS "SPÉCIAL VACANCES"

JEUNES, ÉTUDIANTS, ENSEIGNANTS, profitez cet été, de cours de conversation anglaise spécialement créés pour vous et bénéficiez de nos tarifs imbattables.

LPS EST UNE INSTITUTION RECONNUE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

Renseignements, tests de classification, inscriptions, tous les jours de 9 heures à 21 heures, le samedi, jusqu'à 14 heures.

LPS® - Montréal 878-2821
Étage "F", Place Bonaventure

LPS® - Québec 529-0331
4^e étage, 500 est, Grande-Allée

MONTROSE

VENTE PRÉ-INVENTAIRE

SUR TOUS LES DISQUES CLASSIQUES

RETENUE DU
16 AU 23 JUIN

CHOISISSEZ VOS DISQUES
PRÉFÉRÉS DANS UNE AMBIANCE
DE FRAÎCHEUR AVEC AIR CLIMATISÉ

• DEUTSCHE GRAMMOPHON
• ERATO
IMPORTÉS
LE DISQUE.
PRIX SUGGÉRÉ DU
MANUFACTURIER \$6.98

DISQUES
• TURNABOUT
• VOX
• NONESUCH
PRIX SUGGÉRÉ DU
MANUFACTURIER
\$2.98 et \$3.49

• SERAPHIM
• ODYSSEY
• HELIODOR
• EVEREST
• PHILIPS
• WORLD SERIES
• CAMDEN
• VICTROLA
PRIX SUGGÉRÉ DU
MANUFACTURIER
\$2.98

ACHAT SPÉCIAL D'INVENTAIRE
DISQUES DISCONTINUÉS
• LONDON
• ANGEL
• R.C.A.
• L'OISEAU LYRE
PRIX SUGGÉRÉ DU MANUFACTURIER
\$2.98 et \$3.49

CLASSIQUES
• ANGEL
• COLUMBIA
• EPIC
• R.C.A.
• LONDON
• PHILIPS
4.49
LE DISQUE

PRIX SUGGÉRÉ DU
MANUFACTURIER \$6.29

SURPLUS
LONGS JEUX
À ÉCOULER

Balance de stock discontinuée!

• ANGEL
• COLUMBIA
• PHILIPS
• L'OISEAU
LYRE
• R.C.A.
• CAPITOL
• LONDON
1.29
LE DISQUE

Classique - Populaire - Français.

Le magasin est ouvert du lundi au mercredi
jusqu'à 6 h. jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.
samedi jusqu'à 5 h.

MONTROSE
ESCOMPTES EN VIGUEUR
12 MOIS PAR ANNÉE

3162 est, Bélanger RA.9-2833

Montréal 408

Soyez
l'hôte parfait
d'un banquet!..

Laissez au Reine Elizabeth le soin de voir à tous les détails à votre place. Nous nous occupons de tout: les chambres, les repas, les rafraîchissements. Rien n'est laissé au hasard. Ainsi, vous ne risquez pas d'oublier des détails importants. Nous avons l'habitude des grandes et des petites réceptions. À nous d'en faire un succès... et à vous d'en tirer tous les avantages! Communiquiez avec le service des banquets du Reine Elizabeth: composez 861-3511.

VOTRE MEILLEUR INVESTISSEMENT
COURS INTENSIF - ANGLAIS

Inscrivez-vous maintenant • Cours déductibles des Impôts

COURS INTENSIF D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANTS

Cours de conversation tous les jours - 4 semaines.
Les 5 juillet et 2 août 9.30 - 12.30 - ou 1.30 - 4.30
3 - 6 par groupe

\$185.00

COURS INTENSIF: L'ANGLAIS DES AFFAIRES

ou 8 leçons semi-privées chaque jour par semaine \$275.00
ou 8 leçons semi-privées chaque jour par semaine \$175.00
ou 1 1/2 heure tous les jours pour 3-6 personnes par mois \$ 99.00

GROUPE DE CONVERSATION SEMI-INTENSIF

2 soirs par semaine 6 - 9 p.m. par mois \$ 73.00

866-9731  SUITE 1538
1 PLACE VILLE MARIE
• FRANÇAIS • ESPAGNOL • ITALIEN • ALLEMAND • JAPONAIS

Café-Thé
Confiserie
ADOPTER LES PRODUITS
DESY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DESY L^{re}
MONTRÉAL
321-1104

AUX 10 - 15

Ronde de distribution de journaux

LE DEVOIR
QUOTIDIEN DU MATIN

Les agents-distributeurs du journal
Le Devoir offrent actuellement des
rondes dans les 3 territoires suivants:

MONTRÉAL - LAVAL - RIVE SUD
Mile Larochelle, 9 à 5 p.m., 844-3361

L'essence sans plomb, une cause de cancer?

OTTAWA (PC) — Les nouvelles essences à indice de plomb faible ou nul présentent des risques de pollution plus considérables que ceux qu'elles devraient supprimer: en réalité, elles pourraient être des agents beaucoup plus actifs de cancer du poulmon.

C'est ce qu'a déclaré lundi le directeur de la division de la toxicologie dans l'environnement à la American Health Foundation, M. Dietrich Hoffman, à l'ouverture d'un symposium international de quatre jours portant sur l'identification et la mesure des polluants.

Selon M. Hoffman, ces essences ne devraient pas être mises en marché tant qu'on n'aura pas modifié tous les moteurs de voiture.

Les raffineries de pétrole, a expliqué le toxicologue, ajoutent des hydrocarbures aromatiques à l'essence lorsqu'elles n'y ajoutent plus le plomb qui leur servait à en relever l'indice d'octane; de cette façon, les voitures qui consomment de l'essence sans plomb sans être munies de pots d'échappement à cellules

de catalyse ne cessent de cracher des hydrocarbures dans l'atmosphère. Or les premières analyses indiquent que les nouvelles substances ajoutées à l'essence ont des propriétés semblables à celles de certaines substances carcinogènes. Les nouvelles essences, selon le docteur Hoffman, ne devraient se vendre qu'après 1975: cette année-là, toutes les nouvelles voitures vendues en Amérique du Nord devront être équipées de pots d'échappement catalytiques qui détruisent les hydrocarbures des gaz d'échappement.

Provinces et industries étudient les normes anti-pollution d'Ottawa

OTTAWA (PC) — Les représentants des gouvernements provinciaux et des principales industries du pays étudient les nouvelles normes anti-pollution que le fédéral s'emploie à mettre au point, a déclaré hier à Ottawa le titulaire du nouveau ministère de l'environnement, M. Jack Davis.

Les normes d'assainissement seront publiées d'ici deux mois, a ajouté le ministre à

l'occasion d'une conférence de presse qu'il avait invoquée afin de faire connaître par le menu l'organisation structurée de son ministère.

Rattachées à la loi sur les pêcheries, les normes en question s'appliqueront avant tout aux infractions de grande envergure, a précisé M. Davis, du genre de celles que commettent l'industrie minière, celle des pâtes et papiers ou celle des traitements pétro-

chimiques: ces industries consomment de grandes quantités de matières brutes dont elles restituent une forte proportion sous forme de déchets divers.

Les règlements fédéraux se distingueront de ceux qu'imposent certaines provinces, en ce sens qu'ils imposeront des restrictions quant à la quantité même de polluants que dégorgeront les usines, sans égard aux effets immédiats sur l'écologie locale. Ainsi, on

traitera les usines qui déversent leurs déchets dans de grandes étendues d'eau où la dilution rend la pollution imperceptible de la même façon que celles dont les résidus de fabrication mouillent complètement de petits cours d'eau.

Le siège du nouveau ministère sera situé à Hull; c'est de là qu'on aidera les diverses industries à conformer leurs plans d'usines aux nouvelles normes anti-pollution avant même que la construction n'en commence.

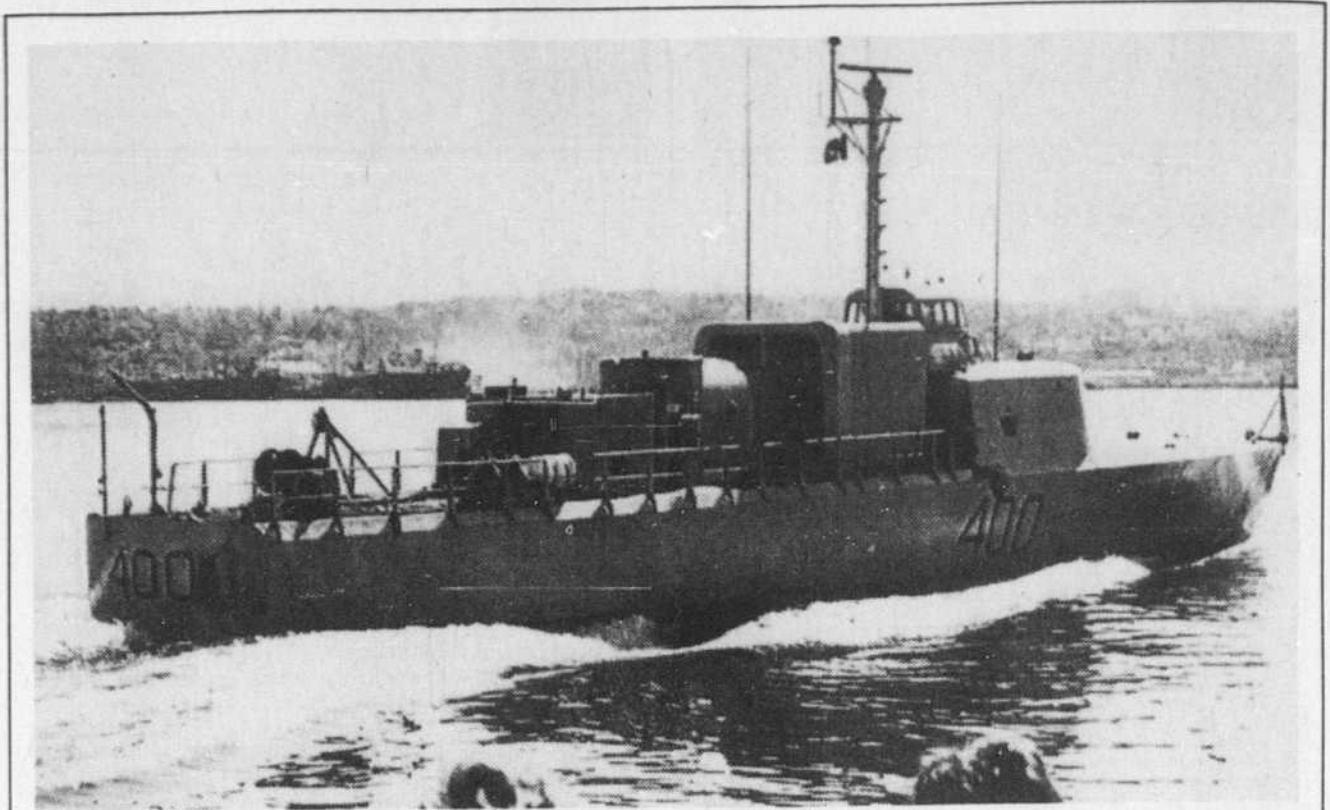
La grande difficulté, a reconnu M. Davis, est celle que posent les papeteries. Environ 50 des 140 moulins à papier du pays sont de vieilles installations utilisant des procédés de fabrication vétustes et extrêmement polluants pour lesquels il n'existe aucun moyen connu d'assainissement.

D'autre part, le nombre de travailleurs que ces moulins emploient à lui seul "nous empêche, a ajouté le ministre, d'en envisager sérieusement la fermeture".

Pour ce qui est de la mise en oeuvre des règlements, M. Davis a souligné qu'elle pouvait s'appuyer dans une bonne mesure sur la législation existante. Il a fait allusion notamment aux subventions du ministère de l'expansion économique: on pourrait exiger, des entreprises auxquelles on se propose de les octroyer, qu'elles assainissent leurs procédés de fabrication.

Le nouveau ministère regroupera autour des éléments de l'ancien ministère des pêches et forêts des services administrés jusqu'ici par cinq autres ministères en vue de la conservation du milieu.

M. Davis sera assisté, dans ses nouvelles fonctions, par un Conseil consultatif de l'environnement, composé de spécialistes venus de l'industrie, des universités et du monde scientifique.



Le Bras d'Or en route pour les Bermudes

HALIFAX (PC) — Le navire canadien hydrofoil Bras d'Or a quitté son quai hier en route pour les Bermudes et Norfolk, Virginie.

Ce voyage de deux semaines sera le plus long tenté jusqu'ici par un navire hydrofoil, et est destiné à se rendre compte de son fonctionnement en mer pendant une longue période de temps.

Le voyage de 2,500 milles fait partie des essais que fait

subir la Marine à cet hydrofoil d'une valeur de \$52 millions.

Ce navire expérimental canadien a eu sa part de déboires depuis ses premiers essais en mer en avril 1969, y compris une année où il a été en cale sèche alors que fut découverte une fissure dans sa coque.

Le navire hydrofoil mesurant 150 pieds passera deux jours aux Bermudes et trois dans le port américain. Il doit rentrer à Halifax le 29 juin.

Suite aux révélations du NYT

Sharp promet au Parlement un rapport sur le rôle de Seaborn

OTTAWA (d'après CP) — Le rôle de Blair Seaborn, ancien membre canadien de la CIC (Commission internationale de contrôle) au Vietnam, comme intermédiaire entre Washington et Hanoi, fera l'objet d'un rapport détaillé, a promis hier le ministre canadien des affaires extérieures, M. Mitchell Sharp.

(M. Seaborn est actuellement sous-ministre adjoint au ministère des affaires des consommateurs).

Dans une série d'articles en cours de publication dans le New York Times, — portant sur une étude faite il y a trois ans à la demande de Robert McNamara sur l'engagement américain au Vietnam — il est fait mention d'un accord entre Dean Rusk, alors secrétaire d'Etat américain et le premier ministre Lester B. Pearson, pour utiliser M. Seaborn com-

me messager, à quatre reprises en 1964 et 1965.

M. Sharp a dit hier en Chambre qu'il peut affirmer que le rôle joué par M. Seaborn n'a pas entaché le caractère impartial du Canada à la CIC mais il a toutefois opposé son veto à la production du texte de la note que Washington a fait tenir à Hanoi après les incidents du golfe du Tonkin, durant l'été de 1964.

Selon le NY Times, les Etats-Unis menaçaient alors Hanoi de représailles si la guérilla se poursuivait au Sud et au Laos mais les premières vérifications, à Ottawa, semblent indiquer qu'Ottawa n'était pas au courant de plans établis antérieurement par Washington pour ces raids intensifs sur le Nord-Vietnam.

La version de M. Sharp est que M. Seaborn jouait alors un rôle utile et que toutes ces ini-

tatives étaient connues du gouvernement canadien qui avait espoir de contribuer à mettre fin à la guerre.

M. Sharp tend à minimiser la portée de "l'affaire" Seaborn. Les quatre voyages où M. Seaborn a servi de messager à Washington — sans que Hanoi daigne répondre, semble-t-il — se sont produits en juin, en août et en décembre 1964, puis en mars 1965. Le prédécesseur de M. Sharp au ministère des affaires extérieures, M. Paul Martin, avait notamment transmis aux Communautés des informations sur un voyage que M. Seaborn avait effectué le 31 mai 1965 à Hanoi, comme envoyé spécial du Canada.

En février 1965, M. Seaborn, qui avait déjà apporté à Hanoi une note où Washington annonçait la possibilité de représailles, signait un rapport minoritaire de la CIC où la cessation des "hostilités" nord-vietnamiennes devenait un prérequis au retour de la paix au Vietnam.

En juin 1965, M. Martin donnait une version semblable à celle exprimée par M. Seaborn; l'ancien ministre des affaires extérieures, témoignant devant un comité des Communautés sur les affaires extérieures, affirmait alors que le fait de concourir au rapport majoritaire aurait voulu dire que la situation avait évolué depuis 1962, année où un rapport majoritaire de la CIC citait des cas de "terrorisme et de subversion" dans la zone démilitarisée. Dans ce rapport de 1962, la CIC accordait au Sud-Vietnam le droit à l'auto-défense mais condamnait l'alliance qui allait grandissant avec les Etats-Unis (et la présence de forces armées américaines) comme un accroissement aux accords de Genève (1954).

Les Antipropos de Jean Lévesque



SUR LE CHEMIN D'UN "RASSEMBLEMENT VRAIMENT NATIONAL"?

C'est samedi que l'Union nationale s'élira un nouveau chef, d'entre MM. Beaulieu, Loubier et Masse. On délaisse dès le départ le nom des deux autres candidats puisque l'espace nous manque pour nous livrer à des exercices gratuits de cynisme. Devant la relative indifférence que suscite dans le public québécois cette course à la direction unioniste, d'aucuns entonnent le refrain qu'ils fredonnaient à la suite de la victoire bourgeoise et de la percée péquiste et créditiste en avril 1970: l'Union nationale se meurt, l'Union nationale est morte! Qu'en est-il au juste?

Ce n'est pas rien, cette défaite du parti unioniste il y a maintenant plus d'un an. Ce n'est pas tellement d'avantage, cette course à la direction d'un parti qui marque la destinée de la Province. Car les trois candidats ne semblent pas avoir vraiment passé la rampe, jusqu'ici, aux yeux du public. Mais la défaite d'avril 1970, puis l'apparente indifférence de la population à la présente course à la "chefferie" ne sont pas nécessairement les signes précurseurs de la fin de cette formation, quoique cela ne soit pas évidemment exclu. Ainsi, le parti libéral, quand même bien assis au pouvoir à Québec, a connu des périodes creuses bien plus ingrates encore que celle connue par les unionistes aujourd'hui. Pensons aux réputations ironiques tant que répétées que le Québec faisait subir aux libéraux provinciaux après la guerre.

Par ailleurs, le manque d'intérêt du public à l'endroit des candidats à la direction unioniste de 1971 ne veut rien dire. A-t-on la mémoire assez courte pour oublier ce que le vaste public québécois disait, en son ensemble, de Robert Bourassa, alors que celui-ci n'était que candidat à la direction de son parti? Un Wagner était alors de toute évidence l'élé du peuple, mais M. Bourassa fut l'élé de son parti. Aujourd'hui, il est premier ministre.

L'étonnant de cette course au leadership unioniste nous apparaît plutôt venir d'un député qui n'est pas candidat, de M. Jean-Yves Cardinal. On sait l'influence que pourrait avoir cet homme à tout moment sur le public québécois. On sait la peur "bleue" qu'en ont les éléments québécois anglophones. On sait aussi ses convictions nationalistes profondes et que nous continuons à prendre pour sincères. Enfin, on sait comment la hiérarchie du parti unioniste de la région de Montréal l'a souvent identifié aux "séparatistes". Comment cet homme-là a-t-il pu soudain aller donner son appui au seul des trois candidats en lice dont le passé n'est gâté d'aucun avenir nationaliste? On eut compris son appui à Mario Beaulieu, celui-ci préconisant une prise en mains réelle par le Québec de ses destinées, en harmonie et en rapport avec ses voisins, surtout du Sud. On eut compris son appui à Marcel Masse, dont les alliances actuelles ne doivent tromper personne sur son nationalisme québécois viscéral. On eut compris son silence ou son retrait. Il en étonnera plusieurs, avec son appui à Gabriel Loubier. Non point que nous prenions ce dernier pour le suppôt de Satan (ou de Bay Street), mais parce qu'il n'a absolument pas pris position clairement sur la question nationale au cours de sa campagne. Il en a parlé, beaucoup même, mais pour en dire tout autant par exemple que le candidat Lévesque.

Ce "bloc éfariné", qui appuie gratuitement et de tout son poids moral, le candidat Loubier, devra sans doute faire réfléchir bien des délégués unionistes appelés à s'élire un nouveau chef et, de ce fait, influencer grandement l'issue du scrutin. Et puis, après tout, un chef intérimaire de parti, cela s'est déjà vu... en autant que le parti tienne le coup!

On peut discuter avec l'auteur en téléphonant à l'émission le Point du Jour que M. Lévesque anime du lundi au vendredi à 13 heures sur les ondes de CKAC.

DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

BOYER Joseph Albert. Subitement à Ottawa, le 12 juin 1971, à l'âge de 69 ans, est décédé, M. Joseph Albert Boyer, demeurant au 100 King Edward Ave., Ottawa. Il était membre-Fondateur de la Société Richelieu, ancien Président de la "Fédération des Caisses Populaires de l'Ontario". Gérant retraité de la Caisse Populaire Notre-Dame d'Ottawa. Époux bien-aimé de Simone Harper et père de Roger, Lise (Mme Royal Séguin d'Ottawa), Georges de Touraine et Suzanne (Mme Edgar Tubman de Rockland). Frère de Raoul et Emile de Vanier, Ontario, Marcel, Lucien Melles Edith et Olympe d'Ottawa et grand-père de sept petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi, 16 juin. Le convoi funéraire partira du Salon Racine, Robert & Gauthier, No. 259 rue St-Patrick, Ottawa pour se rendre à la Basilique où le service sera célébré à 10 heures. Inhumation à Ottawa, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELLETIER Jean-Marie. A Montréal, le 26 mai 1971 à l'âge de 72 ans, est décédé Jean-Marie Pelletier, époux de feu Flore Rochelleau, demeurant au 2090 St-André. Les funérailles auront lieu samedi 19, 20 courant. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgie Limitée No 400 boul. Henri-Bourassa est à 10 heures 15, pour se rendre à l'église Unie de St-Jean (110 est, Ste-Catherine) où le service sera célébré à 10.45 heures. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 25 septembre, 1970 par lequel Hodge & Lettau, Inc., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 25 septembre, 1970, sous le No. 223827. Banque de Montréal, 10 juin 1971.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 25 novembre 1968, par lequel Individual Investment Corp. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 6ème jour de décembre 1968 sous le numéro 218-599. Banque de Montréal, le 6 décembre 1968.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

NO. 797-148

ALLIED SILKS & VELVETS CO. LTD. un corps politique et incorporé, dûment incorporé selon la Loi et ayant son siège social et principale place d'affaires dans les Cités et District de Montréal

demanderesse

VS.

ATAKA & CO. LTD., un corps politique et incorporé, dûment incorporé selon la Loi et ayant son siège social à Hong Kong.

défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR:

La défenderesse ATAKA & CO. LTD., est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la date de la dernière publication. Une copie de Brief d'Assignation et de la Déclaration a été laissée pour ladite Compagnie au Bureau de la Cour.

MONTREAL, 10 juin 1971

MARIUS D'AMOURS PROTONOTAIRE, COUR SUPERIEURE DISTRICT DE MONTRÉAL.

ORIENTEIN, RUBY & MICHELIN AVOCATS

6700 RUE CROIX, SUITE 308

MONTRÉAL

PROCUREURS DE LA DEMANDE

LA COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN CARTIER DIVISION DE L'EQUIPEMENT

APPEL D'OFFRES: NO. 301

La Commission Scolaire Baldwin Cartier recueille jusqu'à 15:30 p.m. le 7 juillet, 1971, à 130 Ambassadeur, Pointe-Claire, des offres pour enveloppe scellée, pour l'entretien du chauffage, climatisation, ventilation.

Chaque soumissionnaire remettra son offre sur le "Bordereau de soumission" préparé à cette fin par la Commission Scolaire, lequel joindra un bon de garantie ou un chèque visé équivalant à au moins 10% du montant total de son offre. Ce chèque sera fait à l'ordre de la Commission Scolaire et tiré sur une banque à charte ou une Caisse Populaire. L'offre sera remise dans l'enveloppe fournie à cette fin par la Commission Scolaire, à la comptabilité de M. Michel-A. Rousseau, Secrétaire-Trésorier.

Les soumissionnaires pourront se procurer les devis et autres documents à compter de 9.00 a.m. le 16 juin, 1971, au bureau de l'Équipement Scolaire auprès du Directeur.

Les soumissionnaires sont invités à l'ouverture des offres en public qui aura lieu le 15.30 p.m., 7 juillet, 1971 à 130 Ambassadeur, Pointe-Claire.

La Commission Scolaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres reçues et ouvertes; elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Gilles Blanchard Directeur

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 31 mai 1971, par lequel, Viva Handbags Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 4 juin 1971, sous le No. 2279925. Banque de Montréal, 10 juin 1971.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 31 mai 1971, par lequel C & D Handbags Co. Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 4 juin 1971, sous le No. 2279924. Banque de Montréal, 10 juin 1971.

MINISTRE DES TRANSPORTS (ONTARIO) APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au sous-sécretaire, 108, immeuble Hunter, Ottawa (Ont.), et portant la mention "Soumissions pour des travaux de pavage - Montréal", seront reçues jusqu'à 15 heures, heure avancée de l'Est, le 6 juillet 1971 pour le bétonnage de l'aire III, CARA et de l'entrepôt des réservoirs à l'aéroport international de Montréal, Dorval (Qué.).

On pourra examiner les plans, devis et autres documents au bureau de l'Agent régional des achats, ministère des Transports, Pièce 162, immeuble de l'Administration régionale, aéroport international de Montréal, Dorval (Qué.), et en obtenir des exemplaires sur dépôt, pour chaque jeu, d'un chèque visé de \$50 établi à l'ordre du Receveur général du Canada.

On pourra aussi prendre connaissance des plans et devis au bureau de l'Association de la construction de Montréal.

Le Chef suppléant des Achats et des Contrats, R.J.D. Brown

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL NO. 150 23

JEAN PAUL LAROSE, pressur, domicilié et résident à Montréal, district de Montréal,

Requérant,

VS.

PAULINE LALONDE, de domicile inconnu,

Intimée.

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée PAULINE LALONDE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 11ème jour de juin 1971

JACQUES PERRON, Registrare.

Mes. Lefevre, Mercier, & Ass., Suite 380, Edifice G.L., 1 Place Laval, Ville de Laval, Qué.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

"ASSISTANCE JUDICIAIRE" COUR SUPERIEURE (division des divorces)

NO. 14893

DAME DONNA NOREEN SNAR,

Requérante

VS.

WALTER FREDERICK JUDGE, vendeur, dernière adresse connue 1606 Park Victoria, Halifax,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Walter Frederick Judge est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, le 11 juin 1971

JACQUES PERRON Protonotaire adjoint C.S.M.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES GPE-71-10190

pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 6 juillet 1971 Poste Pierre-Boucher (Comté de Chambly)

FOURNITURE D'UN SYSTÈME DE TELECOMMANDE ET DE TELEMESURE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau n° 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS (\$5,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 9 juin 1971

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL NO. 15060

EUGENE BOURDEAU, résident dans les cités et district de Montréal,

Requérant

VS.

ELIZABETH ANN HETHERINGTON, autrui domiciliée et résidant dans les cités et district de Montréal, maintenant de domicile inconnu,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée ELIZABETH ANN HETHERINGTON est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, le 11 juin 1971

JACQUES PERRON Protonotaire adjoint C.S.M.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES GPE-71-10180

pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 6 juillet 1971 Poste Pierre-Boucher (Comté de Chambly)

FOURNITURE DE SIX (6) TRANSFORMATEURS DE COURANT-TENSION 138 kV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau n° 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 8 juin 1971

TON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 11ème jour de juin 1971

JACQUES PERRON Registrare.

Mes. Bolyvet & Piché
500 ouest, boul. Dorchester, Suite 2610
Montréal 101, Qué.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES GPE-71-10179

pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 6 juillet 1971 Postes Aqueduc et Bromptonville

FOURNITURE DE BATTERIES DE CONDENSATEUR (2) - 96 MVAR, 120kV ET (1) - 48 MVAR, 120 kV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau n° 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 8 juin 1971

informations

La laissez-faire de M. Heath

La liquidation de la Upper Clyde plonge la GB dans une autre crise

LONDRES — Après la faillite de Rolls-Royce, c'est maintenant celle des chantiers maritimes écossais Upper Clyde — que le gouvernement conservateur de M. Edward Heath, attaché à la doctrine du laissez-faire, refuse de renflouer — qui provoque en Grande-Bretagne une nouvelle crise.

La liquidation des chantiers navals de l'Upper Clyde, qui a bénéficié ces dernières années de subventions devant lui permettre de consolider sa situation après la fusion en son sein de plusieurs chantiers maritimes déficitaires, a été annoncée lundi par M. John Davies, ministre du commerce et de l'industrie.

Le parti travailliste aussi bien que les ouvriers et les syndicats se sont aussitôt lancés dans une offensive contre cette décision.

Plusieurs milliers d'employés, réunis hier dans les chantiers navals de Glasgow ont voté pour une pression politique sur le gouvernement, et 400 ouvriers de ce chantier devaient arriver dans la soirée à Londres pour manifester devant la résidence du premier ministre, au 10 Downing Street et devant le parlement.

A Westminster Hall, où un débat a été engagé sur la question, chaleureusement acclamé par les députés travaillistes, M. Anthony Wedgwood-Benn, porte-parole du "Labour" pour les affaires industrielles et ancien ministre de la technologie, a prêté hier après-midi la chute du gouvernement de M. Heath, en raison de son "arrogance, son incompetence et son indifférence" à l'égard de la situation sociale.

Dans l'un des plus violents réquisitoires prononcés contre le gouvernement depuis un an, M. Wedgwood-Benn a souligné que la demande de débat sur la

mise en faillite des chantiers équivalait à une motion de censure et il a annoncé que son parti voterait en bloc contre le gouvernement.

Il a également affirmé que la décision de M. John Davies avait été prise pour des raisons purement politiques et non pas économiques et qu'elle était "socialement injustifiable".

Tous les pays maritimes du monde, le Japon comme la France, a dit M. Wedgwood-Benn, subventionnent leurs marines marchandes, et le gouvernement travailliste avait eu parfaitement raison d'aider les chantiers dont la viabilité était une question de temps.

M. John Davies, en ouvrant le débat, avait indiqué que son gouvernement ne pouvait plus continuer à subventionner la "Upper Clyde Shipbuilders" dont les "expériences désastreuses" pouvaient avoir des conséquences graves sur l'avenir de l'industrie des constructions navales et sur le chômage en Ecosse. Le ministre, qui a été conspué avec une violence rarement vue aux Communes, a ajouté qu'il était encore possible de sauver une partie substantielle des chantiers de la Upper Clyde grâce à un

regroupement de ce que l'U.C.S. comporte de viable.

C'est à quoi, a-t-il dit, s'emploiera le gouvernement. D'autre part, M. Davies a accusé les directeurs de l'U.C.S. de ne pas l'avoir tenu au courant de la situation réelle de leur société et de s'être grossièrement trompés sur ses possibilités de survie.

D'autre part, deux des plus importants syndicats britanniques, le syndicat des transports et des ouvriers non spécialisés et celui des métallurgistes, qui groupent près de 2 millions et demi d'adhérents, ont décidé de soutenir les ouvriers des chantiers navals. La British Steel Corporation, a en outre, annoncé sa décision d'arrêter les livraisons d'acier aux chantiers d'Upper Clyde tant que ceux-ci ne seront pas en mesure de régler leurs dettes envers elle.

Enfin l'intersyndicale écossaise a demandé qu'à la suite de la faillite de l'Upper Clyde, le gouvernement nationalise la société. Elle souligne que si des mesures ne sont pas prises rapidement, le chômage en Ecosse, qui affecte déjà 9-0/0 de la population active deviendra aussi grave que dans les années trente.

Poussée néo-fasciste

L'opposition italienne se polarise de part et d'autre de la démocratie chrétienne

ROME (AFP) — Le corps électoral italien vient de donner un avertissement solennel à la démocratie chrétienne, parti guide de la nation, et en même temps à ses alliés, socialistes italiens, sociaux démocrates, qui partagent les responsabilités du pouvoir avec l'appui extérieur des républicains.

L'avertissement s'est manifesté sous la forme d'une violente poussée du Mouvement social italien (néo-fasciste) dans les élections régionales et municipales qui se sont déroulées dimanche et lundi dans certaines parties de l'Italie habitées par un cinquième environ de l'électorat italien. Le MSI a parfois doublé le nombre de ses voix et de ses représentants dans les assemblées régionales (de 7 à 15 en Sicile), provinciales (de 4 à 7 sièges à Rome et de 1 à 3 à Foggia) et municipales (de 2 à 4 sièges dans le fief du communisme qu'est Gènes, et de 3 à 5 à Ascoli Piceno). Le MSI enfin, s'est parfois hissé en troisième position derrière la démocratie chrétienne et le parti communiste.

Cette progression a coïncidé avec un net recul de la démocratie chrétienne au moment, d'une part, où la progression de la gauche a été stoppée, et d'autre part, où les partis laïques de la coalition de centre-gauche ont soit maintenu leurs positions, soit légèrement progressé compensant ainsi la défaillance de la démocratie chrétienne.

Telle est la dure leçon que l'on tire de la consultation à laquelle ont pris part un peu plus de sept millions d'Italiens et d'Italiennes.

Les Italiens sont donc mécontents et beaucoup l'ont manifesté, non pas en votant pour l'extrême gauche, mais en condamnant la démocratie chrétienne et en récompensant les néo-fascistes.

Aux "nostalgiques" (c'est ainsi que l'on désigne les clients habituels du MSI) se sont ajoutés les mécontents.

La pression du MSI, solide mais cependant isolé à l'extrême-droite de l'éventail politique italien, pourrait faire tâche d'huile. Et cela si d'aventure les partis qui président aux destinées du pays (en premier lieu la démocratie chrétienne essoufflée par 25 ans de pouvoir) se révélaient incapables de donner une nouvelle impulsion à leur politique.

Selon les observateurs, le centre gauche n'arrive plus désormais à résister aux pressions conjuguées des extrémistes opposés. Jusqu'ici il était principalement menacé sur sa gauche, désormais, il devra se garder sur sa droite. Mais un regard, justement, à la menace d'un retour

Manoeuvres de l'OTAN

HALIFAX (PC) — Des manoeuvres de l'OTAN de dix jours comprenant des navires et des avions des forces armées du Canada, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni et des Etats-Unis, se dérouleront à compter du 16 juin dans les eaux situées au sud de la Nouvelle-Ecosse.

Ces manoeuvres surnommées Rough Ride, sont destinées à permettre aux navires de s'exercer aux procédés de commandement et de contrôle et d'évaluer les tactiques contre les sous-marins, les avions et les navires des Etats-Unis et du Canada qui joueront le rôle des forces ennemies.

nisme qu'est Gènes, et de 3 à 5 à Ascoli Piceno). Le MSI enfin, s'est parfois hissé en troisième position derrière la démocratie chrétienne et le parti communiste.

Cette progression a coïncidé avec un net recul de la démocratie chrétienne au moment, d'une part, où la progression de la gauche a été stoppée, et d'autre part, où les partis laïques de la coalition de centre-gauche ont soit maintenu leurs positions, soit légèrement progressé compensant ainsi la défaillance de la démocratie chrétienne.

Telle est la dure leçon que l'on tire de la consultation à laquelle ont pris part un peu plus de sept millions d'Italiens et d'Italiennes.

Les Italiens sont donc mécontents et beaucoup l'ont manifesté, non pas en votant pour l'extrême gauche, mais en condamnant la démocratie chrétienne et en récompensant les néo-fascistes.

Aux "nostalgiques" (c'est ainsi que l'on désigne les clients habituels du MSI) se sont ajoutés les mécontents.

La pression du MSI, solide mais cependant isolé à l'extrême-droite de l'éventail politique italien, pourrait faire tâche d'huile. Et cela si d'aventure les partis qui président aux destinées du pays (en premier lieu la démocratie chrétienne essoufflée par 25 ans de pouvoir) se révélaient incapables de donner une nouvelle impulsion à leur politique.

Selon les observateurs, le centre gauche n'arrive plus désormais à résister aux pressions conjuguées des extrémistes opposés. Jusqu'ici il était principalement menacé sur sa gauche, désormais, il devra se garder sur sa droite. Mais un regard, justement, à la menace d'un retour

Gomulka au pilori

VARSOVIE (AFP) — MM. Wladyslaw Gomulka, Zenon Kliszko et Boleslaw Jaszczuk sont désignés comme étant les "grands responsables" des désordres qu'a connus le littoral polonais de la Baltique en décembre dernier, révèle un important document établi par la commission d'enquête du P.C. polonais, dirigée par le principal collaborateur de M. Edouard Gierk, M. Jan Szydlak, membre du bureau politique et du secrétariat du parti.

Ce document sera publié dans le prochain numéro de la revue théorique et doctrinale du parti polonais "Nowe Drogi" qui doit paraître incessamment, apprend-on de source absolument digne de foi. Ce numéro de la revue est pour le moment réservé à l'usage de comités et cellules du parti.

Le rapport accuse l'ancien chef du parti d'avoir retardé de cinq jours la convocation du bureau politique et de ne l'avoir réuni que le 19 décembre 1970 alors que les émeutes du littoral ont éclaté le 14 décembre.

Dès le début des troubles, constate le rapport, M. Gomulka avait établi un diagnostic erroné en adoptant la thèse de la contre-révolution. Il avait laissé ses pairs dans l'ignorance des événements et pris ses décisions qui devaient se révéler lourdes de conséquences.

● TOKYO (AFP) — Les entretiens commerciaux annuels entre le Canada et le Japon ont commencé hier à Tokyo au ministère japonais des affaires étrangères. Ils dureront deux semaines et concerneront notamment les importations canadiennes de textiles japonais.

internationales

Brandt rappelle aux USA leurs responsabilités

WASHINGTON (AFP) — Le chancelier fédéral allemand Willy Brandt a clairement dit aux Etats-Unis hier soir qu'ils ne pouvaient pas se décharger sur leurs alliés européens de leurs responsabilités militaires envers l'Alliance atlantique.

"Aussi sérieux que les Européens soient en ce qui concerne leurs responsabilités, rien ne peut dissimuler le fait qu'en dernière analyse ce sont les Etats-Unis qui possèdent la force militaire et politique de maintenir l'équilibre avec l'Union soviétique", a déclaré le chancelier au cours d'une allocution au centre international Woodrow Wilson. "Le grand concept d'une réduction équilibrée des forces est logiquement en contradiction avec des réductions unilatérales", a-t-il ajouté en faisant allusion au mouvement en faveur d'une réduction des forces américaines en Europe qui se manifeste périodiquement au Congrès.

Cette allocution, que M. Brandt fit en anglais, marquait la première journée de sa visite à Washington au cours de laquelle il s'est entretenu de tous les aspects de la sécurité européenne avec le président Richard Nixon et le secrétaire d'Etat William Rogers.

Le dialogue avec Pretoria

La 17e session de l'OUA s'ouvre dans le chahut

ADDIS-ABEBA (AFP) — La bataille s'est engagée sur tous les fronts hier soir, dès l'ouverture du 17ème conseil des ministres de l'OUA, en présence de 37 délégations et quatre fauteuils vides: Congo-Kinshasa, Ouganda, République Centrafricaine et Maurice.

L'atmosphère de ces débats est lourde de rancœurs passées, provoquées par l'affaire ougandaise, et de tensions suscitées par le contentieux guido-sénégalais en même temps que le "dialogue" avec l'Afrique du Sud.

Ce dernier point a donné lieu, dès la séance inaugurale, en présence de l'empereur Haile Selassie, à un incident lorsque le délégué ivoirien, après avoir tapé sur la table, s'est levé pour mettre ouvertement en cause "les structures mentales" de certains délégués.

La réplique du ministre ivoirien, lancée dans un tumulte indescriptible, avait été provoquée par une condamnation virulente de tout dialogue avec Pretoria, formulée par le représentant du Congo-Brazzaville.

Fait sans précédent dans les annales de l'organisation panafricaine, les chefs

de délégations eux-mêmes avaient dû recourir quelques instants auparavant, à un vote qualifié d'officieux pour dégager une tendance majoritaire en faveur d'un candidat à la présidence de la session.

C'est finalement M. Zayed Farouq Abou Eisa, ministre des affaires étrangères du Soudan, qui l'a emporté contre M. Karim Gaye, ministre des affaires étrangères du Sénégal et grand favori au départ.

La décision a été acquise au bout de 48 heures de manoeuvres de couloirs serrées. Seul candidat à l'origine, M. Karim Gaye s'est subitement heurté à l'opposition de deux rivaux inattendus, le ministre du Burundi et celui de la république populaire du Congo qui devaient l'un et l'autre se désister assez rapidement en faveur de leur collègue soudanais.

L'élection de M. Abou Eisa vient renforcer le camp progressiste. C'est là un facteur d'importance dans le contexte des prochaines discussions sur le "dialogue".

La Côte d'Ivoire s'apprête à prendre les devants en contestant, dès la reprise des travaux aujourd'hui, le libellé de l'ordre du jour sur cette affaire, et menace de quitter la conférence si elle n'obtient pas gain de cause.

La question du "dialogue" a en effet été inscrite, à la demande de la Tanzanie, sous l'étiquette des "implications" de la proposition ivoirienne qui est contraire aux décisions de l'OUA à l'égard de l'Afrique du Sud.

La Côte d'Ivoire se déclare prête à accepter le débat. Mais pas dans une formulation qui, dans son esprit, correspond à une condamnation implicite et préalable de sa position. Elle a fait transmettre au secrétariat une note demandant que la question soit remaniée sous l'étiquette des "rapports entre la paix en Afrique proposée par la Côte d'Ivoire, le manifeste de Lusaka, et le non-alignement tel que le pratiquent certains Etats, leurs implications sur le devenir de notre continent".

Le duel s'engagera dans les heures à venir quand le conseil se penchera sur le premier point de son ordre du jour qui est précisément l'adoption de son agenda.

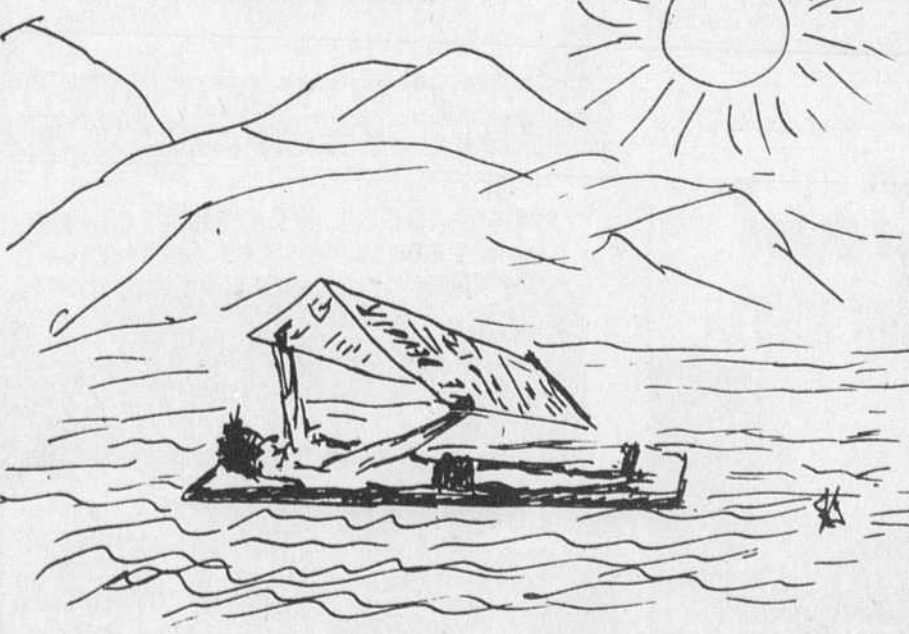
Le taux flottant du mark, sujet de discorde à la CEE

LUXEMBOURG (AFP) — Le gouvernement allemand veut laisser flotter le mark longtemps, certains parlent même de plus d'un an. L'irritation de ses partenaires du Marché commun, déjà sensible maintenant, ne fera que croître et l'on risque, à bref délai, des tensions très sérieuses entre les Six. Telle est la conclusion que retirent les observateurs de la réunion du conseil de ministres des finances et des affaires économiques de la Communauté européenne qui s'est tenue hier à Luxembourg.

La session des ministres des finances ne comportait pas à son ordre du jour le problème de la durée de la flottaison de la monnaie allemande. M. Karl Schiller, le ministre de l'économie de Bonn, visiblement peu satisfait de la vive réaction des ministres de l'agriculture demandant qu'un terme soit mis rapidement à ce système, ne l'a pas caché, ni au cours de la réunion, où une altercation assez sèche l'a opposé à M. Sicco Mansholt, ni à l'extérieur, lorsqu'il a rencontré les journalistes.

"La flottaison du mark n'est pas un traumatisme pour le Marché commun. Cela crée des problèmes techniques, mais ceux-ci, on l'a vu, peuvent être résolus", a déclaré M. Schiller au cours de sa conférence de presse.

ABONNEMENTS-VACANCES LE DEVOIR



Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels.

Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, nos tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES: CANADA \$3.00 ÉTATS-UNIS \$4.00
À CES TARIFS, AJOUTER \$1.00 POUR CHAQUE SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE
S'il vous plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins une semaine à l'avance à Journal Le Devoir, Case postale 6033, Montréal 101.

☐ Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste ☐ par porteur ☐ Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant semaines à l'adresse ci-bas mentionnée.

☐ Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus \$ pour un abonnement-vacances de semaines.

☐ J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus \$ pour un abonnement-vacances de semaines.

N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle

Nom:

Adresse actuelle:

Adresse de vacances:

Période du au inclusivement

écoute une minute...

IL Y A DU NOUVEAU AU SUJET DE L'INTERURBAIN!

LES TARIFS DES APPELS QUE VOUS COMPOSEZ VOUS-MÊME SONT RÉDUITS DE

1/2

LE DIMANCHE TOUTE LA JOURNÉE (et la nuit, de 11h p.m. à 8h a.m.)

■ La nouvelle structure tarifaire en vigueur depuis le 6 juin, remplace celle qui prévalait jusqu'à cette date, y compris le tarif d'appels familiaux (10 minutes pour le prix de 5). ■ Les nouveaux tarifs s'appliquent aux appels faits par l'interurbain automatique dans le territoire desservi par Bell Canada au Québec, en Ontario, au Labrador et dans certaines régions des Territoires du Nord-Ouest. Si l'interurbain automatique n'est pas encore disponible là où vous demeurez, la téléphoniste acheminera votre appel aux tarifs de l'interurbain automatique. ■ Pour tout autre genre d'appels, la période minimum de 1 minute ainsi que les réductions de 1/2 et de 1/3 ne s'appliquent pas. Un nouveau tarif est en vigueur 7 jours par semaine, 24 heures par jour et la période minimum est alors de 3 minutes.



Bell Canada

DU LUNDI AU SAMEDI			DIMANCHE
8 a.m. - 6 p.m.	6 p.m. - 11 p.m.	11 p.m. - 8 a.m.	JOUR ET NUIT
TARIF	MOINS 1/3	MOINS 1/2	

arts

L'encan chinois du PQ

Une formule dont tous tireront profit

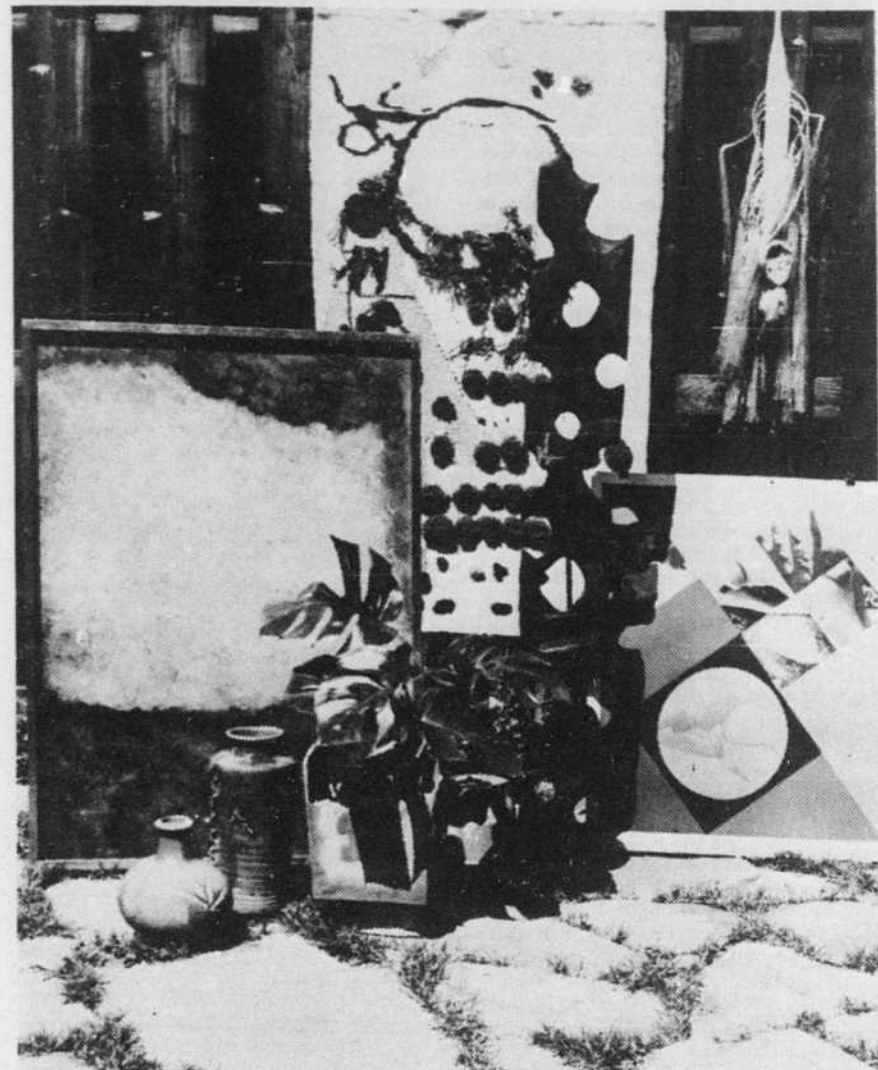
Tout en ne se mettant pas à l'heure du petit livre rouge de Mao, qui ne dit d'ailleurs rien sur les encans, le Parti

québécois organise demain soir un encan chinois où seront mises en vente des œuvres d'artistes aussi connus que

Jordi Bonnet, Armand Vaillancourt, Marcelle Ferron et Roland Giguère. Extrêmement intéressant par les œuvres qui y seront offertes, cet encan chinois est aussi particulièrement original de par sa forme: démocratique à souhait, il permettra à un peu tout le monde de se procurer à prix ridicule des œuvres qui valent énormément plus.

L'originalité de la formule réside dans le fait que chaque participant doit remettre à des personnes circulant dans la salle la différence entre sa mise et celle de la personne qui l'a précédé. Il faut préciser que chacune des œuvres inscrites est évaluée par les organisateurs avant le début de l'encan; le montant de cette évaluation est placé dans une enveloppe scellée. Au moment où une œuvre vient à l'enchère, une enveloppe est choisie au hasard et le montant d'évaluation en reste secret. Prenons par exemple une œuvre dont l'enjeu est fixé à cinquante (\$50) dollars. La personne qui fait passer l'enchère de \$30 à \$32 doit remettre la différence entre ses deux mises, soit \$2. L'opération se poursuit ainsi jusqu'à ce qu'une personne en misant dépasse le montant indiqué dans l'enveloppe. Ainsi, bien qu'il ne puisse avoir dépensé que \$2, un participant peut très bien se procurer un Vaillancourt ou un Jordi Bonnet.

Le comité d'organisation de l'encan précise en outre que plus de cent artistes québécois ont déjà accepté de donner une ou plusieurs de leurs œuvres pour cette circonstance. L'on tient aussi à préciser que les profits réalisés lors de cette opération serviront à financer une action intensive d'animation sociale et d'information politique dans le Bas Saint-Laurent et la Gaspésie cet été. Les recettes serviront en effet à financer la construction d'un centre communautaire et les frais de subsistance des animateurs qui sillonnent cette région. L'encan chinois, un des premiers du genre, aura lieu jeudi le 17 juin au Manoir Notre-Dame de Grâce. Au-delà de tout motif d'ordre politique ou autre, c'est là une initiative à encourager.



Qui veut un Vaillancourt ou un Jordi Bonnet pour trois ou quatre dollars? L'encan chinois organisé par le Parti Québécois permet à tout le monde de tenter sa chance.

télévision

CBFT 2

- 9.40 Aujourd'hui à C.B.F.T.
- 9.45 En mouvement
- 10.00 Film: "Grandeur nature"
- 10.30 Pépérot
- 11.00 L'ins
- 11.30 Richard Cœur de Lion
- 12.00 La vie qui bat
- 12.30 Histoire d'une ville
- 1.00 Cinema: "Dans la tanière de l'ennemi" épisodes de la révolution russe
- 2.30 Pensez vite
- 3.00 Femme d'aujourd'hui
- 4.00 Ulysse et Ocar
- 4.30 Pico
- 5.00 Walt Disney présente: "Sam l'Intéprete"
- 6.00 Gort, le Diable
- 6.30 Téléjournal
- 6.40 24 heures
- 6.55 Nouvelles du sport
- 7.00 Format 30
- 7.30 Soirée canadienne
- 8.00 Baseball: "San Diego à Montréal"
- 10.30 Téléjournal
- 10.45 Politique provinciale
- 11.00 L'Union nationale
- 11.30 Nouvelles du sport
- 11.50 Festival du cinéma canadien: "Patricia et Jean-Baptiste" (film satirique Canada 1967)
- 1.00 Téléjournal

CFTM 10

- 10.00 Mini-Musique
- 10.10 Horaire-Bienvenue
- 10.15 Mini-Annonces
- 10.30 Au P'tit matin

CBMT 6

- 11.30 Super héros
- 12.00 Midi-Montréal
- 1.00 Cine-Mercredi: "Le gorille qui saute bien" (film policier - France 1958)
- 2.30 À vous de jouer
- 3.00 Pour vos mesdames
- 4.00 Robin des bois: "Chevalier de mal mort"
- 4.30 Les Banana splits
- 5.00 Bonanza
- 6.00 Madame est servie
- 7.00 Le 10 vous informe
- 7.30 Enquêtes spéciales
- 8.00 Les grandes productions: "David et Bethsabée" (drame - Américain 1952)
- 10.00 Cœur atout
- 10.30 Le 10 vous informe
- 11.00 La couleur du temps
- 11.30 En pantoufles: "Pour l'amour du ciel" (comédie - Franco - Italien 1950)
- 12.35 Dernière édition
- 12.40 Fin des émissions

cinéma

- ALOUETTE: "Après-midi 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15"
- ANOU: "Get Carter" 7.05
- ARLEQUIN: "Cinq pour l'ender" 2.40, 6.00, 9.20 et "L'Homme à l'oeil de verre" 1.10, 4.30, 7.50
- ART: "End of the mad" 7.00, 9.00
- ATWATER: (Cinéma 1) "Sabata" 1.00, 3.10, 5.15, 7.20, 9.25
- ATWATER: (Cinéma 2) "Mash" 7.15, 9.20
- BERRI: "Un monde fou, fou, fou" 2.00, 5.00, 8.00
- BIJOU: "Les chats bottés" 1.00, 2.58, 4.47, 6.38, 8.28, 10.08
- BONAVENTURE: "Femmes de chambre" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
- CANADIEN: "Les aventures amoureuses de Robin des bois" 1.40, 4.35, 7.20, 10.25
- CAPITOL: "When dinosaurs ruled the earth" 2.25, 6.10, 9.50 et "Vengeance of Fu Man Shue" 12.30, 4.20, 8.10
- CHAMPLAIN: "Dernier été" 12.10, 3.30, 6.50, 10.05, et "Money, money" 1.50, 5.10, 8.30
- CHATEAU: "Les dynamites" 2.20, 6.00, 9.35 et "Rome comme Chicago" 12.30, 4.05, 7.40, 10.15
- CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma 1) "Lawrence d'Arabie" 1.00, 4.30, 8.30
- CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma 2) "Little big man" 1.15, 3.55, 6.35, 9.15
- CINEMA DE PARIS: "Flesh" 7.30, 9.30
- CREMAZIE: "Bullitt" 9.30 et "Bonnie and Clyde" 7.30
- COMEDIE-CANADIENNE: "L'alliance" de C. De Chalonge 7.30
- DAUPHIN: Salle Renoir: "Le Voyou" 7.30, 9.40, Salle McLaren: "Mash" 7.30, 9.35
- ELVISE: Salle Eldenstein: "L'eden et après" Salle Resnais: "Le genou de Claire" du lundi au vendredi 7.30, 9.30 (pour les deux salles)
- FLEUR DE LYS: Voir cinéma de Paris
- FESTIVAL: "Finalement" 7.30, 9.30
- SALLE HERMES: "Blushing Charlie" 8.00, 10.00
- IMPERIAL: "Le rouge aux lèvres" 12.30, 2.35, 4.40, 7.00, 9.10
- JEAN-TALON: "Poppy pop" 6.00, 8.00, 10.00
- KEAT: "20,000 leagues under the sea" 1.10, 3.50, 6.30, 9.05
- LOEWS: "Zeppelin" 10.35, 12.45, 2.55, 5.10, 7.20, 9.35
- LUCERNE: "Woodstock festival" 7.50
- MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon
- MID-MINUT: "Pornissimo" 12.15 - 3.20 - 6.25 - 9.30 "Joujou chérie" 1.40 - 4.45 - 7.50
- MERCER: "Le trésor des Nibelungen" 6.30, 9.55 et "Tonnerre sur la frontière" 8.00
- MONKLAND: "I love my wife" 1.15 - 4.45 - 8.20 et "Diary of a Mad house-Wife" 2.55 - 6.25 - 10.00
- OUTREMONT: "Un jeune di d'elari" (de C. Lizzani) en anglais: 7.30 - 9.30
- PALACE: "The Deserter" 12.50 - 3.00 - 5.00 - 7.15 - 9.35
- PAPINEAU: "Anne des 1,000 jours" et "L'acte du coeur" 7.15
- PAKISEN: "Un prêtre à marier" 10.30 - 12.30 - 2.35 - 4.00 - 6.50 - 9.05

- PIGALLE: "Pornissimo" 12.00 - 3.10 - 6.20 - 9.35 et "Joujou chérie" 10.15 - 1.35 - 4.45 - 8.00
- PLACE DU CANADA: "Oliver" 6.00 - 8.45
- PLACE VILLE-MARIE: Grand cinéma: "Ryan's Daughter" 12.30 - 4.20 - 7.50
- PLACE VILLE-MARIE: Petit cinéma: "Woman in love" 12.30 - 3.20 - 5.55 - 8.30
- PLAZA: Voir Canadian
- PUSSYCAT: "The Swamps" 12.15 - 2.50 - 6.50 - 10.00 "Freedom to love" 2.15 - 5.20 - 8.25
- RIVOLTE: Voir Arlequin
- SAINT-DENIS: "Les chats bottés" 12.30 - 2.25 - 4.25 - 6.25 - 8.12 - 9.22
- SEVILLE: "Mad dog and English-men" 1.05 - 3.10 - 5.15 - 7.25 - 9.40
- SNOWDON: "Relations" 1.40 - 3.40 - 5.40 - 7.40 - 9.35
- VENDOME: "Le lion en hiver" 12.05 - 2.20 - 4.35 - 6.55 - 9.15
- VERDI: "Playtime" (de J. Tati) 7.30 - 9.45
- VILLERAY: "Alerte satellite 02" 6.20 - 9.35 et "Le main 8.00"
- WESTMOUNT SQUARE: "Love Story" 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00
- WESTMOUNT: "Andromeda strain" 1.45 - 4.10 - 6.35 - 9.10
- YORK: "Waterloo" 12.30 - 2.40 - 4.50 - 7.00 - 9.15

théâtre

- LA BAVASSERIE: "Le roi des mises à bas prix" de J.C. Germain à 21h. Au Théâtre Centaur: Des le 17 juin "How now black man"
- THEATRE DE QUATROUS: "A toi pour toujours la Marie-Lou" de Michel Tremblay, 20h30 jusqu'au 19 juin
- RIDEAU VERT: "Les belles-sœurs" de Michel Tremblay, mise en scène André Brassard 20h30
- LA POUDRIERE: Des le 16 juin "Secretary Bird" 20h30
- REVUE THEATRE: "Noon" et "Gravyard" horaire irrégulier à vérifier
- STUDIO THEATRE: "Le bel indifférent" et "La demande en mariage" Réservations à 436-1304
- THEATRE DU CANADA: "Ben-Ur" de Jean Barbeau 20h. Relâche lundi. Matinée dimanche à 14h.

PLACE DES ARTS

- SALLE WILFRID-PELLETIER: Alicia Alonso et le Ballet national de Cuba, 8h30
- THEATRE MAISONNEUVE: relâche
- THEATRE PORT-ROYAL: relâche

CBFT 2

- 9.40 Aujourd'hui à C.B.F.T.
- 9.45 En mouvement
- 10.00 Film: "Grandeur nature"
- 10.30 Pépérot
- 11.00 L'ins
- 11.30 Richard Cœur de Lion
- 12.00 La vie qui bat
- 12.30 Histoire d'une ville
- 1.00 Cinema: "Dans la tanière de l'ennemi" épisodes de la révolution russe
- 2.30 Pensez vite
- 3.00 Femme d'aujourd'hui
- 4.00 Ulysse et Ocar
- 4.30 Pico
- 5.00 Walt Disney présente: "Sam l'Intéprete"
- 6.00 Gort, le Diable
- 6.30 Téléjournal
- 6.40 24 heures
- 6.55 Nouvelles du sport
- 7.00 Format 30
- 7.30 Soirée canadienne
- 8.00 Baseball: "San Diego à Montréal"
- 10.30 Téléjournal
- 10.45 Politique provinciale
- 11.00 L'Union nationale
- 11.30 Nouvelles du sport
- 11.50 Festival du cinéma canadien: "Patricia et Jean-Baptiste" (film satirique Canada 1967)
- 1.00 Téléjournal

CFCF 10

- 11.30 Super héros
- 12.00 Midi-Montréal
- 1.00 Cine-Mercredi: "Le gorille qui saute bien" (film policier - France 1958)
- 2.30 À vous de jouer
- 3.00 Pour vos mesdames
- 4.00 Robin des bois: "Chevalier de mal mort"
- 4.30 Les Banana splits
- 5.00 Bonanza
- 6.00 Madame est servie
- 7.00 Le 10 vous informe
- 7.30 Enquêtes spéciales
- 8.00 Les grandes productions: "David et Bethsabée" (drame - Américain 1952)
- 10.00 Cœur atout
- 10.30 Le 10 vous informe
- 11.00 La couleur du temps
- 11.30 En pantoufles: "Pour l'amour du ciel" (comédie - Franco - Italien 1950)
- 12.35 Dernière édition
- 12.40 Fin des émissions

CBMT 6

- 11.30 Super héros
- 12.00 Midi-Montréal
- 1.00 Cine-Mercredi: "Le gorille qui saute bien" (film policier - France 1958)
- 2.30 À vous de jouer
- 3.00 Pour vos mesdames
- 4.00 Robin des bois: "Chevalier de mal mort"
- 4.30 Les Banana splits
- 5.00 Bonanza
- 6.00 Madame est servie
- 7.00 Le 10 vous informe
- 7.30 Enquêtes spéciales
- 8.00 Les grandes productions: "David et Bethsabée" (drame - Américain 1952)
- 10.00 Cœur atout
- 10.30 Le 10 vous informe
- 11.00 La couleur du temps
- 11.30 En pantoufles: "Pour l'amour du ciel" (comédie - Franco - Italien 1950)
- 12.35 Dernière édition
- 12.40 Fin des émissions

CFTM 10

- 10.00 Mini-Musique
- 10.10 Horaire-Bienvenue
- 10.15 Mini-Annonces
- 10.30 Au P'tit matin

Ballet de Cuba

C'est ce soir que le Ballet National de Cuba présentera sa première soirée à la salle Wilfrid-Pelletier. Fondée par Alicia Alonso en 1948, cette troupe s'affirme depuis une vingtaine d'années comme l'une des meilleures au monde. Plus de 70 danseurs et danseuses participent aux représentations du "Lac des Cygnes", "Carmen", "Diogenes", "Oedipe-roi", "Pas de quatre", "La dame aux camélias", etc. La dernière représentation aura lieu mercredi le 23 juin, mais on notera qu'il y aura relâche le 21 juin.

10e SEMAINE à Montréal

première fois à prix populaires! après "Man Diele" et "Les Vacances de M. Hulot" voici le nouveau film de Jacques Tati



un film de jacques tati
CE SOIR!
verdi

7-30 et 9-45 277-2145
5380 St-Laurent

dès VENDREDI!

le retour à l'écran de

Serge Reggiani

SIMONE SIGNORET

JEANNE MOREAU

du grand cinéma français

EN COULEURS

À REBOURS

UN FILM DE ROGER PIGAUT

AVEC MICHEL BOUQUET, CHARLES VANEL, JEAN DESAILLY, JEAN-MARC BORY

Images de Jean Tournier/Musique de Georges Delerue

tous les soirs 7:30 et 9:30
le samedi 7:30 et 9:45
le dimanche 3:30, 5:30, 7:30, 9:30

à la Comédie Canadienne

84 ouest, Ste-Catherine Tél. 861-3476

2 DERNIERS SOIRS: "L'ALLIANCE"

spectacles

les livres

Cours de l'ALQ

Grâce à une subvention du ministère des affaires culturelles québécois et du gouvernement français, l'Association des libraires du Québec offrira à tous les libraires de la province la possibilité de suivre un cours en librairie, cours réparti sur trois ans. Les séminaires porteront sur divers aspects de la commercialisation du livre et seront donnés par des spécialistes venus d'Europe ou encore du Québec même. Tout employé de librairie dans la province de Québec peut s'inscrire. Il aura à choisir entre un régime d'internat ou d'externat. Au Collège Marie-Victorin de Montréal-Nord, du 14 au 23 juin inclusivement.

Le livre québécois à TDH

Pour la première fois depuis l'Expo 67, une exposition d'ouvrages publiés par des éditeurs québécois sera présentée au public au cours

de Terre des Hommes 1971. Vingt-six éditeurs membres des associations canadienne et québécoise dans leurs domaines respectifs, édition générale ou manuel scolaire, présenteront 2,000 volumes publiés au Québec et comportant un droit d'auteur canadien. Cette exposition permanente est aménagée dans une salle du Palais des Arts, autrefois pavillon de la Femme. Diverses publications "professionnelles" du monde du livre, catalogues, annuaires et revues, seront mises à la disposition des visiteurs par le Conseil supérieur du Livre. Toute l'exposition est d'ailleurs organisée par le CSL.

... et au salon des métiers d'Art

Le 4ème salon annuel des métiers d'Art, qui aura lieu à la Place Bonaventure du 3 au 19 décembre 1971, comportera une nouvelle section du livre québécois. Cette sec-

tion permettra aux éditeurs d'exposer leur production. Le public pourra également acheter des exemplaires des ouvrages exposés. Plus de 150,000 visiteurs sont attendus au

salon. Une entente au sujet de la section du livre est intervenue entre le Conseil supérieur du Livre et la Fédération des métiers d'Art du Québec (RGS).

PRIX DELLUC
LE MEILLEUR FILM FRANÇAIS DE L'ANNEE
7^E SEMAINE
LE GENOU DE CLAIRE
BEATRICE ROMAND - JEAN CLAUDE REY - JULIEN CORNIGLIER
SALLE CLIMATISEE
POUR TOUS
ERIC ROHMER
EASTMANCOLOR
UN CAUCHEMAR DELICIEUSEMENT EROTIQUE
- 12 HEURES
L'EDEN & APRES
Catherine JOURDAN
Lorraine RAINER
EASTMANCOLOR
Un film de Alain ROBBE-GRILLET

PETER OTOOLE KATHARINE HEPBURN
LE LION EN HIVER
Étudiants: \$1.00
12.05-2.20-4.35-6.55-9.15
VENDOME
THE PLACE VICTORIA CINEMA

Un Amour Vampirique
18 ANS
Adultes
Le Rouge Aux Lèvres
COULEUR
4^E SEMAINE
DANIELLE OULMET
DELPHINE SEYRIG
SALLE CLIMATISEE
REPRESENTATION A
12.30, 2.35, 4.40
7.00 et 9.15 p.m.
IMPERIAL
1430 Bleury 288 7102
PLACE DES ARTS

CINE ART FILM EN COLLABORATION AVEC **CKVL** PRESENTE **POUR TOUS**
POPSY POP
CLAUDIA CARDINALE STANLEY BAKER
HENRI CHARRIERE le fameux scénariste de "PILLON"
JEAN-TALON - 725-7000 MAISONNEUVE - 525-2174

LOUIS DE FUNES POUR TOUS
et **GERALDINE CHAPLIN**
sur un arbre perche
Moins de 14 ans \$1.00
horaire: MIDI 2h - 4h - 6h - 8h - 10h
CINEMA DE PARIS FLEUR DE LYS
861-2996 288-3303

DÉSIGNÉ AU GALA DES ARTISTES COMME UN DES MEILLEURS FILMS QUÉBÉCOIS!
Finalement...
18 ANS
Adultes
avec: **CHANTAL JACQUES RENAUD RIBEROLLES**
réalisateur: Richard Martin
une production des INDUSTRIES DENIS S. PANTS
FESTIVAL 1206 E. STE-CATHERINE 525-8600

10e SEMAINE **Le meilleur Claude Lelouch** - L'EXPRESS
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT EN COULEURS
LE VOYOU
CE SOIR 7:30 - 9:40
2e SEMAINE **MASH** COULEURS
VERSION FRANÇAISE
UN FILM SANGLANANT D'OU JAILLIT LE RIRE...
CE SOIR 7:30 - 9:35
le DAUPHIN
BLAUBUEN PRES D'IVERVILLE 721-0000

Mme Indira Gandhi accuse la collectivité mondiale d'indifférence vis-à-vis des réfugiés pakistanaïs

NEW DELHI (Reuter) — Le premier ministre Indira Gandhi a accusé hier la collectivité mondiale d'indifférence vis-à-vis de la situation créée par la présence en Inde de plus de six millions de réfugiés du Pakistan oriental.

Dans son discours le plus enflammé depuis le début de la crise pakistanaise orientale, elle a déclaré notamment que l'Inde "passera par l'enfer" s'il ne faut pour venir en aide aux réfugiés.

Mais elle a ajouté ceci: "Nous ne permettrons pas à la collectivité mondiale d'éluder cette responsabilité internationale."

Mme Gandhi, qui participait alors à un débat à la Chambre haute du parlement, a affirmé que nombre de réfugiés sont blessés ou malades et qu'ils doivent venir dans "un pays qui est lui-même l'un des plus pauvres du monde".

L'affluence des réfugiés, dit-elle, est sans parallèle. "Aucun pays au monde n'a eu à affronter le dixième d'une semblable situation."

"Quand 10,000 réfugiés entrent dans n'importe quel pays européen, tout le

continent de l'Europe s'enflamme, tous les journaux et tous les gouvernements jettent les hauts cris. Mais ici, tout près de six millions de réfugiés ont franchi les frontières et notre pays est pauvre. Dans ce pays, on manque de tout ce dont les réfugiés ont besoin. Pourtant, l'aide reçue jusqu'ici est pitoyable, un dixième à peine de ce qui est requis."

Mme Gandhi déclare que l'Inde fera de son mieux pour s'occuper des réfugiés "même en s'imposant des sacrifices et même s'il nous faut souffrir de la faim".

"Nous portons un fardeau épouvantable, ajoute-t-elle. Mais nous passerons par l'enfer s'il ne faut pour remédier à cette situation."

Le premier ministre de l'Inde n'a pas l'intention de demander aux réfugiés de s'établir, mais il lui faut de l'aide pour s'occuper d'eux temporairement.

Mme Gandhi a aussi dissipé les craintes exprimées par plusieurs membres du parlement quant aux intentions que pourrait avoir l'Inde d'accepter un règlement politique qui équivaldrait à la

mort du Bangla Desh (une nation séparée qu'ont proclamée les Bangalis du Pakistan oriental) et la fin de la démocratie pour ceux qui combattent pour leurs droits.

Elle a dit que la possibilité d'un règlement politique au Pakistan oriental devient de plus en plus éloignée, mais que tout règlement "doit être conclu avec ceux qui, aujourd'hui, sont victimes de répression".

Après avoir dit que les problèmes du Pakistan oriental sont la responsabilité de la collectivité mondiale, Mme Gandhi a ajouté ceci: "Ils auront sûrement à subir les conséquences de tout ce qui peut arriver dans cette partie du monde."

Au cours du débat, plusieurs membres du parlement ont préconisé une action militaire de l'Inde pour résoudre le problème des réfugiés.

Entre-temps, deux avions soviétiques ont commencé à transporter des réfugiés depuis la ville de Calcutta, dans le nord-est, jusqu'à un centre de réfugiés à Mana, au cœur de l'Inde. Environ

50,000 réfugiés pourraient éventuellement être accueillis à ce centre.

Depuis plusieurs jours, des trains bondés de réfugiés font la navette entre la frontière et le centre de Mana.

Le prince Sadruddin Aga Khan, que les Nations unies ont désigné comme haut commissaire pour les réfugiés, est déjà sur place afin de procéder à l'inspection des centres sordides de réfugiés dans l'Etat du Bengale occidental. Plus de quatre millions de Pakistanais orientaux ont trouvé refuge dans ces centres.

A compter d'aujourd'hui, en plus des deux avions russes, quatre C-130 américains transporteront un millier de réfugiés par jour depuis le territoire de Tripura jusqu'à Gauhati dans l'Assam.

Les autorités, après avoir enrayé une épidémie de choléra qui a fait 5,000 morts, redoutent maintenant la pneumonie, car le temps de la mousson est proche. La pneumonie sévit déjà dans le Bengale occidental où la moindre averse transforme les camps de réfugiés en marécages.

À Mana, les autorités indiennes s'apprêtent à recevoir les nouveaux réfugiés à un camp qui existe depuis 1947 et où se trouvent déjà tout près de 80,000 personnes ayant fui la Pakistan oriental pour se réfugier en Inde.

La Fondation Ford accorde une subvention de \$350,000 aux criminologues québécois

La Fondation Ford de New York vient d'accorder une subvention de \$350,000 au Centre international de criminologie comparée attaché à l'université de Montréal.

Créé il y a deux ans par le département de criminologie de l'université de Montréal et la Société internationale de criminologie, le Centre international de criminologie comparée a comme mission d'institutionnaliser et de promouvoir des recherches sur la criminalité et sur l'administration de la justice dans une perspective comparative.

Cette importante subvention qui est valable pour trois ans, sera en premier lieu consacrée à l'organisation des symposiums annuels du Centre dont le dernier qui a eu lieu au mois de mai à Versailles en France, portait sur l'administration de la justice dans les grandes villes.

De plus, une importante partie de la subvention sera consacrée à l'assistance technique aux pays en voie de développement. Parmi les projets du Centre international de

criminologie, dans ce domaine, signalons la participation de criminologues québécois à des projets de recherches sur la criminalité dans les pays du tiers monde ainsi que l'envoi de stagiaires et de professeurs afin de favoriser le développement de la criminologie dans ces pays.

Enfin une troisième tranche de la subvention sera consacrée à donner une dimension comparative — dimension essentielle en sciences humaines — aux différentes recherches actuellement en cours au Québec et principalement à Montréal où les problèmes de criminalité sont de plus en plus aigus.

Commentant cette nouvelle le directeur du Centre, le Dr Denis Szabo, a tenu à souligner que les nouvelles activités auxquelles participeront les chercheurs québécois ne détourneront ceux-ci des priorités locales mais, au contraire, elles ajouteront plutôt une dimension supplémentaire à la criminologie québécoise et canadienne.

Les Franco-Ontariens réclament un ministère des affaires culturelles

OTTAWA (PC) — L'Association canadienne-française de l'Ontario demande la création immédiate d'un ministère des affaires culturelles en Ontario.

Dans un mémoire présenté hier à Ottawa, aux membres de la Commission royale d'enquête sur l'édition du livre en Ontario, l'organisme soutient que ce ministère devrait pouvoir encourager équitablement toutes les manifestations culturelles de la province, spécialement le domaine de l'édition du livre canadien-français.

L'ACFO suggère en outre que le gouvernement ontarien accorde des subventions de recherche aux auteurs qui lui soumettront des projets valables en vue de la préparation d'un ouvrage en français.

On demande également que le gouvernement accorde annuellement des prix littéraires aux meilleures œuvres françaises et anglaises, des subventions en vue de la publication de manuscrits jugés "de qualité", par un comité de lecteurs spécialisés et qu'il encourage la publication des livres français.

L'ACFO estime qu'il n'est pas de la responsabilité exclusive du Québec de développer et de consolider la culture et l'héritage français.

Les autorités provinciales doivent trouver "des moyens concertés et efficaces afin d'encourager la production, la diffusion et le rayonnement des livres qu'elles croient opportuns d'encourager", lit-on dans le mémoire.

Soulignant qu'il est révolu le temps où le français en Ontario occupait une place marginale, l'ACFO, à la suite de la politique humaniste de M. Roberts, croit qu'une étape nouvelle commence qui fera peut-être oublier les heures sombres du passé.

Malheureusement, l'ACFO rappelle que le gouvernement de l'Ontario n'a presque rien fait pour encourager l'édition des livres français dans la province et peu fait pour encourager les auteurs.

Ce problème nécessite, selon l'organisme, "une étude approfondie et l'application d'une politique juste et générale".

"N'est-il pas illogique que pratiquement tous les auteurs qui vivent en Ontario, qui paient des taxes en Ontario, doivent demander au ministère des affaires culturelles du Québec une subvention de recherche, une subvention pour la publication de leurs livres?"

L'ACFO voudrait enfin que des subventions encouragent les éditeurs, mais ne préconise pas nécessairement une maison d'édition unique.

"Une saine compétition devrait pouvoir exister entre les maisons d'édition," est-il souligné dans le mémoire.

La Fédération des Co-op presse le pas à Québec

Réunie hier à Québec, en assemblée générale, la Fédération des magasins Co-op a voté, à l'unanimité, une résolution demandant au ministre des institutions financières, compagnies et corporations, M. William Tetley, de déposer le plus tôt possible le texte révisé du projet de loi 45 et d'accélérer les procédures afin d'en assurer l'adoption dans les plus brefs délais.

La Fédération a insisté sur l'urgence de cette loi de protection du consommateur attendue depuis des mois: le Québec est la dernière province à désirer adopter une loi spécifique à la protection et à la promotion du consommateur.

Dans une autre résolution, elle appuie le travail fait par le ministère national de la santé en ce qui a trait au tabac à cigarette et se réjouit des efforts tentés par le ministre Munro pour sauvegarder la santé.

PETITES ANNONCES RÉGULIÈRES

844-3361

- Le prix de nos petites annonces est de \$1.30 par jour avec un maximum de 25 mots.
- Tout mot supplémentaire est de 0.05.
- L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

PETITES ANNONCES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.

Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

PETITES ANNONCES ENCADRÉES

844-3361

- Le prix des petites annonces encadrées est de: \$4.20 le pouce de hauteur.
- L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

APPARTEMENT A LOUER

175 SHERBROOKE OUEST: Central, près metro Place des Arts, 1 1/2, 2 1/2, 3 1/2, avec balcon, à partir de \$105, gratte-ciel moderne, terrasse, piscine. Tél. 842-5819. 1-7-71

SNOWDON: 2 1/2, moderne, pour personne seule, meublé, chauffé, entrée privée, jardin, près de parc, centre d'achats et transport. T. 482-2923. 18-6-71

APPARTEMENT A SOUS-LOUER

Appartement 5 pièces, partiellement rénové à sous-louer immédiatement. Tout près nouveau Radio-Canada. \$60. plus les charges. Tél.: 844-0998 entre midi 5 p.m. 21-6-71

AUTO A VENDRE

CITROEN Dyanne 6, 1970, bas mileage, très propre, jaune. Appelez M. DaSilva 844-0998 entre midi 5 p.m. 18-6-71

Particulier: Ford Torino, 1968, 4 portes, toit vinyl, servofreins, servodirection, radio, etc. 43,000 milles, excellente condition. Prix à discuter. Tél.: 484-4036 ou 484-4036 après 4 p.m. 17-6-71

CITROEN 1969, excellent état, bas mileage, à vendre cause départ. Tél. après 6 p.m. 354-8409 17-6-71

TRIUMPH "Spitfire", 1968, décapotable, moteur reconditionné, 4 pneus neufs, batterie neuve, radio. Tél.: 389-8910. 18-6-71

RENAULT R-10, 1968, excellent état 26,000 milles avec radio. Tél.: 737-9689. 17-6-71

A VENDRE

A sacrifier: Ameublement complet de maison. Laval. Cause départ. Tél. 737-1459. 21-6-71

Vendeur, cause départ: chambre coucher complet, salle à manger, salon complet, bibliothèque, TV couleur 24", Westinghouse, lessiveuse Bellroy, Ford Galaxie 1968, 2 portes automatique. Tél.: 331-5504. 17-6-71

BUREAU A LOUER

BOUL. PIE IX: coin Jean-Talon, 1,000 p. c. ou 2025 p. c. chauffé, climatisé, électricité, très propre, stationnement. Tél.: 271-4631 1-7-71

TERRAINS A VENDRE

DOMAINE 50 ARPENTS A VENDRE DROIT DU LAC ST-SAUVEUR

Beaux terrains en montagne avec parc de bouleaux. Site excellent pour une piscine, aussi droit au lac.

Prix: \$25,000. comptant \$5,000. (paiement \$500. par arpent ou 1 1/2 cent le pied carré.) Comme condominium, chacun devient propriétaire de 5 arpents.

Prix \$2,500. chacun, comptant \$500. Présents propriétaires surtout professionnels.

Fin de semaine visitez SPRING VALLEY, ST-SAUVEUR. Renseignements Tél.: 484-8477 14-6-71

BUREAU A LOUER

SHERBROOKE-DELOIRIER 2,600 p.c.

Édifice moderne, air climatisé, ascenseur, service complet, ball 1 an, option 5 ans. Occupation immédiate. Appelez N. D'Angelo 845-3151.

IMM. ZURICH, courtiers 19-6-71

HAWKESBURY, ONTARIO: Endroit idéal pour médecin, grande pénurie de médecins dans cette ville prospère et populaire. Bureau entièrement meublé, salle d'examen, pharmacie attenante, très vaste salle d'attente. Bureau de secrétaire. Air climatisé. Moderne. Vaste clientèle établie depuis 20 ans. Face à l'Hôpital Notre-Dame. A louer \$150. par mois avec option d'achat. Cause: décès. 335 Williams, Hawkesbury, Ontario. Tél.: 632-2985 1-7-71

CHALET A VENDRE

Beau domaine à 501 Chemin Rivière l'Assomption, St-Félix-de-Valois, 50 milles de Montréal, coin enchanteur d'environ 100,000 pieds carrés, avec résidence d'été de 6 grandes pièces. Parfait confort intérieur, chauffage électrique, terrain tout gazonné, longe la rivière sur distance de 1,000 pieds, comporte plage privée. Tél.: 295-3619. 21-6-71

CHALET A LOUER

VAL-MORIN: beau chalet, près du lac, décorations rustiques, 3 chambres indépendantes, 2 salons grande cuisine, prix saison: \$400. ou au mois. Tél.: 737-1266. 19-6-71

CAMPING

NOUVEAU terrain de camping avec piscine, eau, égouts, électricité. Route 4 à Mercier. Toutes commodités. Reste 11 lots, réservez le vôtre maintenant. Tél.: 691-0236. 17-6-71

HOMME DEMANDÉ

ambitieux, bilingue, âge entre 25 et 30 ans, pour travailler dans le département des achats dans une industrie d'imprimerie. Ayant ou moins un an d'expérience dans ce domaine.

- Bon salaire, ouverture de promotion.

- Lieu: St-Hubert, Rive-Sud.

Envoyez curriculum vitae à:

Case 64, Le Devoir 19-6-71

JEUNE HOMME

ambitieux, bilingue, âge entre 25 et 30 ans, pour travailler dans le département des achats dans une industrie d'imprimerie. Ayant ou moins un an d'expérience dans ce domaine.

- Bon salaire, ouverture de promotion.

- Lieu: St-Hubert, Rive-Sud.

Envoyez curriculum vitae à:

Case 64, Le Devoir 19-6-71

ENTRETIEN, REPARATION

Brique, tirage de joint, foyer, cheminée, pierre, plâtre, ciment, menuiserie, porte, châssis, redresser plancher, creuser cave, enlever eau, mur brique, toit, assurance, service 24 h. Tél.: 388-2137 21-6-71

HOMME OU FEMME DEMANDE

PROFESSEURS Animateurs de groupes - adultes - pour Septembre (5 jours) • Hommes ou femmes (avec voiture) • Temps plein ou partiel (soir) • Séminaires de Créativité humaine • \$30. par soir plus allocation • Sessions de formation (5 jours) Montréal le ou vers le 3 juillet, Québec le ou vers le 10 juillet.

NOS BESOINS: Régions: Montréal (complet), Québec (8), Trois-Rivières (4), Cantons de l'Est (6), Abitibi (4), Hull (4), Laurentides (3), Chicoutimi (4), Rimouski (4). Frais d'appel acceptés (10 a.m. - 4 p.m.) Les Productions Psycho-Vox, 440 Boul. Curé Poirier ouest, Longueuil. Tél.: (514) 679-8314 21-6-71

LOGEMENT A LOUER

3 pièces, bas, moderne, allons vous chercher. 8025 Sagard. Tél.: 254-7906. 19-6-71

LOGEMENT A LOUER

SOISSONS: près Université Montréal, luxueux duplex chauffé, meublé, 6 1/2 grandes pièces, ensoleillées, 3 chambres coucher, lingerie, ustensiles, eau chaude, service concierge. Libre 1er juillet. Tél.: 737-4425 17-6-71

LOGEMENT A LOUER

6908 DELAROCHE: 5 1/2, chauffé, eau chaude, poêle encastré, frigidaire. Aussi 3 1/2, poêle-frigidaire si désiré. Tél.: 279-4606 19-6-71

MAISON A LOUER

OUTREMONT: près Université, cottage moderne, 5 chambres à coucher, 2 1/2 salles de bain, garage, idéal pour professionnel \$425. Occupation immédiate. Dwelling Location Services 844-3941. 17-6-71

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 1600 Berri, suite 3106, Marthe Gaudet, B.A., B. Ed., B. Ph., L. ès Lettres, Tél.: 288-2332 J.N.O.

RENCONTRES but amical, matrimonial, personnes seules, veufs (ves). Venez vous inscrire à l'Agence du BONHEUR ENRG 6365 Delorimier. Pour rendez-vous 729-0680 17-6-71

PERDU

Porte-clés noir avec clés perdues le 13 juin, avenue Ridgewood. Tél.: 486-0408. 17-6-71

PROPRIETE A VENDRE

ST-BRUNO Faut vendre! Propriétaire mûr à Québec, accorderait \$500. de rabais à l'acheteur de cette maison (1965) de 8 pièces. Comptant \$3,000. Taux 6 1/2%. Mensualités totales \$173. M.L.S. Appelez Jocelyne St-Pierre 678-8220 ou 653-4435

IMM. WESTGATE

courtiers 17-6-71

PROPRIETE A VENDRE

Lac privé, 70 arpents boisés, 55 milles nord de Montréal, \$9,500. comptant à discuter. J. L. Verdier, Lac Louise, St-Adolphe d'Howard, Tél.: (819) 327-2411 21-6-71

TRAVAIL DEMANDÉ

Anglaise voudrait emploi d'été dans famille française pour parler français. Garder les enfants et/ou travail général. Ecrire: S. Heap, 29 Wales ave. Toronto. Ont. 17-6-71

PROPRIETE A VENDRE

VERSANT OUEST DE LA MONTAGNE VUE PANORAMIQUE

Près de l'Oratoire et de l'Université 4816, Cedar Crescent

Maison semi-détachée: 10 pièces, 4 chambres, 3 salles de bains, solarium, salle de jeu, garage, jardin. Fenêtres Rusco, foyer naturel. Récentement peinturée à l'intérieur et à l'extérieur.

Terrain 7,000 p.c. Prix: \$45,000.00

S'adresser: M. Jarry, Jour 878-3351 - soir 342-4927

Visite sur rendez-vous 17-6-71

PROPRIETE A VENDRE

OUTREMONT, magnifique logement chauffé, détaché, rénové, 2 salles de bain, 3 chambres, salle à diner, salon, vovoir, cuisine, dinette, beau jardin 814 Rockland. Tél.: 272-0351 17-6-71

VILLE ST-LAURENT

1375 Du-trissac, grand 3 1/2, 2e, triplex, chauffé, poêle-frigidaire, balcon, près autobus, centre d'achats. \$90. Libre 1er août. Tél.: 747-6607, 747-6998 après 18 heures. 21-6-71

les MOTS CROISÉS du Devoir

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Horizontalement

- Épée longue et étroite. — Erbium. — Praséodyme.
- Qui provoque l'euthanasie. — Personne qui brise.
- Thallium. — Bière anglaise. — Obtenue.
- Milieu favori. — Devenu sur.
- Courroie fixée au mors du cheval. — Te trompes.
- Carnage, massacre. — Tente avec audace.
- Qui peut vivre. — Lieu où l'on demeure.
- Fille d'Inachos. — Reptile saurien.
- Désira, jalouse. — Récipient quelconque en bois.
- Ville de Grèce. — Haler un bateau.
- Agent politique de Louis XV. — Qui jouit de la béatitude éternelle. — Amène à lui.

Verticalement

- Relative à la betterave.
- Petite rue étroite. — Atome électrisé.
- Saison. — Greffe à entre sur. — Voiture fermée pour le transport des chevaux.
- Thorium. — Rendre une terre plus meuble.

Solution d'hier

1. THEBAINE MER
2. RAPERTE MOME
3. JILOT IGNORÉES
4. OLIER RENDEUR
5. MA MUSE POUR
6. PLEIN ET TY
7. HIRN R VOLÉE
8. A OTTOMANE
9. TON ABOLITIE
10. ERISTIQUE MO
11. UNE ELUE MAL
12. RE GREERONS

l'information sportive

MIKE BELKIN, qui avait déjà gagné le tournoi deux années d'affilée et qui aurait pu conserver le trophée accompagnant le championnat s'il l'avait remporté une troisième année consécutive, a été battu en finale du tournoi de tennis Blue-Gray à Montgomery, Alabama. Il a perdu 7-5, 6-0, 7-6 contre Humphrey Hose du Venezuela.

MAURICE FILION a été réengagé comme instructeur et directeur général des Remparts de Québec pour une troisième saison, a-t-on annoncé hier. Elzéar Turcotte, président du syndicat qui dirige les champions de la ligue de hockey Junior "A" du Québec et détenteurs 1970-71 de la coupe Memorial, a précisé que Filion avait signé un contrat d'un an.

GEORGE DIXON, ex-vedette des Alouettes de Montréal, vient de démissionner comme instructeur de football du collège Loyola. Il veut accorder plus de temps à ses affaires.

Dixon était l'instructeur des Guerriers de Loyola depuis 1968, période au cours de laquelle son équipe remporta 16 victoires contre 8 défaites. Le directeur athlétique Ed Enos a dit qu'un successeur serait choisi d'ici un mois.

SEBASTIANO BUZZIN est le nouvel, et 3ème cette saison, instructeur des Olympiques de Montréal de la ligue de soccer Nord-Américaine. Il succède à Mike Campo et Renato Tofani et est né à Cormons, Italie, il y a 42 ans. Après avoir joué le rôle de vedette avec l'Inter de Milan et avoir contribué à deux championnats de soccer d'Italie, Buzzin fut vendu au Fiorentina pour la jolie somme de \$200,000. On le surnommait alors "Tête d'or" pour la bonne raison qu'en 780 matches, il marqua 80 buts avec sa tête. Buzzin fera ses débuts samedi soir, à l'Autostade, alors que les Olympiques joueront contre les Lanciers de Rochester.



LA VEDETTE D'UN "PRIX D'ÉTÉ" DE \$75,000 ! Cette compétition aura lieu dimanche après-midi à la piste Blue Bonnets et l'une de ses vedettes est le coursier "Albatross" qui, comme "roi des ambleurs", est ici entouré de jolies ambleuses, en l'occurrence des secrétaires de B.B., qui, de g. à d., sont: Micheline Chevalier, Ginette Comeau, Claire Vines, Juliette Fontaine, Gisèle Lachapelle, Andrée Charlebois, Pauline de Goede, Jocelyne Galipeau et Diane "Za-Za" Gabor.

OMNIPRATICIEN DEMANDÉ

Détenteur de L.M.C.C., comme remplaçant d'un médecin qui va se spécialiser et qui accepte de mettre son bureau à la disposition de son substitut. Sept milles d'un hôpital ultramoderne de 45 lits.

Pour tout renseignement, s'adresser à:

**Sœur Angéline Léger, Directrice générale,
Hôpital Stella-Maris-de-Kent,
Ste-Anne-de-Kent, N.-B.**

PRÉPOSÉ AU PERSONNEL

FONCTION:

Se rapportant au directeur du personnel, il aidera à établir des structures de recrutement et de gestion du personnel. Assurera un programme dynamique de direction du personnel, fondé sur la motivation et le bien-être des employés.

LE CANDIDAT:

- Age de 25 ans environ
- Détenir un diplôme universitaire avec une spécialisation en relations industrielles.

SALAIRE:

Selon qualifications et expérience.

Pour entrevue téléphoner à:

**M. D. Lindsay,
849-8301**

COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT

PSYCHOLOGUE

FONCTION:

Sous l'autorité du coordonnateur du service de Psychologie-orientation, il assure la consultation individuelle auprès des étudiants; il organise et assume la responsabilité du travail de groupe auprès des étudiants.

QUALIFICATIONS:

- Diplôme universitaire en psychologie (maîtrise ou doctorat);
- Expérience au niveau collégial, si possible.

SALAIRE:

Selon les normes du ministère de l'Éducation.

VEUILLEZ FAIRE PARVENIR VOTRE CURRICULUM VITAE AVANT LE 25 JUIN, AU:



BUREAU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
CEGEP Édouard-Montpetit,
945, chemin de Chambly,
Longueuil

LA FÉDÉRATION D'ÉDUCATION PHYSIQUE DU QUÉBEC

recherche les services à temps complet d'un:
DIRECTEUR-EXECUTIF

FONCTIONS:

- Il est chargé de la réalisation de certains projets spécifiques.
- Il voit à l'identification des priorités tant sur le plan administratif que sur le plan des services.
- Il coordonne le travail des commissions et comités de la Fédération.
- Il supervise les opérations du secrétariat.

Il travaillera principalement au siège social de la Fédération, à Montréal.

QUALIFICATIONS:

- Posséder un diplôme universitaire, de préférence en Éducation Physique.
- Vaste expérience dans les secteurs de l'Éducation Physique et du sport amateur au Québec.
- Expérience pertinente dans l'animation, l'organisation ou la direction d'un organisme ou d'une association.

TRAITEMENT:

En fonction de la formation et de l'expérience.

FAIRE PARVENIR CURRICULUM VITAE DÉTAILLÉ AVANT LE 30 JUIN, 1971 À:

**Monsieur Marc Boivin, Secrétaire,
Fédération d'Éducation Physique du Québec,
Département d'Éducation Physique,
C.E.G.E.P. de Chicoutimi,
534 Est, rue Jacques Cartier,
Chicoutimi, (Québec).**

ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

L'Association canadienne d'Éducation est à la recherche d'un Secrétaire général adjoint.

QUALIFICATIONS:

- le candidat doit être bilingue (le français étant sa langue première)
- diplôme universitaire
- expérience en administration et en éducation, initiative

SALAIRE:

selon expérience et qualifications; minimum \$14,000

Faire parvenir demande et curriculum vitae à:

**Secrétaire général
Association canadienne d'Éducation
252 ouest, rue Bloor Toronto 5, Ontario**

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE YOVILLE PROFESSEURS DEMANDÉS

- Pour enseigner les MATHÉMATIQUES 521 et 511 au secondaire V
- Connaissance pratique de l'enseignement des mathématiques modernes nécessaire
- Légèrement qualifié
- Pour enseigner les ARTS PLASTIQUES au secondaire
- Diplômé des Beaux-Arts

Faire parvenir curriculum vitae à:

**Commission Scolaire Régionale Youville
333 Saint-Joseph
Sainte-Martine, Cté Châteauguay, Qué.**



**université du québec
institut national
de la recherche scientifique**

**LE CENTRE DE L'ÉNERGIE (C.R.E.N.)
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE (I.N.R.S.)
a besoin d'un
SPÉCIALISTE (THÉORICIEN) EN
THÉORIE CINÉTIQUE - PHYSIQUE DES PLASMAS**

Répondre:

**Le Directeur,
C.R.E.N.,
I.N.R.S.,
C.P. 1020, Varennes, Qué.,**

La Commission Scolaire Régionale Youville

recherche pour l'année scolaire 1971-72 les services de

**Professeurs spécialisés
en enfance inadaptée**

Qualifications:

- Posséder un brevet A spécialisé en enfance inadaptée ou un baccalauréat en orthopédagogie.
- Expérience dans l'enseignement de préférence.

Les candidats intéressés sont priés d'adresser leur curriculum vitae, avant le 30 juin 1971, à:

**Conseiller en enfance inadaptée
Commission Scolaire Régionale Youville
333, boulevard St-Joseph
Sainte-Martine, Cté Châteauguay, Qué.**

FINANCE

Notre bureau de Montréal recherche les services d'une personne pouvant assumer l'entière responsabilité de VÉRIFICATEUR INTERNE, y compris les études de budget. Cette personne devra faire rapport directement au Directeur des Finances.

Le poste est accessible à tout candidat parfaitement bilingue, titulaire d'un diplôme universitaire B. Com; licence en comptabilité, R.I.A., C.G.A. et/ou C.A. Expérience en programmation serait un atout certain.

Ce poste conviendrait à un jeune homme dynamique, enthousiaste, voulant faire carrière dans l'administration financière d'une compagnie à affiliation internationale.

Envoyer son curriculum vitae en toute confiance, mentionnant le salaire désiré à:

**Directeur du Personnel,
Canada Starch Limitée,
1 Place du Commerce,
Île des Soeurs,
Montréal 201, P.Q.**

DIRECTEUR DU PERSONNEL

Une importante organisation de professionnels, secondés de techniciens, d'un personnel d'entretien et de services relativement nombreux, désire d'adopter un spécialiste pour s'occuper de la fonction "Personnel".

Il faut une solide expérience dans la négociation et l'application des ententes collectives. Le candidat recherché devra également s'occuper de recrutement et coordonner l'affectation du personnel de soutien dans les services; il devra implanter et maintenir un système de dossiers appropriés pour l'ensemble du personnel.

Milieu et conditions d'emploi très intéressants; niveau de rémunération pleinement en accord avec les qualifications requises.

Discrétion assurée. Prière d'adresser votre curriculum vitae à:
**Bélanger, Ouellette & Associés Inc.,
1224 ouest, rue Ste-Catherine, suite 401,
Montréal 107**

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA

recherche un

ATTACHÉ DE PLANIFICATION

Le Groupe de Planification et d'Analyse des Programmes recherche un homme de science ou un ingénieur ayant de l'expérience pour faire des relevés, des enquêtes et des sondages, ou des évaluations et des prévisions, et contribuer à la planification du CNRC. Le travail consistera à analyser et à évaluer des programmes touchant les laboratoires et d'autres domaines du CNRC tels que l'aide à la recherche industrielle, les subventions et l'information.

Le candidat choisi devrait au moins avoir un baccalauréat en sciences ou en génie et de nombreuses années d'expérience dans les sciences et la technologie. La préférence sera donnée aux candidats ayant de l'expérience dans les affaires ou en économie.

Le traitement sera fonction des qualifications du candidat retenu.

Prière d'adresser un curriculum vitae complet à l'Agent d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0R6 en mentionnant la référence PPAG-71-1. Les citoyens canadiens auront la préférence.

CEGEP

Le Collège de Rimouski

recherche les services d'un

PROFESSEUR DE PSYCHOLOGIE

à plein temps pour septembre 1971

QUALIFICATIONS:

Le candidat doit être détenteur d'une licence ou maîtrise en Psychologie.

Tout candidat détenant cette information ou l'équivalent devra faire une offre d'emploi le plus tôt possible en s'adressant à:

**Le CEGEP de Rimouski
Le directeur des services pédagogiques
Gaston Guy
60 ouest Evêché
RIMOUSKI, P. Qué.
Téléphone: 723-1880**



**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
UNIVERSITÉ
DE SHERBROOKE**

Sherbrooke, Qué.
Le service du personnel de la Clinique de l'Université de Sherbrooke est à la recherche d'un (e):

COORDONNATEUR(TRICE) D'ACTIVITÉS DE SOINS INFIRMIERS EN PSYCHIATRIE

FONCTIONS:

1. Agir comme agent de liaison et consultante.
2. Évaluer les besoins en matière de formation et planifier les programmes.
3. Développer de nouvelles méthodes de travail et les implanter.

EXIGENCES:

1. Droit de pratique de l'A.I.I.P.Q.
2. Formation et/ou expérience en administration et en éducation.
3. Au moins 5 ans d'expérience en Psychiatrie et évidence de compétence clinique.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Le salaire sera déterminé selon les qualifications et l'expérience. Les bénéfices d'appoints sont conformes aux bénéfices en vigueur dans le milieu hospitalier.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur "curriculum vitae" détaillé avant le 15 juillet 1971, à:

**La Direction du Personnel,
Responsable secteur emploi,
Clinique de l'Université de Sherbrooke,
Centre Hospitalier Universitaire,
Sherbrooke.**

Toute correspondance sera gardée confidentielle.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Le tournoi Alexandre de Tunis

Le 22ème tournoi Alexandre de Tunis, organisé par l'Association de golf du Québec, aura lieu vendredi et samedi au club Royal Ottawa. Pas moins de 163 golfeurs de classe "A", dont 70 de Montréal, participeront à l'événement dont voici le tirage (pour la 1ère journée, évidemment)

1er tertre

8:00: W. Martell, M. Gratton, D. Richard.
8:07: George Simatos, D. Brian, J.G. Turpin.
8:15: P. Bourgoin, G. Bussiére, B. Donohue.
8:22: R. Elchuck, G. Bélisle, D. Kannath.
8:37: Howie Riopelle, L. Juteau, B. Pistruzak.
8:45: L. Ross, C. Lemenchick, Paul Tie Ten Que.
8:52: J.M. Champoux, A. Anderson, G. Manale.
9:00: P. Préfontaine, D. Roberge, J. Leighton.
9:07: T. Perry, S.C. Wilson, I. McMartin.
9:15: F. Clément, John Turner, A. Ethier.
9:22: A. Starcher, R. Carrière, Larry Farovitch.
9:37: C. Goodwin, O. Lamoureux, A. Gauthier.
9:45: R. Dubeau, Claude Clément, D. Kirby.
9:52: Dave Flam, B. Heuchan, S. Coschowski.
11:45: D. Ledoux, R. Marion, D. Campbell.
12:00: D. Clair, C. Wilson, P. Gagnon.
12:15: M. Ross, Pierre Lynch, G. Lenton.
12:45: Mickey Batten, L.D. Jay, G. Franklin.
1:00: Tommy Hunter, Y. Meunier, M. Brown.
1:07: Les Bickel, Glen Seely, E. Allen.
1:22: W. Lachapelle, P. Simard, B. Harrocks.
1:30: Harry Boychuck, Mike Daly, Raymond Grégoire.
1:37: André Jetté, G. Gollain, J. Godin.
1:45: Gordon LeRiche, André Nezan, L. Alexander.
1:52: Pierre Archambault, C. Parent, Frank Kay.
2:00: Robert McGrath, Claude Dufour, André Gagné.
2:07: Paul Pouliot, P. Williams, Daniel Talbot.

10ème tertre

8:00: J.R. Hulton, R. Jackson.
8:07: E. Venne, R. Laliberté.
8:15: J.M. Lafranière, M. Bundoock, M. Dupuis.
8:22: T. Richards, L. Bossy, A. R. Haines.
8:37: Guy Cardinal, P. Léger, D. McDermid.
8:45: Joe Galon, S. Brigham, G. Collyer.
8:52: R. Heenan, J. Bethune, P. Mayo.
9:00: P. Brunelle, T. Radmore, R. Brown.
9:07: F. Bastien, R. Calille, J. Hryhorchuck.
9:15: L. Green, Grant Dearnaley, Jimmy Jardine.
9:22: Bernard Clément, T.C. Townsend, Bob Goldman.
9:37: B. Keane, R. Saggo, D. McBrain.
9:45: R. Nadeau, B. Howie, G. Hilton.
9:52: G. Courchesne, C. Hamway, Lou Kredl.
11:45: J. St-Pierre, J. Desfosse, Charles Crowley.
12:00: M. Desfosse, M. Leclerc, R. Leblanc.
12:15: Pete Zebechuck, B. Marois, Ron Moorhead.
12:45: Len Loyd, V.J. Desjardins, K. Dion.
1:00: Jean Goyer, J. Desroches, Bob Stimpson.
1:07: M. Mariner, P. Brosseau, S. Belanger.
1:15: E. Reid, D. Rioux, R. Matte.
1:22: Dave Hardie, G. Zelter, A. Jensen.
1:37: Yvon Lefebvre, P.M. Cleary, Don Cordukes.
1:45: Don Brock, Robbie Jackson, Louis Michaud.
1:52: Michel Taché, G. Cooke, P. Lessard.
2:00: André Hamel, Guy Fabre, J. Timmons.
2:07: Eli Godel, G. Igaz, Gordon Linn.
2:45: Jacques Lalonde, R. Poirier, A. Taylor.

EN BREF

Verlon Briggs, ailier défensif des Jets de New York, de la ligue Nationale de football, qui avait joué son option la saison dernière, a signé un contrat avec les Peaux-Rouges de Washington. Ces derniers, afin de pouvoir garder Briggs dans leurs rangs, devront donner au Jets leur premier choix au repêchage de 1972 ainsi qu'un choix en 1973.

Les clubs de Montréal et Vancouver ont conclu un échange par lequel les joueurs d'avant John Cuniff et Gary Bredin passent aux Canucks en retour de Bob Dillabough et Irvin Spencer.

\$6,135 — \$7,271
(sous revision)

INFIRMIERS (ÈRES) LICENCIÉS (ÈES)

FONCTIONS:

Sur directives, déterminer les soins dont les malades ont besoin; organiser et fournir des soins infirmiers suivant les normes reçues et les règles de l'hôpital; assumer la responsabilité d'une salle ou d'une unité spéciale pendant les heures du soir ou de la nuit; diriger et surveiller le travail du personnel auxiliaire du service infirmier; entretenir de bons rapports; exécuter d'autres travaux de même nature.

QUALITÉS REQUISES

Grade conféré par une école reconnue d'infirmiers (ères) et inscription courante dans une des provinces du Canada, de préférence, de l'expérience acquise après l'obtention du grade; bon jugement, état physique satisfaisant; qualités personnelles appropriées. Pour l'exercice des fonctions de certains de ces emplois, les candidats doivent posséder les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage du français et de l'anglais tandis que pour l'exercice des fonctions de autres emplois, la connaissance du français est essentielle.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec monsieur R. Lamarche, Agent de dotation en personnel, au numéro 453-3440, poste 370, ou faites parvenir votre formule de demande d'emploi (PSC 367-401) ou votre curriculum vitae au Nouvel Hôpital Ste-Anne, Ministère des Affaires des Anciens Combattants, Bureau du personnel, Ste-Anne de Bellevue, P.Q.

Mentionner le numéro de concours 71-M8.



**Fonction
publique
du
Canada**



**GENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
UNIVERSITÉ
DE SHERBROOKE**

Sherbrooke, Qué.
Le service du personnel de la Clinique de l'Université de Sherbrooke est à la recherche d'une(e):

COORDONNATEUR(TRICE) D'ACTIVITÉS DE SOINS INFIRMIERS (NUIT)

FONCTIONS:

1. Agir comme agent de liaison et consultante.
2. Évaluer les besoins en matière de formation et planifier les programmes.
3. Développer de nouvelles méthodes de travail et les implanter.
4. Évaluer les besoins en personnel et y pourvoir.

EXIGENCES:

1. Droit de Pratique de l'A.I.I.P.Q.
2. Formation et/ou expérience en administration.
3. Au moins 5 ans d'expérience et évidence de compétence clinique.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Le salaire sera déterminé selon les qualifications et l'expérience. Les bénéfices d'appoints sont conformes aux bénéfices en vigueur dans le milieu hospitalier.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur "curriculum vitae" détaillé avant le 15 juillet 1971, à:

**La Direction du Personnel,
Responsable secteur emploi,
Clinique de l'Université de Sherbrooke,
Centre Hospitalier Universitaire,
Sherbrooke.**

Toute correspondance sera gardée confidentielle.

DERRIÈRE LE VOLANT...

Deux autos s'amènent à la ligne de départ, la lumière verte s'allume, les autos s'élancent en ligne droite sur une distance d'un quart de mille (1320 pieds), le but de chaque compétiteur étant évidemment d'atteindre la ligne d'arrivée avant l'autre.

Une journée de compétitions d'accélération comprend une variété d'autos qui sont divisées en classes et catégories selon le poids, la capacité du moteur, certaines modifications permises, la sorte de combustible utilisé et même la forme aérodynamique.

Vue la grande différence entre ces autos il est essentiel d'avoir recours à un grand nombre de classes.

Pour 1971 il existe pratiquement 100 différentes classes.

Étant donnée la venue de nouveaux compétiteurs chaque année, il est nécessaire d'avoir des catégories pour les débutants et les professionnels afin de donner chance égale à chacun.

La procédure pour établir un gagnant dans chaque classe est très simple; on procède par élimination. A chaque course de deux autos, le perdant est éliminé et le gagnant revient. Un gagnant n'est déterminé que lorsque tous les autres compétiteurs de sa classe ont été éliminés. Les gagnants de chaque classe ont ensuite l'occasion de se mesurer entre eux, selon le même procédé afin de déterminer un gagnant de catégorie.

Les classes les plus lentes bénéficieront d'un avantage au départ, déterminé par leur record national.

Exemple: si une voiture de la classe B/S ayant un record national de 11.65 secondes compétition contre une voiture A/S dont le record est de 11.60 secondes, la voiture B/S bénéficiera d'un avantage de .05 seconde au départ.

Le système de départ

Le système électronique utilisé a pour but d'éliminer l'élément humain. Il se compose d'une série de lumières verticales. Ce système s'appelle communément "Arbre de Noël" à cause de la variété des couleurs de ses lumières qui clignotent. Il est situé sur la piste à environ 20 pieds de la ligne de départ. L'arbre est doté de petites lumières jaunes, au sommet, qui s'allument lorsque les pneus avant de chaque voiture se placent sur la ligne de départ. Cette opération est contrôlée par un système d'œil magique. Lorsque les deux petites lumières jaunes sont allumées, un préposé presse un bouton qui déclenche le système et 5 lumières jaunes s'allument et s'éteignent à intervalle régulier en allant vers le bas.

La sixième lumière qui s'allume en est une verte et signale le départ. Si un compétiteur quitte sa position avant le feu vert, une septième lumière, rouge celle-là, s'allume et le compétiteur est disqualifié automatiquement. Il est facile de constater l'importance de la position de l'auto au départ et d'apprécier l'aptitude et les réflexes du conducteur, plusieurs courses étant gagnées ou perdues au départ.

Opération d'un programme

Lorsqu'un compétiteur arrive à la piste, son auto doit subir une inspection approfondie. Cette vérification faite par un personnel technique compétent est très importante. L'auto doit être conforme à des exigences très sévères au point de vue mécanique et aussi sécuritaire.

Le compétiteur procède ensuite vers un espace désigné où il peut préparer son auto en vue de la compétition. Un autre groupe d'employés aura pour tâche de diriger la circulation à l'approche de la piste elle-même de façon à ce qu'il n'y ait pas d'accident et que le programme se déroule normalement selon les plans.

D'autres employés travaillent dans la tour de contrôle. Certains opèrent le système de chronométrage, d'autres sont préposés à la compilation des données, un accordeur renseigne la foule sur le spectacle leur fournissant les détails techniques, le tout étant sous la supervision d'un directeur de compétition.

Un personnel équipé est en tout temps à la disposition des concurrents et des spectateurs en cas d'accident.

Le comité technique a de plus pour fonction la vérification des autos gagnantes après la compétition pour s'assurer qu'aucune modification n'a été faite depuis l'inspection originale subie au début de la journée.

Après cet exposé, vous comprendrez l'importance de la coordination et de la compréhension entre tous les employés et aussi au niveau des compétiteurs.

Le sport d'accélération groupe beaucoup de choses. C'est un passe-temps, une récréation pour certains, une science pour d'autres, une opération monétaire pour plusieurs.

Ouverture officielle à Lavaltrie

Décidément les propriétaires Jean-Guy et Pierre Boisvert de la piste d'accélération de Lavaltrie n'ont pas l'intention de rater leur ouverture officielle de dimanche prochain. Depuis longtemps, tout est prêt et il semble certain que lors de l'ouverture officielle, la P.A.L., enregistre un record d'inscriptions et de spectateurs. Les courses d'accélération débuteront à 14 heures.

Le ralliement Etoile Polaire

La première moitié du circuit de ralliements Molson prend fin ce soir lorsque sera présenté le ralliement Etoile Polaire organisé par le Club Autos-Sport La Li-comme. Cet événement de catégorie novice partira du stationnement de l'entrepôt des brasseurs Cott situé sur le boulevard Saint-Martin à Ville de Laval.

Le premier départ se fera à 7.31 P.M., mais on pourra s'inscrire dès 6.30 P.M. pour informations: Denis Thauvette, Ville Brossard, 676-2378.

Plus de 205 voitures prirent le départ lors des huit premiers ralliements d'une série de 17 événements inscrits au calendrier du circuit Molson doté d'une bourse totale de \$2,000 offerte par les commanditaires. L'activité reprendra le 1er septembre avec la présentation d'un événement expert, le ralliement à la Carte.

Saison sans précédent au Mini-Saint-Eugène

Les propriétaires du Mini-Saint-Eugène viennent de dévoiler ce que sera leur programme de la saison 1971. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il s'agit d'un calendrier bien rempli et dynamique.

Le tout débutera le 24 juin, soit le jour de la Saint-Jean Baptiste, au son des tambours et trompettes précédées de jolies majorettes.

Larry Carrier, président de l'I.H.R.A., sera l'invité d'honneur de cette fête qui mettra en vedette cinq (5) "Funny Cars" dont deux en seront à leur première apparition au Canada.

Des Canadiens inscrits à la Can-Am Labatt

Trois Canadiens viennent de s'inscrire à l'épreuve Labatt Can-Am qui aura lieu au Circuit Mont-Tremblant les 25, 26 et 27 juin. D'une part, l'ouest du Canada, plus précisément Calgary, sera représenté par Roger McCaig, 35 ans, et président de Westbourne Industries. De Port Credit et d'Ottawa en Ontario, nous viendront John Cordts (36 ans), charpentier de son métier, et Gordon Dewar âgé de 26 ans; ce dernier, technicien en électronique, dirige J.N.O. Racing Enterprises.

Les trois Canadiens croient qu'ils devraient sûrement se classer parmi les dix premiers lors de la Can-Am Labatt à St-Jovite. "Après tout, nous sommes chez-nous au circuit et nous le connaissons sur le bout des doigts", déclarait Dewar. "Nous avons la ferme intention de conduire à fond de train et nous serons très difficiles à vaincre."

La Palestre en vedette

Voici les résultats: Daniel Dugal, de Saint-Laurent a défait Roger Dagenais de la Palestre Nîonale; Luc Veaudry, de la Palestre a défait Daniel Pharaud; Jim Duffin, de Westmont, a défait Steve Chaput; Michel Decroet, a défait Yvon Haché, de la Palestre; Claude Hébert de la Palestre a battu Tommy Mallozzi de la Palestre également; Mario Beaudoin, de Saint-Laurent a eu raison de Bernard Beaudry de la Palestre; Claude Bleau a défait Roger Pharaud; Robert Decroet a vaincu Jacques Coderre, de la Palestre; Marc Hébert a vaincu Yvon Holmes; Vernon Walsh a défait Steve Roger et Jacques Chapdeleine a battu Yvon Thivierge.

5ème revers d'affilée des Expos

Plus ça va, plus c'est pareil

par RÉJEAN BRODEUR

PARC JARRY — Oui, plus ça va, plus c'est pareil chez les Expos de Montréal qui ont subi hier soir face aux Padres de San Diego, la plus faible des équipes majeures, un cinquième revers d'affilée. Cette fois au compte de 3 à 1 et encore une fois à la toute neuvième et dernière manche. Les Expos ne frappent tout simplement pas en temps opportuns. Cela fut démontré une fois de plus hier soir. Pourtant ils sont l'une des seules équipes des majeures à compter dans leur rang à plein temps, un instructeur des frappeurs. Mais cela n'est pas assez. Que faudra-t-il faire? Difficile de le dire. Mais il faudrait ici toutefois donner crédit au personnel de lanceurs des Padres. Match d'hier inclus, ces derniers ont alloué seulement 45 points au cours de leurs 17 dernières parties et les Padres ont gagné dix de ces rencontres.

Encore hier, un artilleur ramené des mineurs, un lanceur gaucher, Fred Norman, a contenu les efforts des joueurs montréalais au cours des 6 1-3 premières manches. Après quoi, ses coéquipiers Dick Kelley, Al Severinsen (le gagnant, 2-2) et Bob Miller se sont chargés du reste. Les Expos ont bel et bien frappé neuf coups sûrs mais ont encore laissé 8 coureurs en panne sur les sentiers. C'est l'artilleur de relève, Mike Marshall (1-4) qui a essuyé le revers après les 6 1-3 premières manches très bien lancées par un Jim Britton qui a démontré une nette et meilleure performance que vendredi soir dernier. En effet durant ce temps, le grand droitier des Expos a alloué seulement quatre coups sûrs à l'adversaire tout en retirant quatre hommes au bâton. Il a été remplacé après avoir accordé un but sur balles à Bob Barton après un retrait en septième.

Padres en avance

Clarence Gaston a expédié le premier lanceur de Britton dans les estrades du champ gauche, après deux retraits en première pour faire 1-0. C'était son 10ème circuit de l'année. Britton s'est bien ressaisi pour contenir les frappeurs des Padres par la suite.

Les Expos ont égalé les chances à la fin de la septième. Bailey a frappé son second simple de la soirée pour ensuite voler son quatrième but de l'année. Il devait marquer sur un simple de Bocabella pour faire 1-1.

Fatigue 9ème

Tout comme la veille, les Expos ont perdu à la toute dernière manche, un peu "à la manière 1969". Après un retrait dans cette reprise, Leroy Lee y allait d'un double. Il croisait le marbre quand le frappeur d'urgence Larry

Stahl frappait un autre double sur la ligne du premier but et se rendait au troisième sur une erreur de Staub. Stahl croisait le marbre à la suite d'un ballon sacrifice d'un autre frappeur d'urgence Angel Bravo.

A leur tour au bâton, les Expos ne purent rien faire de bon à la fin de la manche et c'est 13.512 amateurs déçus qui retourneront chez-eux encore en maugréant, une cinquième fois de suite.

A COUP SUR — Nate Colbert est directement responsable de sept victoires des Padres. Il domine en effet dans la colonne des coups sûrs victorieux avec 7, soit quatre de plus qu'Ollie Brown et Clarence Gaston... avant la partie d'hier soir. Colbert conservait une moyenne de .386 au cours de ses 12 dernières parties, avec quatre circuits et 12 points produits... Brown conservait une moyenne au bâton de .317

avec 32 coups sûrs à ses 101 dernières apparitions au marbre... Ed Spezio était 9 en 24 pour une moyenne de .375. La recue Enzo Hernandez, premier frappeur de l'alignement des Padres, est allé sur les buts 82 fois à ses 54 premières parties dans les majeures... ce soir, ce sera le gaucher Dave Roberts (5-5) pour les visiteurs contre Bill Stoneman (8-4) pour les Expos... Ce sera la soirée des casques protecteurs, les 15,000 premiers jeunes à franchir les tourniquets du parc Jarry recevront un casque protecteur, courtoisie de Hygrade Foods Inc.

SAN DIEGO (3)	ABPCSP	MONTREAL (1)	ABPCSP
Hernandez, ac 3 0 1 0	Hunt, 2b 4 0 0 0		
San Diego 3b 4 0 1 0	Swoboda, cf 4 0 1 0		
Gaston, cc 2 1 2 1	Staub, cf 4 0 1 0		
Colbert, 1b 3 0 0 0	Bailey, 3b 4 1 2 0		
Britton, cf 3 0 0 0	Bateman, ss 4 0 1 0		
Lee, cg 4 1 1 0	Sutherland, ac 3 0 2 0		
Spezio, 3b 3 0 0 0	Mashore, cg 3 0 0 0		
Jesada, 2b 1 0 0 0	Fairly, ph 1 0 1 0		
Stahl, ph 1 0 1 1	Bocabella, 1b 2 0 1 1		
Dean, 2b 0 0 0 0	Fairly, ph 1 0 1 0		
Barton, st 2 0 0 0	Britton, ph 2 0 0 0		
Norman, pl 3 0 0 0	Marshall, pl 1 0 0 0		
DKelley, pl 0 0 0 0	MJones, ph 1 0 0 0		
Severinsen, pl 0 0 0 0			
Bravo, ph 0 0 0 0			
Miller, pl 0 0 0 0			
Totals	32 3 6 3	Totals	35 1 9 1
San Diego	100 000 002	Montreal	000 000 100 1
E. Hernandez, Sutherland, Staub 1b			
San Diego 1-LSB	San Diego 7- Montreal 8		
2B Lee, Stahl C-Gaston 10c PA-Campbell, Bailey SF Bravo			

Norman	ml	cs	p	pp	BB	r
D. Kelley	6	1	3	5	1	1
Severinsen	cg	2	3	0	0	0
B. Miller	1	0	0	0	0	0
Britton	6	2	3	4	1	2
Marshall	pr	1	4	2	2	1
Ducey	2-47	A	13.512			

Reynolds échangé pour Mike Torrez

L'organisation des Expos de Montréal a obtenu hier, les services du lanceur droitier de 24 ans Mike Torrez, des Cardinals de St-Louis, en retour de Bob Reynolds, un autre artilleur droitier de 24 ans.

Torrez, qui a une fiche de 1-2 et une moyenne de points mérités de 6.00 avec les Cardinals cette saison, se rapporte aux Whips de Winnipeg, de la ligue Internationale.

Reynolds, dont le contrat a été cédé aux Whips par les Expos avant le début de la saison 1971, se présentera aux Cardinals. Reynolds avait un dossier de 4-2 et une moyenne de points mérités de 2.06 avec les Whips.

"Nous sommes grandement intéressés à Torrez. Nous croyons qu'il y a de l'avenir pour ce lanceur, et à cela je ne tiens pas compte de son rendement à date cette saison", a déclaré le directeur général Jim Fanning, en faisant part de la transaction.

Torrez a participé à seulement 9 parties avec les Cardinals cette saison, et il n'a pas complété aucune des 6 parties commencées.

Torrez, toutefois, était membre de la rotation des lanceurs partants des Cardinals ces deux dernières saisons. Son dossier fut de 10-4 en 1969, et de 8-10 la saison dernière. Un de ses triomphes en 1970, fut une partie d'un coup sûr contre les Expos, pour un gain de 10-0.

Fanning a déclaré que Torrez se rendait à Winnipeg où il lancera de façon régulière, dans l'espoir qu'il sera rapidement de retour dans les ligues majeures, avec l'équipe montréalaise.

BASEBALL

Classements

LIGUE NATIONALE

	Est	G	P	Pct.	D.
Pittsburgh	38	24	613		
New York	33	24	579	2 1/2	
St-Louis	35	28	556	3 1/2	
Chicago	31	31	500	7	
Montréal	24	31	436	10 1/2	
Philadelphie	24	35	407	12 1/2	

Ouest

San Francisco	40	24	625		
Los Angeles	34	28	548	5	
Houston	31	31	500	8	
Atlanta	29	36	446	11 1/2	
Cincinnati	26	35	426	12 1/2	
San Diego	22	40	355	17	

Hier

Pittsburgh à Houston, soir	
Chicago 3, Atlanta 1	
Cincinnati à St-Louis, soir	
Los Angeles à New York, soir	
San Diego à Montréal, soir	
San Francisco à Philadelphie, soir	

ATLANTA (1)	ab	ps	pp	ab	ps	pp
Milan, 2b	4	0	0	Kesinger, ac	3	1
Jackson, cf	4	0	0	Becker, 2b	4	1
Aaron, cf	3	0	0	B. Williams, cg	3	0
Cepeda, 1b	3	1	1	Pepton, 1b	4	1
Lum, cg	3	0	1	Santo, 3b	4	1
King, r	3	0	1	Callison, cf	4	0
E. Williams, 3b	2	0	0	Hickman, cc	3	0
Verdes, ac	3	0	0	B. Davis, cc	1	0
T. Kelley, l	2	0	0	Connors, r	3	0
Evans, fo	1	0	0	Hanks, l	3	0
Totals	29	13	0	Totals	32	3

Atlanta	010	000	000-1
Chicago	200	100	00-3
E.-Cepeda, DJ.-Atlanta 1, Chicago 1-LSB			
T. Kelley, p, 2-2	8	5	3
Atlanta 1, Chicago 7	8	5	3
Hands, cf, 7-8	9	3	1
T-1:56 A-18:78.			

Los Angeles	000	020	000-2
New York	000	000	000-0
Downing et Haller, Ryan, Fri-sella 9e et Grote, G.-Downing			
(7-3). P.-Ryan (6-4). A.-36.572.			

San Francisco	010	010	000-6
Philadelphie	000	000	000-0
Bryant et Dietz, Lersch, Palmer 4e, Wilson 8e et Ryan, G.-Bryant (6-3). P.-Lersch (4-6).			
A.-21.588.			

Cincinnati	000	000	100-1
St-Louis	011	200	028-6
Merritt, Cloninger 6e, Gran-ger 8e et Plummer, Cleveland			
et McNertny, G.-Cleveland (6-5).			
P.-Merritt (0-8). C.-Cardenal 7e, Sizemore 2e, Beauchamp 2e, May 14e. A.-19.514.			

Pittsburgh	000	000	102-3
Houston	000	000	000-0
Blass et Sanguille, Dierker, Culver 8e, Lemaster 9e, Forsch 9e et Edwards, G.-Blass, 7-3.			
P.-Dierker, 10-3. C.-Pittsburgh, Oliver 3 A.-16.307.			

Pittsburgh	000	000	102-3
Houston	000	000	000-0
Blass et Sanguille, Dierker, Culver 8e, Lemaster 9e, Forsch 9e et Edwards, G.-Blass, 7-3.			
P.-Dierker, 10-3. C.-Pittsburgh, Oliver 3 A.-16.307.			

À Blue Bonnets Hier soir

Pari double: Gerard Mir (3) et Red Rex (5); \$11.60.
1ère quintela: Pretty Speedy (7) et Rash Statement (8); \$398.00.
2ème quintela: Pride In Law (2) et Direct Stepper (3); \$8.60.
3ème quintela: Nicodemus Hanover (2) et Mountain Banker (4); \$24.60.
Exacta: Silent Majority (4) et Happy Century (5); \$8.70.
Mutuel: \$436.348.
A.-6.983.

Classements

LIGUE AMERICAINE

	Est	G	P	Pct.	D.
Baltimore	36	20	643		
Détroit	34	26	587	4	
Boston	33	26	559	4 1/2	
Cleveland	28	30	483	9	
New York	27	33	450	11	
Washington	21	36	368	15 1/2	

Ouest

Oakland	39	21	650		
Kansas City	32	23	582	4 1/2	
Minnesota	29	32	475	10 1/2	
Californie	28	34	452	12	
Chicago	21	34	382	15 1/2	
Milwaukee	21	34	382	15 1/2	

Hier

Boston à Californie, 11h.	
New York à Kansas City, soir	
Washington à Oakland, 11h.	
Chicago à Détroit, soir	
Minnesota à Cleveland, soir	
Milwaukee à Baltimore, soir	

New York	000	002	000-2
Kansas City	000	000	001-1
9e et May, G.-Kine (5-5) P.-Wright (2-3). G.-Murcer 11e. A.-16.349.			

Minnesota	002	001	020-5
Cleveland	000	000	120-3
Byliven, Hall 8e, Corbin 8e et Batiff, Aleya 7e; Lamb, Austin 7e Hennigan 9e et Fosse, G.-Byliven (7-8). P.-Lamb (4-3).			
C.-Reese 2e, Oliva 15e, R. Foster 5e, Aleya 2e. A.-6.238.			

Milwaukee	010	022	001-6
Baltimore	400	100	000-5
Krause, Parsons 1ere, Morris 9e, Sanders 8e et Rodriguez, Palmer, Jackson 6e, Dukes 7e, Richert 8e et Hendricks, Etcheberren 8e.			
G.-Sanders (3-3). P.-Richert (0-3). C.-F. Robinson 9e, B. Robinson 6e, Parsons 1ere, Haper 3e, Briggs 7e. A.-6.499.			

AVANT-HIER SOIR-NUIT

LIGUE AMERICAINE

Bost.	120	000	000	001-4
Calif.	003	000	000	000-3
(15 manches)				
Culp, Lee 11, Lyle 14 et Joseph-son, Messersmith, Allen 11, Laroche 12, Fisher 13 et Moses, G.-Lyle, 3-0. P.-Fisher, 4-3. Cir.-Boston, Lahoud 2e. Asst.-8.410.				

son; Messersmith, Allen 11, Laroche 12, Fisher 13 et Moses. G.—Lyle, 3-0. P.—Fisher, 4-3. Cir.: Boston, Lahoud 2e. Asst.: 8,410.

Chicago 300 000 000 0-3 10 0

l'actualité

Bombardier décentralise ses activités

par Michel Lefèvre

Devant le ralentissement du rythme de la croissance dans l'industrie de la motoneige, la compagnie Bombardier a procédé à une décentralisation de ses services et à un remaniement de son personnel administratif.

C'est ce qu'a annoncé hier M. Laurent Beaudoin, président et directeur-général de l'entreprise, lors d'une conférence de presse donnée à l'occasion de l'ouverture, à la Place Bonaventure, du troisième Salon des motoneiges qui durera trois jours.

La compagnie Bombardier a été réorganisée en cinq divisions: la division Ski-Doo, la division Moto-Ski, la division vêtements et accessoires, la division moteurs et la division industrielle.

En annonçant cette réorganisation administrative, M. Beaudoin a expliqué que celle-ci vise surtout à permettre à chaque filiale acquise dans le passé à prendre de l'expansion et permettre un développement plus dynamique de chacun de leur divers marchés respectifs.

Pour planifier et contrôler les opérations de ces divisions, un comité corporatif a été créé pour s'occuper des politiques d'ensemble en matière de marketing, d'administration générale, de gestion de la main-d'œuvre et de financement.

Sur le plan de la réorganisation de ses cadres, la compagnie Bombardier a créé de nouveaux postes et restructuré son personnel administratif de l'intérieur. Ainsi, elle a nommé dix directeurs généraux dans chacune de ses nouvelles divisions et des délégués administratifs pour ses filiales de distribution et de fabrication.

En raison de cette expansion la compagnie agrandit donc sa structure corporative pour être en mesure d'offrir une gamme de services à tout le complexe Bombardier. Les bénéfices de l'intégration verticale et du programme d'expansion entreprise depuis deux ans sont de nature à placer la compagnie dans une position encore plus avantageuse pour accéder à de nouveaux

potentiels de ventes et de profits.

Parmi les récentes nominations, mentionnons celles de M. Michel Cloutier au poste de vice-président aux services administratifs, M. Bernard Crevier au poste de vice-président aux relations industrielles et M. Pierre Poitras au poste de vice-président aux finances.

Par ailleurs, M. Beaudoin a souligné que la motoneige représente non seulement une tâche administrative nouvelle mais aussi beaucoup de problèmes nouveaux en terme de bruit et de dangers de toutes sortes.

"Chez Bombardier, si nous nous glorifions de l'invention de la motoneige, nous sommes prêts à prendre nos responsabilités et à œuvrer dans le but de réduire les effets nocifs de ce que nous croyons toujours être une grande invention, un sport grandiose".

Pour enrayer les divers effets négatifs, M. Beaudoin

a suggéré de mener une action sur quatre fronts: la sécurité du véhicule, de ses pièces et de son ensemble, le développement de sentiers confortables et sécuritaires prévoyant des traverses spécialement conçues pour éviter les voies publiques, l'application rigide des lois interdisant la circulation de la motoneige sur les voies publiques et enfin l'éducation de l'usager de la motoneige.

Quant au bruit, il a précisé que le vrombissement du moteur sera réduit à 82 décibels dès l'an prochain, ce qui équivaut à peu près celui d'une tondeuse à gazon. De plus, une huile spéciale sera mise sur le marché, qui réduira de 50% le taux d'émission de monoxyde de carbone.

Par ailleurs, l'entreprise effectue présentement un inventaire des sentiers du Québec dont la longueur totale dépasse déjà les 6.000 milles, en plus des 850 milles existants dans les parcs provin-

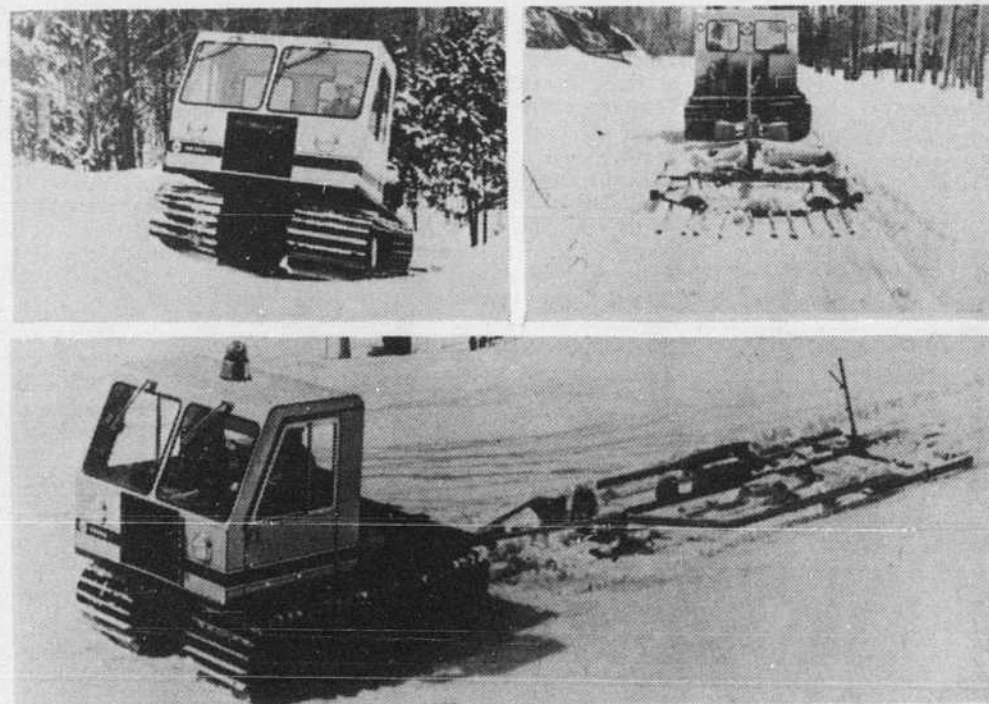
ciaux. Bombardier publiera ensuite une carte montrant les sentiers entretenus qui répondent aux normes.

La compagnie fait aussi tourner un film en couleurs qui réunira toute la documentation disponible sur les effets de la motoneige sur l'écologie.

Enfin M. Beaudoin a rappelé la dimension économique qu'avait prise au Québec l'industrie de la motoneige. Sur le plan travail, l'industrie a créé, pour le Québec seulement, 12.000 emplois directs en offrant une feuille de paie annuelle évaluée à plus de \$77 millions.

En utilisant le multiplicateur économique approprié, l'industrie a donc créé environ 50.000 emplois indirects. Elle rapporte directement au gouvernement du Québec, en impôts et taxes, \$20 millions annuellement.

"Voilà quelques avantages qu'on ne peut certes pas oublier", a conclu M. Beaudoin.



Voici le dernier-né de la firme québécoise Bombardier, le Skidozer SV-200 qui est le plus petit modèle de la série des trois d'après la division industrielle de la compagnie pour entretenir les pentes de ski et les chantiers. C'est la version économique du Skidozer 250 qui s'était mérité des prix d'esthétique industrielle en janvier dernier au Congrès national de l'entretien organisé aux États-Unis.

Des compagnies... en bref

Lockheed se voit refuser tout crédit

Les banquiers et les compagnies aériennes clientes de Lockheed ont annoncé hier qu'elles refusaient d'avancer davantage d'argent à la compagnie pour le projet Tristar si le gouvernement américain ne donne pas sa garantie sur les prêts éventuels.

Le président de TWA (Trans World Airlines), M. Charles C. Tillinghast a même précisé que sa compagnie devrait annuler ses commandes et absorber une perte de \$110 à \$125 millions si le Congrès n'agissait pas d'ici le 8 août prochain. Le sénateur William Proxmire, qui s'oppose à ce que le Congrès donne sa garantie, a commenté les déclarations de M. Tillinghast en disant qu'elles représentaient "un revolver sur la tempe du Congrès".

Selon M. Proxmire, il ne sera pas possible au Congrès d'avoir terminé l'étude du dossier et de prendre une décision d'ici le 1er octobre 1971. M. Tillinghast a alors rétorqué que "le malade mourirait bien mourir sur la table d'opération s'il en était ainsi; il faisait allusion aux besoins de fonds de Lockheed actuellement, besoins qui, s'ils ne sont pas satisfaits, rendront illusoire et inutiles les débats au Congrès puisque Lockheed aura cessé d'exister".

Le président de la Bank of

America, M. C.J. Medberry a de son côté déclaré que les banques avaient déjà prêté \$400 millions à Lockheed, et que commercialement, le risque serait trop grand d'avancer davantage sans une garantie suffisante comme celle du gouvernement américain. "Notre position nous est dictée par les pratiques bancaires courantes qui font apparaître Lockheed comme un créancier peu solvable".

Trust Royal

La Compagnie Trust Royal a approuvé, en principe, la création d'une compagnie qui financera provisoirement la construction domiciliaire, commerciale, industrielle et celle d'autres projets au Canada.

La compagnie projetée, que l'on croit être la première du genre au Canada, sera une entreprise en coparticipation entre le Trust Royal et Conill Corporation, société mère de Continental Illinois National Bank et Trust Company of Chicago, la huitième banque en importance aux États-Unis. La participation de Conill Corporation est subordonnée à l'approbation du Conseil d'administration qui se réunira en assemblée ordinaire le 28 juin et à la sanction ultérieure du Federal Reserve Board.

"La création de cette compagnie comblera une lacune dans le financement au Canada", a déclaré le Trust Royal. "Elle est fondée afin de pourvoir au financement nécessaire aux entrepreneurs ou aux investisseurs depuis la mise en chantier jusqu'à l'achèvement de la construction, c'est-à-dire jusqu'au moment où le dernier prêteur à long terme avance l'argent sur l'hypothèque".

La succursale d'Ottawa de

la Digital Equipment of Canada Ltd. vient de se faire adjoindre un contrat d'installation d'un ordinateur PDP 10 pour le nouveau Centre de télédétection du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Cet ensemble de traitement de l'information, dont le coût dépassera \$1.000.000, sera le "cerveau" d'un programme adopté pour déterminer ce que la photographie par satellite peut révéler sur les richesses naturelles du pays.

Forte baisse des bénéfices des sociétés alimentaires

TORONTO (PC) — Les cinq plus importantes sociétés d'aliments à succursales multiples du Canada ont connu des profits sensiblement réduits découlant des effets combinés de la déflation de l'économie et de la guerre des prix.

Parmi les cinq grandes entreprises, Dominion, Loblaw's, IGA, Steinberg et Canada Safeway, seul Canada Safeway signale une hausse de ses profits pour l'exercice financier qui s'est terminé le 2 janvier.

Safeway exploite ses entreprises tout particulièrement dans l'Ouest canadien et ne possède que quelques magasins en Ontario et au Québec.

C'est la société Dominion Stores Ltd., qui avait déclenché la guerre des prix l'automne dernier en annonçant qu'elle se livrait aux ventes d'escompte.

Ainsi, pour l'année terminée le 31 mars, les profits de Dominion sont tombés à \$3.32 millions et 41 cents l'action, par rapport à \$9.32 millions et \$1.15 l'action pour l'année précédente, bien que les ventes aient affiché une hausse de \$758 millions, par rapport à \$651 millions.

Steinberg's signale pour sa part, une hausse des ventes mais une baisse dans les profits pour les 36 semaines se terminant le 30 avril.

Les ventes sont passées de \$454 millions l'an dernier à \$525 millions. Les profits ont été de \$4.27 millions par rapport à \$5.12 millions pour la période correspondante en 1970.

économique

Hausse des taux d'intérêts

Les grandes banques américaines emboîteraient le pas d'ici peu

par Georges Deschodt de l'AFP

NEW YORK — La décision de la First Pennsylvania Banking and Trust Company de relever de 5.50 à 5.75 pour cent son taux d'intérêt privilégié à toutes les chances d'être suivie à brève échéance par les grandes banques new-yorkaises, est-t-on à Wall Street où l'on ajoute un relèvement du taux d'escompte du système de la Réserve fédérale pourrait également être annoncé cette semaine.

Depuis un mois, on parlait de plus en plus dans les milieux financiers américains d'une hausse prochaine du taux de base du système bancaire en raison de la montée permanente des taux d'intérêt à court terme. Les grandes banques américaines hésitaient cependant à prendre l'initiative d'une telle mesure en partie par crainte de décourager la demande de crédit des entreprises qui demeure faible et en partie pour des raisons politiques, l'administration Nixon faisant pression pour éviter un renchérissement du loyer de l'argent et le Congrès se montrant de plus en plus sévère à l'égard des décisions des banques en matière de taux d'intérêt.

Les banques américaines paient toutefois à l'heure actuelle entre 5 et 5.50 pour cent sur les certificats de dépôt à terme de 100.000 dollars et plus, généralement leur principale source de capitaux, alors que ces taux variaient de 4.50 à 5 pour cent lors du relèvement de 5.25 à 5.50 pour cent du prime rate le 22 avril dernier. Leur marge bénéficiaire est donc faible.

Il est évident que les banques ne peuvent pas continuer très longtemps à payer presque autant pour l'argent qu'elles empruntent que ce qu'elles prêtent pour celui qu'elles prêtent. Pour cette raison, on ne doutait guère dans les milieux financiers que les autres banques s'aligneraient sur la First Pennsylvania. Lundi en début d'après-midi toutefois, aucun des grands établissements financiers de New York, Chicago et San Francisco n'avait relevé son taux privilégié. Elles attendent peut-être pour ce faire la fin de la période des emprunts effectués par les sociétés pour régler leurs impôts chaque trimestre, le 15 juin, estimait-on à Wall Street.

L'orientation probable de la politique monétaire vers une expansion moins rapide du crédit constitue un argument de plus en faveur d'un relèvement du taux privilégié, ajoute-t-on dans les milieux financiers. Depuis le début de l'année les liquidités monétaires ont augmenté à un rythme annuel de l'ordre de 11 pour cent et les cris d'alarme, attirant l'attention sur l'aspect inflationniste de cette progression ultra-rapide, se sont multipliés ces dernières semaines.

Certains signes d'un resserrement ont été donnés récemment, notamment par des ventes de bons du trésor par la Banque fédérale de réserve de New York afin d'absorber des liquidités, et l'on estime généralement qu'il y a de fortes chances qu'au cours de sa réunion de la semaine dernière le comité de l'Open Market se soit prononcé en faveur d'une politique plus restrictive. Une hausse de 4.75 à 5 pour cent du taux d'escompte des banques de la réserve fédérale serait un signe supplémentaire d'une nouvelle orientation des autorités monétaires américaines.

Télécommunications

Les dépenses pour la recherche seront soumises à un contrôle plus sévère

Il est à prévoir que les dépenses consacrées au développement d'une technologie nouvelle en matière de télécommunications seront sujettes à un examen de plus en plus critique, de plus en plus minutieux de la part des centres de décisions. Désormais, ceux-ci examineront davantage l'aspect coûts-bénéfices des projets, et ce non seulement selon des critères de rentabilité financière, mais selon l'apport "psycho-socio-économique" du projet de la nouvelle technologie.

C'est la conclusion à laquelle en est arrivée M. J.S. Whyte, de la direction des télécommunications du gouvernement anglais dans un exposé présenté à Montréal, lors de la Conférence internationale sur les Communications. Selon M. Whyte, le secteur des télécommunications a maintenant atteint le stade de maturité qui fait qu'il absorbe de plus en plus de fonds, de ressources pour son développement. Parallèlement cependant, s'est manifesté un souci, une préoccupation sociale pour les progrès tech-

nologiques qui a été suscité par des répercussions parfois éminemment nuisibles de ceux-ci. "Le cas de la thalidomide et du DDT sont des exemples typiques".

"Il peut également arriver que la société rejette un progrès technologique parce qu'elle en perçoit mal les conséquences ou parce que l'incompréhension des dirigeants fait qu'ils en ont peur". C'est surtout ce dernier obstacle qui semble se présenter dans le domaine des télécommunications.

M. Whyte qui prenait la parole à un panel sur les impacts socio-économiques de la technologie des télécommunications a également mentionné le conservatisme des corps professionnels comme une autre cause qui empêcherait l'épanouissement aussi rapide que possible de la technologie des télécommunications. Mais, selon lui, "si le secteur des télécommunications veut jouer pleinement son rôle au service de l'homme, il devra encourager et accroître le nombre des études destinées à exami-

ner la portée psycho-socio-économique de sa technologie future".

Contexte global

M. Bjorn Wellenius, de l'Université du Chili, qui prenait la parole au même panel que M. Whyte, a de son côté fait ressortir le rôle différent que prend le développement des techniques de télécommunication selon les pays. Pour un pays sous-développé, "un réseau de télécommunications revêt un aspect utilitaire et doit être considéré comme une infrastructure de base; dans un pays industrialisé au contraire, le souci est de développer des techniques économiquement rentables et compatibles pour les structures industrielles du pays. Dans un cas, le réseau est mis au point dans une optique globale, dans l'autre, il est dans une optique de service".

En conclusion, M. Wellenius a déclaré que ceux qui conçoivent les réseaux de télécommunications doivent savoir examiner le contexte global de leur milieu et devrait pouvoir fournir à ceux qui ont la charge de planifier le développement économique d'un pays des données qui permettraient une allocation appropriée des ressources pour le développement des télécommunications.

C'est la première fois que la Conférence est tenue hors des États-Unis.

La production mondiale d'automobiles a fléchi légèrement au cours de 1970

PARIS (AFP) — La production automobile mondiale a marqué, en 1970, un léger fléchissement dû en grande partie à une diminution de près de deux millions de véhicules de la production américaine.

Pour la première fois, les pays du Marché commun européen, à eux seuls, ont construit plus d'automobiles que les États-Unis.

Selon le supplément annuel statistique de l'Argus de l'automobile, 29.105.490 de véhicules automobiles ont été construits dans le monde en 1970, contre 29.578.254 en 1969. La production américaine est tombée de 10.205.046 en 1969 à 8.283.949 en 1970, alors que celle du Marché commun passait de 7.823.994 à 8.552.020, celle des pays de l'Association de libre échange reculant, par la faute de la Grande-Bretagne, de 2.458.930 à 2.415.638, celle des autres pays d'Europe, URSS, Espagne, Tchécoslovaquie etc. passant de 1.831.751 à 2.058.232, et celles des autres pays du monde, Japon, Canada,

Classement

La liste des 20 premiers constructeurs mondiaux à la fin de 1970 s'établit ainsi: 1 - General Motors: 3.593.682 véhicules (5.255.265 en 1969); 2 - Ford Motor, USA, 2.657.700 (2.821.695); 3 - Volkswagen Audi-NSU, 1.937.786 (1.904.044); 4 - Fiat Autobianchi OM, 1.644.118 (1.406.093); 5 - Toyota, 1.609.962 (1.471.111); 6 - Chrysler Corporation USA, 1.452.044 (1.557.659); 7 - Nissan Motors Japon, 1.374.125 (1.148.486); 8 - Renault

Saviem, 1.196.066 (1.043.989); 9 - British Leyland, 961.705 (1.016.280); 10 - Opel 820.852 (801.205); 11 - Ford Great Britain 589.270 (668.652); 12 - Ford Canada 565.855 (566.788); 13 - Peugeot 551.830 (470.569); 14 - Citroën 472.870 (452.942); 15 - Mitsubishi Japon, 456.985 (337.487); 16 - Toyota-gyo Japon 430.000 (428.169); 17 - Ford Cologne 410.422 (302.520); 18 - Honda, 392.985 (364.162); 19 - Daimler Benz, 386.677 (348.205); 20 - Chrysler France, 370.086 (351.400).

Crédit Foncier
Franco-Canadien

Fondé en 1880
Actif \$261 000 000
Capital et réserves \$45 000 000

8%

Obligations 5 ans
Intérêts payés tous les six mois
ou composés semi-annuellement
et payés à l'échéance
Montant minimum \$500

170^e
dividende
trimestriel
consécutif
12 1/4 par action
payable le 15 juillet 1971
aux actionnaires inscrits
le 30 juin 1971

Guaranty Trust
DU CANADA
A. B. Ramsay
Président

C'est avec de l'argent...

... qu'on fait de l'argent. Par où commencer? Par des "dollars garantis" qui vous donnent la sécurité, et par des "dollars investis" qui travaillent à grossir votre capital. Vous pouvez toujours en parler avec l'agent de la Manufacturers. C'est un ami... qui s'y connaît!



ANDRÉ MAILLOUX
Suite 1680
Edifice C.I.L.
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 101
875-5540



LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS



THE
ALBERTA GAS TRUNK LINE
COMPANY LIMITED

AVIS DE DIVIDENDES

Avis est par les présentes donné que les dividendes trimestriels suivants ont été déclarés payables le 15^{ème} jour d'août 1971, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 1^{er} jour d'août 1971.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

SÉRIE C, DIVIDENDE NO 24.
Un dividende de \$1.1875 par action en circulation, sur les actions privilégiées rachetables, 4% cumulatif, Série C.

SÉRIE D, DIVIDENDE NO 11

Un dividende de \$1.34375 par action en circulation, sur les actions privilégiées rachetables, convertissables, 5 3/8% cumulatif, Série D.

ACTIONS ORDINAIRES

CLASSES "A" ET "B" DIVIDENDE NO. 36
Un dividende de \$0.375 par action en circulation, sur les actions ordinaires de Classe "A" et de Classe "B".

Par ordre du Conseil
J.M. BALLACHEY,
Vice-Président et Secrétaire,
Calgary, Alberta, 11 juin 1971.

